

ASSEMBLÉE NATIONALE

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SESSION ORDINAIRE DE 2006-2007

51^e séance

Compte rendu intégral

2^e séance du mercredi 15 novembre 2006

Les articles, amendements et annexes figurent dans le fascicule bleu ci-joint



SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-LOUIS DEBRÉ

1. Questions au Gouvernement (p. 7466).

ZONES FRANCHES URBAINES (p. 7466)

MM. Gérard Hamel, Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

EADS (p. 7466)

MM. Gérard Bapt, Dominique Perben, ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS (p. 7468)

MM. Nicolas Perruchot, Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.

DROITS DE L'ENFANT (p. 7468)

Mme Muguette Jacquaint, M. Philippe Bas, ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL (p. 7469)

MM. Daniel Poulou, Gilles de Robien, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

PERMIS À POINTS (p. 7469)

MM. Jean-Jacques Descamps, Dominique Perben, ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

AFFAIRE DU JUGE BORREL (p. 7470)

M. François Loncle, Mme Brigitte Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

FIÈVRE CATARRHALE OVINE ET BOVINE (p. 7471)

MM. Luc Chatel, Dominique Bussereau, ministre de l'agriculture et de la pêche.

APPRENTISSAGE (p. 7472)

MM. Bernard Depierre, Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

TAXE PROFESSIONNELLE (p. 7472)

MM. Augustin Bonrepaux, Jean-François Copé, ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.

FRANCOPHONIE (p. 7473)

M. Jérôme Bignon, Mme Brigitte Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

DÉSINDUSTRIALISATION DU NORD DE L'HÉRAULT (p. 7474)

MM. Robert Lecou, Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire.

Suspension et reprise de la séance (p. 7475)

PRÉSIDENTE DE Mme HÉLÈNE MIGNON

2. Loi de finances pour 2007 (seconde partie). – Suite de la discussion d'un projet de loi (n^{os} 3341, 3363) (p. 7475).

ANCIENS COMBATTANTS (*suite*) (p. 7475)

Rappels au règlement (p. 7475)

MM. Alain Néri, Jacques Desallangre, Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial de la commission des finances ; Didier Migaud.

Suspension et reprise de la séance (p. 7477)

Rappels au règlement (suite) (p. 7477)

MM. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances ; Didier Migaud, Jacques Desallangre, Maxime Gremetz.

Reprise de la discussion (p. 7478)

Réponses de M. Hamlaoui Mekachera, ministre délégué aux anciens combattants, aux questions de : MM. Jean-Louis Dumont, Michel Françaix, Henri Nayrou, Jean Dionis du Séjour, Gilles Artigues, André Chassaingne, Jean-Claude Sandrier, Denis Merville, Jean-Pierre Decool, Francis Saint-Léger, Bernard Schreiner, Michel Vergnier, Michel Liebgott, Christian Vanneste, Pierre Lasbordes, Yannick Favennec, Marc Le Fur, Robert Lecou, Christian Kert.

Mission « Anciens combattants et liens avec la nation »

État B (p. 7489)

Amendement n^o 113 rectifié : MM. le ministre délégué, Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial de la commission des finances. – Adoption.

Amendement n^o 61 : MM. le rapporteur spécial, Marc Bernier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Jean-Claude Viollat, rapporteur pour avis de la commission de la défense, le ministre délégué, François

- Rochebloine, Georges Colombier, Jacques Desallangre, Mme Chantal Robin-Rodrigo, M. Maxime Gremetz. – Rejet.
- Amendement n° 235 : MM. François Rochebloine, le rapporteur spécial, le ministre délégué, Patrick Roy, Maxime Gremetz, Jean Dionis du Séjour, Georges Colombier, le rapporteur pour avis de la commission de la défense. – Rejet, par scrutin.
- Amendement n° 24 rectifié : M. Jean Proriol. – Retrait.
- Amendement n° 238 : MM. Jean Dionis du Séjour, le rapporteur spécial, le ministre délégué, Maxime Gremetz. – Rejet.
- Amendement n° 237 : M. François Rochebloine. – Retrait.
- Amendements identiques n°s 114, 236 et 260 : MM. Michel Bouvard, vice-président de la commission des finances, François Rochebloine, Georges Colombier, le rapporteur spécial, le ministre délégué, Jacques Desallangre, Jean Dionis du Séjour, Maxime Gremetz. – Retrait de l'amendement n° 114 ; rejet de l'amendement n° 236, par scrutin ; retrait de l'amendement n° 260.
- Amendement n° 259 : M. Georges Colombier. – Retrait.
- Amendement n° 23 rectifié : MM. Jean Proriol, le rapporteur spécial, le ministre délégué. – Retrait.
- Amendement n° 297 : MM. le ministre délégué, le rapporteur spécial, Jean-Pierre Soisson, François Rochebloine, Michel Bouvard, Jean Dionis du Séjour. – Adoption.
- Adoption des crédits, modifiés, de la mission « Anciens combattants et liens avec la nation ».
- Article 43 (p. 7500)
- Amendement n° 234 : MM. le rapporteur spécial, le ministre délégué. – Adoption.
- Adoption de l'article 43 modifié.
- Après l'article 43 (p. 7500)
- Amendement n° 258 : MM. le ministre délégué, le rapporteur spécial, Jacques Desallangre. – Adoption.
- Amendement n° 261 : MM. le ministre délégué, le rapporteur spécial, Maxime Gremetz. – Adoption.
- Amendements identiques n°s 163 et 242 : MM. Marc Bernier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, Georges Colombier, le ministre délégué, Maxime Gremetz. – Retrait des amendements n°s 163 et 242.
- Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.
- 3. Ordre du jour de la prochaine séance (p. 7502).**

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. JEAN-LOUIS DEBRÉ,

M. le président. La séance est ouverte.

(La séance est ouverte à quinze heures.)

1

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par une question du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

ZONES FRANCHES URBAINES

M. le président. La parole est à M. Gérard Hamel.

M. Gérard Hamel. Monsieur le président, ma question s'adresse à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

Monsieur le ministre, les zones franches urbaines créées en 1996 par le gouvernement Juppé ont apporté une réponse à la nécessaire articulation entre la politique économique et les problèmes sociaux des quartiers difficiles. Elles répondent à une double volonté : stopper la fuite des entreprises de ces quartiers grâce à une politique d'exonération fiscale et lutter contre le sentiment d'exclusion des habitants en conditionnant les zones franches urbaines à l'emploi local. De nombreuses métropoles régionales en ont mesuré l'importance pour leur développement et ont usé de ce dispositif pour revitaliser leurs quartiers les plus en difficulté. Au vu des résultats obtenus, vous avez décidé, en 2002, de revenir sur la décision du gouvernement Jospin de mettre un terme à cette mesure.

Vous accompagniez, hier, à Amiens, monsieur le ministre, le Président de la République pour les dix ans des zones franches. Quel bilan tirez-vous de ces zones franches en termes de création d'activités et d'emplois ? Quels sont les moyens retenus par le Gouvernement pour en tirer le meilleur parti pour les quartiers concernés ?

Par ailleurs, le Président de la République a annoncé, hier, la création d'un prélèvement social visant à soutenir la création d'entreprises. Cela mettra fin à l'absurdité du système en vigueur, ainsi conçu que toute activité artisanale, commerciale ou libérale peut parfois conduire à payer des charges plus importantes que ce qu'elle rapporte. Pouvez-vous nous apporter des précisions sur le fonctionnement et les enjeux de la mesure ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement.

M. Jean-Louis Borloo, ministre de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement. Monsieur le député Hamel, le Président de la République s'est effectivement rendu, hier à Amiens, dix ans après une première visite pour mesurer l'évolution de la zone franche urbaine et la rénovation qu'elle a permise. Le bilan à Amiens est assez simple : 150 nouvelles entreprises se sont implantées et les commerces existants ont cessé de fermer. Cette réussite est due à la collaboration entre la ville et les différents partenaires : chambres de commerce, chambres de métiers, départements et régions. Le Gouvernement a décidé de porter à cent les zones franches urbaines et de créer 100 000 emplois dans ces quartiers, mesure essentielle pour le retour de l'économie.

Le Président a, par ailleurs, annoncé, ce matin, à Amiens, une mesure attendue depuis vingt, voire vingt-cinq ans. Quelle est-elle ? Jusqu'à présent, toute personne qui démarrait une activité professionnelle, quelle qu'elle soit, devait, dès le premier trimestre et avant même d'avoir réalisé le premier euro de chiffre d'affaires, payer des charges forfaitaires pour l'assurance maladie, les retraites et les accidents du travail s'élevant à 780 euros par trimestre, soit plus de 3 000 euros par an. Donc, nombreux étaient ceux, chômeurs, RMistes ou autres, qui hésitaient à démarrer une activité en complément. Chacun souhaitait que soit substitué à ces charges forfaitaires le versement d'un pourcentage de l'activité, afin que le démarrage puisse se faire en douceur. Dorénavant, grâce aux efforts des uns et des autres, le chiffre d'affaires de toute nouvelle entreprise sera soumis à une cotisation sociale progressive prélevée sur la base d'une déclaration unique. Le RMiste ou le chômeur qui démarrera une activité, importante ou non, paiera des charges proportionnellement à la montée de son activité sur trois ans. J'ai donc présenté, hier, un amendement au projet de loi de financement de la sécurité sociale au Sénat en ce sens, celui-ci a été voté aux environs d'une heure du matin. Il vous sera soumis à l'occasion de la navette. Cela prouve que l'efficacité peut-être au rendez-vous. Ce dispositif devait être en place dès le mois de janvier, si bien que plus de 300 000 personnes qui travaillent au noir rentreront dans la légalité. *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire et sur quelques bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

EADS

M. le président. La parole est à M. Gérard Bapt, pour le groupe socialiste.

M. Gérard Bapt. Monsieur le président, ma question s'adressait à M. le Premier ministre.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il n'est pas là !

M. Gérard Bapt. Il est à nouveau absent, alors qu'il l'était déjà hier ! *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. le président. Ne tombez pas, mes chers collègues, dans la provocation ! C'est habituel ! *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Je l'ai constaté hier, je le constate à nouveau aujourd'hui !

Monsieur Bapt, vous avez réussi votre effet, posez votre question !

M. Gérard Bapt. Je n'ai pas réussi mon effet, monsieur le président. L'absence de M. le Premier ministre était, hier, tout à fait justifiée puisqu'il se trouvait à Toulouse pour parler de la mauvaise situation des sous-traitants dans l'aéronautique. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Je pense toutefois qu'un Premier ministre a le devoir de venir répondre aux questions des députés au moins une fois par semaine ! (« Oh ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.) À moins qu'il ne soit en train de marcher sur les plates-bandes de M. Sarkozy en citant tous les points du programme de l'UMP avec lesquels il est en désaccord ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Quoi qu'il en soit, alors que l'État est un actionnaire significatif d'Airbus, le Gouvernement vient de sortir d'un rôle de spectateur inopérant, incapable d'anticiper la crise. Il est resté inerte lorsque les premiers signes de dysfonctionnement de la gouvernance sont apparus, qu'il s'agisse des tensions franco-allemandes, des inquiétudes suscitées par l'annonce de retards successifs ou des dysfonctionnements de la chaîne de production apparus depuis 2005. Quelles ont été les initiatives du Gouvernement ? Quelle a été l'action de l'Agence des participations de l'État que vous avez mise en place en nous en vantant l'importance ? Alors que le ministre de l'économie répondait inconsidérément le 10 octobre à la question de notre collègue Cohen que « la crise était derrière nous », le Premier ministre découvre aujourd'hui à Toulouse (*Vives exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire*) que des dizaines de sites, des centaines de sous-traitants, des milliers d'emplois sont menacés.

Pendant que les responsables de cette crise industrielle majeure jouissent scandaleusement des millions d'euros de stock-options qu'ils ont pu lever et que le groupe Lagardère réinvestit ses plus-values dans les médias et dans un club de sport, les victimes sont les salariés, les entreprises et les collectivités locales. Il en va d'ailleurs de même des petits actionnaires qui s'étaient engagés dans la grande entreprise de l'A 380 et de l'A 350. L'image de la France s'en trouve également ternie.

M. le Premier ministre est sorti, hier, d'un silence assourdissant pour se faire secouriste. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) C'est ce que réclamaient depuis des semaines les élus des régions affectées, qui, contrairement à M. Breton, savent que la crise est encore devant eux ! (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. La question !

M. Gérard Bapt. Hier, M. le Premier ministre a promis l'aide de l'État à la sous-traitance, qui, déjà depuis deux mois, ne renouvelle plus les emplois sous contrat à durée déterminée ou intérimaires.

M. le président. Monsieur Bapt, auriez-vous l'obligeance de poser votre question ?

M. Gérard Bapt. C'est ce que je m'appête à faire, monsieur le président.

M. le président. Vous avez dépassé votre temps de parole ! Quelle est votre question, monsieur Bapt ? (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Gérard Bapt. Sur quelles lignes budgétaires 2007 les crédits annoncés sont-ils inscrits ?

Comment le Gouvernement résoudra-t-il le problème de la couverture des pertes de change liée à la parité euro-dollar, qui arrive à son terme en fin d'année, alors que nos entreprises ont perdu 20 % de compétitivité en un an du fait de l'euro fort voulu par la Banque centrale européenne ? (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Posez votre question, monsieur Bapt ! Ne m'obligez pas à vous couper la parole !

M. Gérard Bapt. Un plan d'urgence ne réglera rien. Nous restons attentifs aux réponses précises que nous attendons du Gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Monsieur le député Bapt, je regrette le ton avec lequel vous abordez ce sujet, qui est en total décalage avec les réunions de travail que le Premier ministre et moi avons eues, hier, à Toulouse tant avec les sous-traitants qu'avec les élus et les salariés d'Airbus ! Ce n'était ni ce ton ni ce contexte !

M. Augustin Bonrepaux. Alors, tout va bien ?

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Au contraire, Airbus, qui fabrique aujourd'hui trente-quatre avions par mois, chiffre jamais encore atteint, croit en son avenir !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Alors, tout va bien ?

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Nous avons rencontré en présence de la direction d'Airbus les sous-traitants que j'ai moi-même réunis voici plus d'un mois, monsieur Bapt ! Nous avons défini avec eux un plan d'action considéré comme tout à fait pertinent par les professionnels présents ! Vous devriez le savoir depuis hier après-midi ! (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Augustin Bonrepaux. Il n'y a pas de problème ? Répondez à la question !

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Ce plan prévoit d'accompagner les sous-traitants qui connaissent des difficultés de trésorerie. Vous devriez en effet savoir, monsieur le député, que la situation des sous-traitants est très différente selon les entreprises. Certaines sont très touchées par le retard de l'A 380 et d'autres le sont beaucoup moins. Donc, il faut travailler très précisément, entreprise par entreprise. C'est ce que nous faisons depuis un mois en liaison avec la DRIRE. Nous apportons ainsi des réponses précises. Nous avons en particulier mis en place un nouveau dispositif permettant d'accorder aux sous-traitants des avances remboursables qui s'élèveront à 40 millions en 2007 et en 2008. Tel n'était pas le cas jusqu'à maintenant. Cette somme paraît tout à fait cohérente avec les besoins et permettra à ces entreprises de moderniser leurs savoir-faire et de préparer leur avenir. En termes de recherche et d'innovation, le Premier ministre a annoncé le déblocage de 50 millions d'euros pour les pôles de compétitivité touchant à l'aéronautique et de 15 millions d'euros pour le campus aéronautique de Toulouse. Enfin, le président d'Airbus a proposé hier à Toulouse, devant le

Premier ministre et moi-même, aux partenaires industriels un plan très intéressant répondant à leurs interrogations, leur donnant une meilleure lisibilité dans leurs relations avec Airbus, point essentiel, ce qui leur permettra de mieux programmer leurs investissements. Un travail conjoint consolidera la chaîne des fournisseurs. Enfin, une charte sur les délais de paiement sera prévue.

Depuis un mois et demi, le Gouvernement, Airbus et les sous-traitants ont travaillé ensemble. Les collectivités territoriales étaient également présentes hier à une des réunions.

M. le président. Je vous remercie de bien vouloir conclure, monsieur le ministre.

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Elles pourront accompagner avec nous cette mutation. Nous avons ainsi rencontré des partenaires qui ont confiance dans l'avenir, dans la technologie française et dans la capacité des entreprises à s'adapter à la situation ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DE L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

M. le président. La parole est à M. Nicolas Perruchot, pour le groupe Union pour la démocratie française.

M. Nicolas Perruchot. Monsieur le président, ma question s'adresse au ministre de l'économie et des finances.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il n'est pas là !

M. Nicolas Perruchot. Monsieur le ministre, vous venez de décider d'une nouvelle modification des règles applicables au paiement de l'impôt sur les sociétés, en exigeant des entreprises le versement de leur dernier acompte pour le 15 décembre prochain. Cette décision est non seulement un bien mauvais tour joué aux entreprises, qui leur coûtera près de 2 milliards, mais elle est également une bien mauvaise manière de gouverner. Grâce à ce tour de passe-passe, vous pouvez annoncer une baisse du déficit budgétaire. Mais on mesure parfaitement la légèreté de cette annonce ! Ne connaissant pas leurs résultats le 15 décembre, les entreprises auront tendance à gonfler leurs acomptes d'impôt sur les sociétés pour éviter les pénalités et vous devrez rembourser le trop-perçu dans quelques mois.

Vous parlez de modernisation, mais vous avez pris cette décision, comme d'habitude allais-je dire, sans concertation préalable, mettant les entreprises devant le fait accompli. C'est la troisième fois en un an que vous changez les règles fiscales applicables aux entreprises. Pour l'UDF, la modernisation, c'est justement le contraire de ce que vous venez de faire. Rien n'est pire pour un entrepreneur, qui prend déjà le risque de la compétition et des aléas de conjoncture, que de se sentir en plus menacé dans son environnement fiscal ou social. La modernisation consiste justement, pour nous, en la stabilité du droit et de la norme, une des clés du dynamisme de l'économie et de la bonne santé de nos entreprises.

Monsieur le ministre, vous avez été chef d'entreprise. Pensez-vous que ce genre de mesure soit de nature à redonner confiance aux chefs d'entreprise de notre pays ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.

M. Jean-François Copé, *ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.* Autant vous êtes un homme courtois dans la vie, monsieur Perruchot, autant, quand vous lisez un papier, vous vous croyez obligé d'être plus dur que vous ne l'êtes. (*Exclamations sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.*)

Que les choses soient claires : il ne s'agit en aucun cas d'augmenter l'impôt sur les sociétés ni de demander aux entreprises d'en solder la totalité à la fin de l'année. Nous demandons simplement aux plus grandes d'entre elles de payer 90 % de leur acompte à la fin de l'année au lieu de 80 %. C'est une mesure de bonne gestion. Il n'est pas question que l'État se fasse de la trésorerie sur le dos des entreprises (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*), ni que les entreprises se fassent de la trésorerie sur le dos de l'État.

Puisqu'on en est là, n'y a-t-il pas quelques contradictions dans votre discours ? Vous prenez la défense des entreprises. Vous avez sans nul doute raison, mais pourquoi n'avez-vous pas voté les baisses d'impôt de l'année dernière, qui permettent une baisse de 7 milliards des impôts qui pèsent sur elles ? (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Enfin, je vous vois reprendre l'argument du MEDEF. Pourquoi pas ? Mais pourquoi M. Bayrou fait-il alors du combat contre les puissances d'argent le mot d'ordre de sa campagne ?

Remettons-nous en ordre de marche. Ce sera plus simple pour tout le monde ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

DROITS DE L'ENFANT

M. le président. La parole est à Mme Muguette Jacquaint, pour le groupe des député-e-s communistes et républicains.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre délégué à la famille, nous célébrerons dans quelques jours la journée internationale des droits de l'enfant. Je vous rappelle qu'à l'occasion de la signature de la convention internationale en 1990, nous avons tous ardemment souhaité une amélioration de la situation des enfants dans notre pays.

Certes, des dispositions ont été prises, et nous les saluons, mais, malheureusement, il existe toujours en France un million d'enfants pauvres. Ces enfants, confrontés à des conditions de vie indignes, sont incapables de s'épanouir et de vivre une vie d'enfant. On déplore aussi des phénomènes nouveaux. Comme l'indiquent de nombreuses organisations, la France totalise près de 20 000 enfants SDF. Entre 30 000 et 50 000 jeunes se trouvent en situation de très grande précarité ou d'errance. Selon des statistiques qui ne sont pas officielles, entre 3 000 et 8 000 enfants et jeunes sont voués à vendre leur corps, et le phénomène ne cesse de s'amplifier. Selon le réseau Éducation sans frontières, près de 10 000 enfants sont exploitables.

Tous ces chiffres font froid dans le dos. Comment accepter une telle situation au moment où l'on se doit de fêter le droit des enfants au savoir, à l'épanouissement et au bonheur ?

Il faut revaloriser le pouvoir d'achat en relevant les minima sociaux et les salaires et en luttant efficacement contre le chômage et les injustices. Les conventions internationales ne sont rien si l'on ne se donne pas le moyen de les appliquer.

Aussi, monsieur le ministre, allez-vous enfin prendre toute la mesure de ces fléaux et mener une politique de lutte contre la pauvreté, qui touche aujourd'hui tout particulièrement les enfants et les jeunes ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains et sur plusieurs bancs du groupe socialiste*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille.

M. Philippe Bas, ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille. Madame la députée, le Gouvernement se préoccupe naturellement des familles les plus modestes (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains*) et, depuis cinq ans, beaucoup a déjà été fait pour améliorer leur situation.

On a construit 94 000 logements sociaux cette année, contre 40 000 en 2001.

En matière de santé, les familles modestes peuvent plus facilement bénéficier d'une bonne mutuelle. Grâce à la loi de financement de la sécurité sociale pour 2007, nous allons aider un million de Français de plus à acquérir une mutuelle et, bien sûr, les familles les plus modestes.

On compte 300 000 chômeurs de moins depuis la formation du gouvernement de Dominique de Villepin. Des pères et des mères de famille peuvent subvenir aux besoins de leurs enfants parce qu'ils ont retrouvé le chemin de l'emploi.

Les prestations familiales sous conditions de ressources sont désormais plus importantes que les autres allocations familiales, et nous avons créé la prestation d'accueil du jeune enfant. Pour un couple de travailleurs rémunérés au SMIC, les aides pour garder les enfants ont augmenté de 54 % depuis la création de cette prestation. Par ailleurs, l'allocation de rentrée scolaire sous conditions de ressources est désormais versée au mois d'août pour que les familles puissent faire leurs achats avant que les prix n'augmentent dans les supermarchés.

Je vous remercie de m'avoir posé cette question car elle me permet de vous répondre que la préoccupation du Gouvernement pour les familles modestes se traduit d'ores et déjà par de nombreuses actions concernant la santé, l'emploi et les prestations familiales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Albert Facon. Il ne sort pas de chez lui ! Il n'y connaît rien !

ESPACE NUMÉRIQUE DE TRAVAIL

M. le président. La parole est à M. Daniel Poulou, pour le groupe UMP.

M. Daniel Poulou. Ma question s'adresse à M. Gilles de Robien, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Dès votre prise de fonction, monsieur le ministre, vous avez souhaité voir les parents d'élèves s'impliquer dans la communauté éducative, garantissant ainsi leurs droits. Pour la première fois, le rôle et la place des parents à l'école ont été reconnus dans le code de l'éducation, grâce à l'initiative que vous avez prise par le décret du 28 juillet 2006.

Si le rôle des parents a toujours été reconnu comme essentiel, cela relevait jusqu'à présent des bonnes pratiques. Avec cette reconnaissance officielle, les parents seront régulière-

ment informés des résultats et comportements à l'école de leurs enfants, avec le livret scolaire dans le premier degré et le bulletin scolaire dans le second degré.

Le plan de développement du mode numérique lancé par votre ministère peut-il constituer un moyen supplémentaire et efficace au service de votre politique en faveur de la place et du rôle des parents d'élèves ? Je vous remercie de bien vouloir nous préciser comment, grâce à Internet, des parents d'élèves pourront engager un dialogue permanent et sécurisé avec les enseignants, suivre les relevés de notes de leurs enfants, leurs absences, tout ce qu'un parent est en droit de savoir sur la scolarité de son enfant ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche.

M. Gilles de Robien, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Dès mon arrivée au ministère, monsieur le député, je me suis préoccupé de la place des parents à l'école, et je sais que cela peut parfois être un sujet de crainte pour les enseignants.

J'ai engagé une concertation avec les trois fédérations de parents d'élèves, et nous sommes parvenus à un accord. C'est le décret du 28 juillet 2006. Nous avons codifié le rôle des parents. Faut-il encore leur donner maintenant les moyens d'exercer leur responsabilité. Ils font pleinement partie de la communauté éducative.

Je pense qu'avec les TIC, les technologies de l'information et de la communication, nous avons un formidable outil au service des enseignants, des élèves et des parents. Le temps de l'après-classe pourra ainsi se prolonger, soit au domicile de l'enseignant avec l'espace numérique de travail, soit même dans l'établissement si l'enseignant peut avoir un bureau et des appareils informatiques lui permettant de continuer à suivre et à accompagner l'élève.

C'est le 14 septembre que j'ai lancé cette grande politique de modernisation de l'éducation nationale à travers les TIC. Désormais, les enseignants pourront dialoguer directement avec les parents. Les parents pourront voir directement sur Internet, sur un site sécurisé, le carnet de classe de leurs enfants et connaître leurs résultats scolaires. Grâce à l'espace numérique de travail, par exemple, un enfant malade, retenu à la maison, pourra continuer à recevoir des cours.

L'enseignement à distance a une importance considérable aujourd'hui. Deux cents collèges et lycées sont équipés à titre expérimental. Nous allons généraliser le dispositif à l'ensemble des établissements scolaires, écoles primaires comprises. C'est très attendu, et des enseignants et des parents. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

PERMIS À POINTS

M. le président. La parole est à M. Jean-Jacques Descamps, pour le groupe UMP.

M. Jean-Jacques Descamps. Ma question s'adresse à M. le ministre des transports, de l'équipement, et du tourisme. Permettez-moi, monsieur le ministre, d'y associer mon collègue Alain Suguenot, qui s'intéresse beaucoup aussi à ces sujets.

Les Français se félicitent tous les jours des résultats de la politique de sécurité routière conduite par le gouvernement actuel et celui qui l'a précédé, sous l'impulsion du Président de la République. Ils peuvent mesurer combien

nos concitoyens sont devenus plus raisonnables et combien la vitesse moyenne a diminué sur nos routes et, avec elle, de façon spectaculaire, le nombre de morts et de blessés. Je me réjouis, comme mes collègues et comme toute la population, de ce résultat.

Le permis à points, instauré en 1992, a incontestablement joué un rôle dans le changement de comportement des Français par rapport à la route. Toutefois, il fait l'objet de critiques de la part de certains automobilistes, qui lui reprochent notamment son opacité et sa trop grande rigueur vis-à-vis de ceux dont la voiture est le principal outil de travail, en zone rurale par exemple. Or l'adhésion de la plus large majorité de la population à ce dispositif est indispensable si l'on veut qu'il perdure et qu'il continue à sauver des vies.

Dans ce contexte, le comité interministériel de la sécurité routière du 6 juillet a confié une mission d'évaluation au préfet Aribaud, qui vous a remis son rapport la semaine dernière, ainsi qu'au Premier ministre, lors d'un nouveau comité interministériel de sécurité routière, le 8 novembre.

Monsieur le ministre, vous êtes chargé de l'application des mesures qui ont été décidées lors de ce comité. Je souhaiterais que vous informiez la représentation nationale de leur teneur et de leurs modalités d'application. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer.

M. Dominique Perben, ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Monsieur le député, vous avez eu raison de souligner l'extraordinaire succès de la politique de sécurité routière menée à l'instigation du Président de la République depuis 2002. Elle nous a permis, je le rappelle, de sauver 8 700 vies et d'éviter que plus de 110 000 personnes soient blessées ou handicapées. C'est en y pensant qu'il faut réfléchir à l'ensemble des mesures de sécurité routière.

Pour autant, le permis à points remontant à 1992, il était nécessaire de réfléchir à ce dispositif et à ses modalités d'application. C'est la raison pour laquelle le comité interministériel a pris une série de mesures. Je vais vous expliquer dans quel esprit nous allons les mettre en œuvre.

Il faut tout d'abord de la transparence. Il est indispensable, en effet, et ce sera possible à partir de juillet 2007, que, sur site Internet, chacun puisse savoir en quelques minutes quelle est la situation de son compte en points. C'est aussi un élément pédagogique.

Une fois atteint le seuil de six points, c'est-à-dire la moitié des douze points de capital de départ, une lettre recommandée sera envoyée au conducteur pour l'informer, de façon à éviter, comme certains d'entre vous nous ont rapporté, tout effet de surprise lors d'un éventuel retrait de permis.

Une autre mesure à laquelle, avec M. Sarkozy, j'attache beaucoup d'importance, c'est la cohérence des limitations de vitesse sur les itinéraires. Je vous confirme, monsieur le député, – je sais que M. Suguenot y tenait beaucoup – que nous allons, avec les préfets, voir ce qu'il en est itinéraire par itinéraire et en concertation avec les professionnels de la route. Nous allons veiller à ce qu'il y ait une vraie lisibilité des limites de vitesse, en évitant qu'elles changent trop souvent, ce qui rend la conduite réglementaire très difficile.

M. Albert Facon. Très bien !

M. le ministre des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer. Ensuite, en cas de retrait de permis, nous allons mettre en œuvre un certain nombre de mesures administratives permettant de repasser le permis dans les six mois suivant le retrait, sans attendre davantage, comme c'était le cas jusqu'à maintenant. Et tout point retiré pourra être récupéré au bout d'un an seulement, contre trois ans maintenant. Cette mesure était souhaitée par beaucoup d'entre vous. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Enfin, pour les titulaires d'un permis probatoire – les jeunes – on ne passera plus de six à douze points au bout de trois ans, mais on augmentera le nombre de deux points chaque année.

Cet ensemble de mesures va, je pense, dans le sens que vous souhaitiez. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Ne m'obligez pas, monsieur le ministre, à vous retirer un point parce que vous dépassez votre temps de parole ! (*Sourires.*)

AFFAIRE DU JUGE BORREL

M. le président. La parole est à M. François Loncle, pour le groupe socialiste.

M. François Loncle. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre, mais je la pose volontiers à celui ou celle qui me répondra. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Vous devriez écouter : ma question vous concerne tous puisque l'ensemble des familles politiques ont souscrit au comité de soutien dont je vais parler.

Le 19 octobre 1995, voilà déjà plus de onze ans, un magistrat français de grande qualité, le juge Bernard Borrel, a été assassiné à quatre-vingts kilomètres de Djibouti, où son corps, à demi calciné, a été retrouvé.

Pendant de longues années, tout a été tenté pour maquiller cet assassinat en suicide, tout a été fait, de manière souvent ignoble et cynique, pour enterrer le dossier, intimider, menacer les défenseurs de la vérité. Pressions, manipulations se sont multipliées, cela au nom – on s'en doute, hélas ! – de la raison d'État et des intérêts qui lient notre pays à Djibouti. En effet, de hautes personnalités djiboutiennes sont fortement soupçonnées d'avoir commis ou commandité cet assassinat.

Fort heureusement, le courage et la résistance exceptionnels de Mme Élisabeth Borrel, la veuve du magistrat, a empêché que cette affaire ne soit étouffée. Avec elle, des milliers de citoyens et des centaines de personnalités de toutes tendances, dont de nombreux parlementaires, de toutes professions, demandent que la vérité soit connue et que justice soit faite. Il est plus que temps.

Or les blocages judiciaires et politiques demeurent. Du côté de Djibouti, on refuse de coopérer. Allez-vous, pour l'honneur de notre pays, tout mettre en œuvre, lever rapidement les obstacles pour que la mémoire du juge Borrel soit réhabilitée une fois pour toutes, que sa famille ait droit à la vérité et que la procédure judiciaire aille à son terme ? (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

Mme Brigitte Girardin, *ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie*. Monsieur le député, bien évidemment, sur le fond de l'affaire, comme sur les procédures judiciaires en cours, il ne m'appartient pas de faire des commentaires. Toutefois, je dois vous dire que le Gouvernement est tout à fait déterminé à ce que toute la lumière soit faite sur les circonstances exactes du décès du juge Borrel en octobre 1995. Nous espérons que la procédure en cours et que l'instruction, qui dure depuis près de dix ans, puissent enfin aboutir.

Les autorités de Djibouti nous ont fait savoir qu'elles étaient prêtes à rouvrir ce dossier, qu'elles avaient classé, si nous étions en mesure d'apporter des éléments nouveaux. Nous avons des difficultés avec Djibouti pour mettre en œuvre la convention d'entraide judiciaire entre Djibouti et la France. Nous souhaitons que l'instruction puisse se faire sereinement, à l'abri des pressions médiatiques, dans le respect des droits de chacun, de la présomption d'innocence et du secret de l'instruction.

Compte tenu des difficultés que nous rencontrons dans la mise en œuvre de cette convention d'entraide judiciaire, Djibouti a décidé de saisir la Cour internationale de justice de ce différend. Nous avons accepté que la Cour internationale de justice de La Haye se prononce. Une première réunion s'est tenue le 16 octobre dernier. Nous coopérons avec la Cour pour qu'aucune ombre ne demeure sur cette affaire éminemment douloureuse. Le Gouvernement souhaite vraiment connaître toute la vérité, je tiens à vous en assurer, monsieur le député. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

FIÈVRE CATARRHALE OVINE ET BOVINE

M. le président. La parole est à M. Luc Chatel, pour le groupe UMP.

M. Luc Chatel. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

Monsieur le ministre, les éleveurs de dix-sept départements du nord-est de la France sont aujourd'hui concernés par des mesures de restriction imposées par l'apparition de cas de fièvre catarrhale ovine et bovine. Bien que non contagieuse et non transmissible à l'homme, l'apparition de cette maladie sur notre territoire a conduit la France, conformément au droit communautaire, à appliquer les dispositions spécifiques aux zones de surveillance, c'est-à-dire dans un rayon de 150 kilomètres autour d'un foyer, l'interdiction de sortie des ruminants. Les échanges commerciaux d'animaux vivants, de semences et d'ovules avec les pays tiers, hors Union européenne, sont également bloqués.

Cette maladie mobilise la vigilance de nos éleveurs, qui se plient à des règles contraignantes avec un grand sens des responsabilités et un professionnalisme que je salue. Cependant, les répercussions de ce cordon sanitaire sont considérables au niveau économique, comme je le constate dans ma circonscription de Haute-Marne. Les contraintes de gestion imposées aujourd'hui augmentent considérablement les coûts subis par les éleveurs, les négociants ou les coopératives, mais surtout des animaux de boucherie ne trouvent plus preneur et pour les animaux d'élevage la situation est encore plus dramatique.

Sur votre proposition, monsieur le ministre, le Gouvernement a débloqué une enveloppe de 1,5 million d'euros pour soutenir les éleveurs. Malheureusement, les coûts qu'ils supportent sont bien supérieurs et les aides accordées sont limitées par la règle *de minimis* de l'Union

européenne. Mais surtout, la priorité pour les éleveurs est sans doute aujourd'hui de rétablir des circuits commerciaux plus importants en ouvrant des corridors sanitaires.

Sur toutes ces questions, pouvez-vous, monsieur le ministre, nous indiquer quelle est la réponse du Gouvernement ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'agriculture et de la pêche.

M. Dominique Bussereau, *ministre de l'agriculture et de la pêche*. Monsieur Chatel, vous avez raison et nombre de vos collègues des régions Champagne-Ardenne, Lorraine et Alsace ont la même préoccupation.

M. Jérôme Bignon. En Picardie aussi !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. En effet, monsieur Bignon !

M. Jean-Louis Dumont. C'est une catastrophe économique !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. La situation demeure stable pour l'instant sur le plan sanitaire, avec six foyers. Mais nous avons dû étendre encore légèrement ce que vous avez appelé le cordon sanitaire, c'est-à-dire la zone réglementée, après qu'un cas s'est déclaré cette semaine en Allemagne.

Nous pouvons espérer que la baisse des températures éliminera l'insecte cause de la maladie et que nous pourrions ouvrir ces cordons sanitaires, ce qui permettra de faire sortir des animaux de la zone et de les traiter à l'abattage. J'attends un avis de l'AFPSSA à ce sujet dans les heures qui viennent et j'espère qu'il nous apportera une réponse positive.

M. Jean-Louis Dumont. C'est une décision politique qu'il faut, monsieur le ministre !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Sur le plan économique, la commercialisation étant empêchée ou ralentie, nous avons accordé, comme vous l'avez rappelé, 1,5 million d'euros d'aides et nous allons assouplir le dispositif pour qu'elles concernent plus d'éleveurs.

Nous avons prévu des reports ou des prises en charge de cotisations de mutualité sociale agricole, des reports ou des prises en charge de cotisations sociales et de charges fiscales. Nous prenons également en charge les coûts d'analyses, de visites vétérinaires et de tests pour les mouvements d'animaux. Le coût du chômage partiel sera également pris en compte dans les abattoirs concernés.

Que faut-il faire maintenant ?

M. Jean-Louis Dumont. Prendre des décisions !

M. le ministre de l'agriculture et de la pêche. Premièrement, pouvoir sortir les animaux ; nous attendons un avis de l'AFPSSA en ce sens. Deuxièmement, aller encore plus loin dans ce dispositif de solidarité nationale ; j'annoncerai de nouvelles mesures avant la fin de cette semaine. Enfin, sur le plan européen, j'ai demandé l'inscription de ce sujet à l'ordre du jour du prochain conseil des ministres de l'agriculture qui se tiendra à Bruxelles la semaine prochaine, afin que nous puissions obtenir une décision de la Communauté qui nous permette de sortir de la règle *de minimis* que vous avez rappelée et d'aider davantage les producteurs de ces régions.

En tout cas, monsieur Chatel, je vous le répète avec force, il n'est pas question de laisser tomber les éleveurs. La solidarité nationale jouera pleinement ; vous pouvez l'indiquer aux éleveurs de votre région. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

APPRENTISSAGE

M. le président. La parole est à M. Bernard Depierre, pour le groupe UMP.

M. Bernard Depierre. Ma question d'adresse à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Patrick Roy. Et de la montée du RMI !

M. le président. Monsieur Roy, ayez la courtoisie de ne pas interrompre l'orateur !

Monsieur Depierre, veuillez poursuivre.

M. Bernard Depierre. Monsieur le ministre, les efforts du Gouvernement en faveur de l'apprentissage portent leurs fruits. L'apprentissage, trop longtemps dévalorisé, redevient une voie royale d'accès à l'emploi.

M. Philippe Auberger. Non, pas « royal » !

M. Bernard Depierre. C'est important puisque 90 % des jeunes apprentis diplômés trouvent un emploi dans les six mois. À la rentrée 2005, le nombre d'apprentis a augmenté de 10 %. D'importants moyens ont été déployés pour passer de 350 000 apprentis aujourd'hui à 500 000 en 2009. Ainsi, le fonds national de développement et de modernisation de l'apprentissage permet de financer dans chaque région les contrats d'objectifs liés à l'apprentissage. Le crédit d'impôt de 1 600 euros par apprenti et par an pour les employeurs d'apprentis constitue aussi un formidable levier fiscal. Puissent les grandes entreprises faire autant d'efforts que les PME !

Nous devons continuer à promouvoir cette filière de formation, véritable sésame qui ouvre les portes du marché de l'emploi. À ce titre, la sécurisation du statut de l'apprenti est un élément essentiel. Il contribue à rassurer les parents qui hésitent encore à orienter leurs enfants vers cette voie. On nous rapporte en effet encore trop souvent des situations que l'on ne peut tolérer, par exemple que tel jeune travaille au-delà du plafond horaire prévu. Dans ma circonscription, en Côte-d'Or, je suis régulièrement interpellé sur ces questions par des parents inquiets. Un cas m'a particulièrement marqué : celui d'un jeune apprenti qui travaille en moyenne soixante-dix heures par semaine sans être payé en conséquence, sans être gratifié, ni bénéficier de la moindre récupération.

Je souhaiterais donc savoir, monsieur le ministre, si la rentrée 2006 confirme l'évolution positive des effectifs de l'apprentissage et si vous comptez consolider ce succès en remédiant aux dérives et aux abus observés dans certains secteurs professionnels vis-à-vis d'apprentis considérés trop souvent comme des salariés à part entière sans en avoir ni la rémunération, ni les avantages. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes.

M. Gérard Larcher, ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes. Monsieur le député, l'apprentissage, du certificat d'aptitude professionnelle à bac plus cinq, est une voie d'excellence pour la formation

et l'insertion des jeunes – un taux d'insertion supérieur à 80 %. La loi de cohésion sociale a profondément rénové, tant au plan quantitatif que qualitatif, cette voie de formation.

Quantitatif parce que l'objectif que nous nous sommes fixé de 500 000 apprentis à la fin 2009, nous le tiendrons. En 2005, déjà, leur nombre a augmenté de 10 % et de 10,5 % sur les huit premiers mois de cette année. L'enregistrement auprès des compagnies consulaires ne nous permettra de consolider les chiffres de la rentrée que d'ici à la fin de l'année, mais l'ensemble des indicateurs nous montrent que les CFA sont remplis – je pense à un déplacement que j'ai fait en Basse-Normandie. Nous avons besoin de renforcer le nombre de places en CFA.

Nous consacrons des moyens importants – 1,3 milliard d'euros du budget pour 2007 – à l'alternance et 208 millions aux contrats d'objectifs et de moyens, avec les vingt-six régions, car elles sont parties prenantes et partagent avec nous cet objectif.

Un autre objectif important pour Jean-Louis Borloo et moi-même, et que partagent Gilles de Robien et François Goulard, est celui de 100 000 jeunes suivant une formation en alternance dans l'enseignement supérieur d'ici à 2010.

Sur le plan qualitatif, il s'agit de l'accompagnement de l'apprenti dans son parcours personnalisé. En cette semaine de l'insertion professionnelle des handicapés, je rappelle par exemple que nous travaillons, avec Philippe Bas, à l'adaptation sur quatre ans du parcours de professionnalisation des jeunes handicapés.

Le bilan prévu au bout de deux mois vise à diminuer le taux de rupture, qui est important. En outre, les parents d'un apprenti ne sont plus assujettis au titre des revenus de celui-ci. Vous avez souligné l'importance du contrôle et de l'accompagnement. Je rappelle que l'apprentissage est sous le double contrôle du ministère de l'éducation nationale et du ministère du travail.

L'objectif de notre action est d'assurer l'insertion dans les entreprises. Voilà pourquoi nous avons mis en place un processus de modernisation de l'inspection du travail. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

TAXE PROFESSIONNELLE

M. le président. La parole est à M. Augustin Bonrepaux, pour le groupe socialiste. (*Exclamations sur tous les bancs.*) Quel succès, monsieur Bonrepaux ! Voyons s'il est appelé à durer !

M. Augustin Bonrepaux. En l'absence du Premier ministre et du ministre des finances, j'adresserai ma question à M. le ministre du budget.

Monsieur le ministre, tous les élus s'inquiètent légitimement des conséquences de la réforme de la taxe professionnelle, qui doit entrer en application en 2007. Beaucoup, même parmi ceux qui l'ont votée l'an dernier, en découvrent aujourd'hui seulement les nombreux effets pervers. L'an prochain, les collectivités locales devront rembourser une partie de la taxe professionnelle encaissée en 2006. (« *C'est scandaleux !* » sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Jean-Pierre Soisson. Mensonges socialistes !

M. le président. Monsieur Soisson !

M. Augustin Bonrepaux. Cela les contraindra à augmenter les impôts des ménages. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean-Pierre Soisson. Ce sont les régions socialistes qui augmentent les impôts !

M. Augustin Bonrepaux. Alors que les élus n'ont aucun moyen de contrôler l'exactitude des bases plafonnées et des remboursements demandés, vous laissez toute liberté aux grandes entreprises d'organiser l'évasion fiscale.

M. Christian Bataille. C'est une honte !

M. Augustin Bonrepaux. En décidant de ne pas compenser le coût de cette réforme, vous vous défaussez une fois de plus sur les élus locaux, les obligeant à transférer le coût de cet allègement de la taxe professionnelle sur les impôts des ménages. L'injustice de cette réforme est à l'image de votre politique : douce pour les plus riches, dure pour les plus pauvres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. – Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Elle va encore aggraver la fracture territoriale, car ce sont les territoires les plus défavorisés, ceux qui sont le plus en difficulté parce qu'ils sont confrontés aux disparitions d'entreprises, qui en souffriront le plus, car ils seront progressivement privés de ressources.

M. Jean-Pierre Soisson. C'est vous qui gaspillez leurs ressources !

M. Augustin Bonrepaux. Ce plafonnement, qui vient s'ajouter à des bases en régression, obligera les élus à accroître les impôts pesant sur les ménages – taxes d'habitation, impôt foncier. La pression fiscale deviendra de ce fait insupportable dans les collectivités qui ont le taux de chômage le plus élevé et le revenu moyen le plus faible.

M. Hervé Novelli. C'est vous qui êtes insupportable !

M. Augustin Bonrepaux. Toutes les associations d'élus vous ont saisi de ce problème – ce fut le cas hier soir encore du président de l'Association des maires de France. (*« La question ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) De son côté, le Comité des finances locales a rejeté votre décret d'application !

M. Bernard Accoyer. Qu'il pose sa question !

M. Augustin Bonrepaux. Mes questions sont simples, monsieur le ministre : allez-vous vous décider à entendre l'inquiétude des élus locaux avant qu'elle ne se traduise dans les urnes l'année prochaine ? (*« Non ! Non ! » sur les bancs du groupe socialiste.*) Allez-vous suivre...

M. le président. Inutile de crier, monsieur Bonrepaux, on vous a entendu.

M. Augustin Bonrepaux. ... l'avis du Comité des finances locales, qui vous demande de réformer ce texte avant 2007 ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État.

M. Jean-François Copé, *ministre délégué au budget et à la réforme de l'État, porte-parole du Gouvernement.* Alléger les impôts des services au bénéfice de la compétitivité de la France est en effet, monsieur Bonrepaux, la première conséquence majeure de la réforme de la taxe professionnelle. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Cet allègement est estimé à 2,6 milliards d'euros.

M. Augustin Bonrepaux. Qui va payer ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Les ménages !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. Bien entendu, nous avons scrupuleusement veillé à ce que la réforme ne pénalise pas les communes, premièrement en prévoyant un certain nombre d'abattements,...

M. Christian Bataille. « À l'euro près » ?

M. le président. Monsieur Bataille !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. ... deuxièmement en partageant la charge entre l'État, qui absorbe le choc du passé, et les collectivités locales, que nous invitons à se montrer responsables dans l'avenir.

Enfin, monsieur Bonrepaux, je ne résiste pas au plaisir de vous annoncer que le temps de Robin des bois, qui voulait prendre aux riches pour donner aux pauvres, est révolu depuis fort longtemps. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. On s'en est aperçu !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. Les temps ont changé, monsieur Bonrepaux. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. Augustin Bonrepaux. Nous sommes au temps du shérif de Nottingham, qui veut prendre aux pauvres pour donner aux riches !

M. Pascal Terrasse. Les inégalités ne font que s'aggraver !

M. Jérôme Lambert. Oui, mais les pauvres ont des baby-foot !

Mme Martine Billard. Même pas, ils sont fictifs !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. La raison de cette réforme est très simple : c'est que, comme beaucoup de nos compatriotes, nous avons été traumatisés par l'augmentation massive des impôts dans les régions gagnées par la gauche. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. Mensonges !

Mme Martine Billard. Comme le baby foot !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. Cela n'est pas acceptable dans une démocratie moderne, où c'est la compétitivité de l'économie qui compte.

M. Albert Facon. Robin des bois est enfoncé !

Mme Martine Billard. C'est aussi moderne que le baby-foot fictif !

M. le ministre délégué au budget et à la réforme de l'État. Grâce à cette réforme, cela ne pourra plus arriver, et c'est très bien pour la France et pour nos emplois. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

FRANCOPHONIE

M. le président. La parole est à M. Jérôme Bignon, pour le groupe UMP.

M. Jérôme Bignon. Madame la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie, ma question a pour thème la France, la francophonie et la mondialisation.

Permettez-moi d'abord d'avoir une pensée pour un grand serviteur de la langue française qui vient de nous quitter : je pense à Bertrand Poirot-Delpech.

L'actualité de la langue française est aussi marquée ces derniers jours par l'attribution des plus grands prix littéraires, prix de l'Académie française, prix Goncourt, prix Femina, à trois écrivains étrangers ayant écrit leur œuvre en français : un Américain, Jonathan Littell, pour *Les Bienveillantes*, un Congolais, Alain Mabanckou, pour *Les Mémoires de Porc-Épic*, et une Canadienne, Nancy Houston, pour *Lignes de faille*.

Alain Mabanckou voit, à juste titre, dans ces récompenses le couronnement de la langue française magnifiée par des écrivains venus d'horizons lointains. France 2 saluait avec raison un grand vainqueur aux prix littéraires 2006 : la francophonie, dont on dressait il y a peu l'acte de décès. La pratique universelle de la langue française contribue – c'est indéniable – à un dialogue interculturel, à une union géoculturelle francophone qui permet de maintenir et de développer un dialogue entre le Nord et le Sud, entre l'Occident et le monde musulman. L'intérêt de la francophonie dépasse dès lors, et de loin, le seul aspect culturel et linguistique. L'espace francophone est devenu un espace de dialogue, de coopération et de développement.

Le sommet de la francophonie qui s'est tenu en septembre à Bucarest a réuni 68 États. Ce forum a montré l'importance de cette organisation dans le débat sur les grandes questions de politique internationale. Pourriez-vous, madame la ministre, nous dresser le bilan de ce sommet, et nous dire quels moyens politiques et budgétaires sont mis en œuvre pour la promotion de la langue française, vecteur d'influence, langue du multilatéralisme et de la paix ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie.

Mme Brigitte Girardin, ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Monsieur le député, je vous remercie tout d'abord de vos propos sur la francophonie, qui contredisent les discours pessimistes et dépassés que l'on entend, hélas ! trop souvent.

Un député du groupe socialiste. Sur quelle chaîne ?

Mme la ministre déléguée à la coopération, au développement et à la francophonie. Oui, la langue française se porte bien, au point qu'elle n'appartient plus aux seuls français, comme le prouve le choix des jurys littéraires, que vous venez de rappeler.

La francophonie a le vent en poupe en ce moment, parce qu'elle représente la diversité culturelle, qu'elle est un refus de la mondialisation uniforme, de la langue et de la pensée uniques.

L'effort financier de la France reste très important, puisqu'il s'élève à 200 millions d'euros par an, et à plus de 800 millions d'euros si nous prenons en compte le coût de nos établissements financiers et de notre réseau culturel dans le monde.

Bucarest nous a apporté trois enseignements. Tout d'abord la francophonie a montré qu'elle était une force politique sur laquelle il fallait compter. En 1970, nous étions vingt et un membres ; aujourd'hui, nous sommes soixante-huit, et d'autres États frappent à la porte. Cela montre bien que notre organisation est à la fois moderne et attractive. C'est un espace de dialogue qui est une belle réponse au choc des civilisations.

Deuxième enseignement, la francophonie est une force au service de la solidarité et du développement. Bucarest a été l'occasion d'engager des projets importants en matière d'éducation en faveur des pays du Sud.

Le troisième enseignement de ce sommet est que la francophonie connaît un nouvel élan en Europe. Ce n'est pas un hasard si le sommet des chefs d'État de la francophonie s'est tenu à Bucarest. Je voudrais rappeler que, depuis l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie à l'Union européenne, quatorze, soit la majorité des vingt-sept États membres, sont membres de l'organisation de la francophonie. Nous sommes donc pleinement dans notre rôle quand nous adoptons, comme nous l'avons fait à Bucarest, un code de conduite pour l'usage du français dans les organisations internationales, à commencer par l'Union européenne, où, comme vous le savez, le défi est immense. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

DÉSINDUSTRIALISATION DU NORD DE L'HÉRAULT

M. le président. La parole est à M. Robert Lecou, pour le groupe UMP.

M. Robert Lecou. Monsieur le ministre délégué à l'aménagement du territoire, ces questions au Gouvernement sont souvent l'occasion pour les députés qui, sur le terrain, partagent les crises économiques dramatiques qui frappent les populations, de lancer un cri d'alarme.

M. Christian Bataille. Eh oui !

M. Robert Lecou. Je voudrais vous parler des hauts cantons héraultais, et plus précisément du Lodévois et du Gangeois, au nord de ma circonscription. Ces territoires d'industrialisation ancienne sont frappés de plein fouet par les effets de la crise de la mono-industrie.

En 1996, la fermeture annoncée de la COGEMA mettait fin à une activité économique qui avait généré à sa plus belle époque 1 500 emplois directs, indirects et induits. Le site fut définitivement fermé en 1997 et le plan ambitieux mis en place par Alain Juppé en 1996 échoua, faute d'une volonté politique suffisamment affirmée par le gouvernement Jospin. (*« Eh oui ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Nous devons, monsieur le ministre, tirer les leçons de cet échec. Vous avez pris la mesure de la situation et exprimé votre volonté d'accompagner le Lodévois dans la reconversion de l'ancien site industriel en zone d'activités économiques, dans laquelle il s'est courageusement engagé.

La même volonté politique est nécessaire face à la situation du territoire limitrophe de Ganges-Le Vigan, frappé lui aussi par un séisme économique, dont la gravité demande des mesures d'urgence. J'ai pu, à travers mes rencontres avec les élus et la population de ce territoire – notamment au cours de ma visite au marché de Ganges la semaine dernière –, mesurer son désarroi devant l'annonce du plan social de l'entreprise Well qui prévoit la suppression de 300 emplois directs, dont l'activité, la fabrication de bas, est historique en pays cévenol et essentielle pour ce territoire.

Il est de la responsabilité des acteurs institutionnels d'accompagner ces territoires. On ne peut pas accepter le déracinement de populations dont nous savons la difficulté de vivre dans des concentrations urbaines souvent inadap-

tées, alors que les territoires ruraux et les bourgs centres sont des lieux de vie qui participent à une occupation équilibrée et harmonieuse du territoire.

L'État doit s'impliquer, car il peut jouer un rôle moteur, entraînant l'ensemble des partenaires. Que comptez-vous faire, monsieur le ministre, face à la crise que traversent les hauts cantons héraultais et gardois ?

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire.

M. Christian Estrosi, ministre délégué à l'aménagement du territoire. Vous avez raison, monsieur le député : nous ne pouvons pas rester inactifs face à de telles délocalisations, qui traumatisent nos territoires et provoquent un sentiment de détresse chez toutes celles et tous ceux qui ont contribué à leur développement économique.

Nous avons voulu rompre avec l'habitude du passé de gérer les conséquences des crises plutôt que d'anticiper sur les mutations économiques à venir. Tel est l'objectif de la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires, issue du rapprochement de la DATAR et de la mission interministérielle sur les mutations économiques. Nous avons également, avec Christine Lagarde, dynamisé l'Agence française pour les investissements internationaux.

M. Albert Facon. Ce baratin n'a aucun rapport avec la question !

M. le ministre délégué à l'aménagement du territoire. Ces investissements internationaux sur le territoire français ont permis l'installation sur ces territoires de 30 000 emplois au cours de l'année écoulée, pour 15 000 emplois délocalisés.

Nous sommes conscients, monsieur Lecou, des difficultés rencontrées par l'entreprise Well, et l'État est à vos côtés de toutes ses forces. Nous savons que votre engagement est à la hauteur de ces difficultés.

Une réunion s'est tenue lundi dernier, à laquelle ont participé les représentants de la direction et les syndicats de l'entreprise, les élus locaux et les chambres consulaires. Il a été décidé de créer un comité de pilotage permettant d'engager toutes les actions d'une politique de revitalisation du bassin d'emploi du Vigan et de Ganges, de créer une cellule de crise chargée de mettre en œuvre sur le terrain les orientations de cette revitalisation et, enfin, d'accompagner les actions du PDG de l'entreprise auprès de son actionnaire majoritaire, Natexis Industrie, pour obtenir le financement du plan de sauvegarde de l'emploi et la revitalisation du tissu économique.

Vous voyez, monsieur Lecou, que nous ne nous laissons pas enfermer dans les dogmes idéologiques du passé (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et plaçons les hommes au cœur de nos politiques de cohésion territoriale : ce sont eux qui comptent, avant tout, pour relever les défis du futur sur les territoires de France. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions au Gouvernement.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures vingt-cinq, sous la présidence de Mme Hélène Mignon.)

PRÉSIDENCE DE Mme HÉLÈNE MIGNON,

vice-présidente

Mme la présidente. La séance est reprise.

2

LOI DE FINANCES POUR 2007

SECONDE PARTIE

Suite de la discussion d'un projet de loi

Mme la présidente. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2007 (n^{os} 3341, 3363).

ANCIENS COMBATTANTS (*suite*)

Mme la présidente. Nous poursuivons l'examen des crédits des anciens combattants.

M. Alain Néri. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

Rappels au règlement

Mme la présidente. La parole est à M. Alain Néri, pour un rappel au règlement.

M. Alain Néri. Madame la présidente, nous venons de constater avec surprise et irritation que les onze amendements déposés par le groupe socialiste, que la commission des affaires sociales avait tous examinés, adoptant même l'un d'eux, ont été déclarés irrecevables en application des articles 92 et 98 du règlement, lesquels reprennent en quelque sorte l'article 40 de la Constitution.

Quatre amendements n'avaient pas d'incidence budgétaire. Ils ont pourtant été refusés. Cela nous semble tout à fait scandaleux et inacceptable. Celui pour lequel la commission des affaires sociales avait exprimé un vote favorable visait à faire reconnaître que ceux qui étaient tombés en Algérie en étant respectueux et fidèles aux institutions de la République auraient droit à la mention « Mort pour la France » sur les actes d'état civil.

Les sept autres amendements avaient des implications budgétaires, mais nous avions pris soin, comme l'exige la LOLF, de porter en regard de nos propositions les inscriptions budgétaires nécessaires. Je suis étonné que nos amendements aient été refusés, d'autant plus que certains amendements de la majorité qui sont rédigés dans le même esprit que les nôtres vont, eux, venir en discussion. Par exemple, la mesure tendant à venir en aide aux veuves en difficulté, pour lesquelles nous proposons un budget de 20 millions, est déclarée irrecevable, alors que l'amendement de la majorité, qui prévoit 5 millions, va, lui, venir en discussion ! C'est nous faire une bien mauvaise manière de procéder de la sorte, et c'est surtout très mal traiter la représentation nationale. C'est tout à fait inacceptable.

M. Jean-Louis Dumont. C'est grave !

M. Alain Néri. J'exprime les plus vives réserves sur la discussion des amendements qui va suivre, et je demande que nos amendements viennent en discussion en même temps que

ceux de la majorité puisque certains reprennent les mêmes préoccupations, en particulier l'allocation différentielle pour les veuves les plus modestes, l'augmentation du plafond de la rente mutualiste. Nous présentons des amendements de précision qui sont effectivement financés. Madame la présidente, je ne comprends donc pas cette mesure de rétorsion prise à l'encontre des amendements du groupe socialiste. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

Mme Chantal Robin-Rodrigo. C'est vrai !

Mme la présidente. Monsieur Néri, je pense que la commission des finances pourrait vous apporter des explications.

M. Jacques Desallangre. Je demande la parole pour un rappel au règlement qui va dans le même sens que celui de M. Néri, madame la présidente !

Mme la présidente. Je vais donc donner la parole à M. Jacques Desallangre, pour un rappel au règlement. Après quoi la commission des finances répondra.

Vous avez la parole, monsieur Desallangre.

M. Jacques Desallangre. Il serait bon que la commission des finances s'exprime, puisque je pense que c'est elle qui a eu une interprétation tout à fait spéciale de notre règlement. J'ai déposé un amendement proposant la revalorisation du plafond de la rente mutualiste, avec une incidence de 20 250 000 euros, et il a été rejeté. Or celui de MM. Gatignol, Cornut-Gentille, Merly, Saddier, Diefenbacher, Decool et Proriol, qui a le même objet, va venir en discussion. J'ai vérifié : la seule différence avec le mien, c'est qu'il propose 42 050 000 euros et que l'exposé sommaire est plus long. Mais il n'en dit pas plus que le mien. Je m'étonne et je m'interroge : pourquoi le leur est-il pris et pas le mien ? Je me doute que le président de la commission des finances va nous parler de l'exposé des motifs. Mais l'important n'est-il pas le dispositif, d'autant plus que mon amendement a un exposé sommaire ?

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. En réponse aux interrogations de M. Néri et de M. Desallangre, je tiens à préciser, au nom du président de la commission des finances, les raisons de l'irrecevabilité financière d'un certain nombre d'amendements déposés pour la discussion des crédits de la mission « Anciens combattants ». Ces raisons valent bien entendu pour tous les groupes.

Les amendements qui n'ont aucun impact financier sur le budget de l'État sont des cavaliers budgétaires.

M. Alain Néri. Oh !

M. Didier Migaud. Ce n'est pas à la commission des finances de l'apprécier.

M. Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial. C'est le cas, par exemple, de l'inscription de la mention « Algérie » sur la soie des drapeaux. Le président de la commission des finances avait déjà rendu la même décision en 2003.

Les dispositions qui revalorisent les pensions d'anciens combattants créent une charge publique au sens de l'article 40 de la Constitution. Ils ne peuvent donc pas être proposés par la voie d'amendement d'origine parlementaire. Ils ne peuvent être gagés. Mais le Gouvernement peut les reprendre, ce qu'il fait d'ailleurs en partie cette année.

Enfin, les amendements de crédits doivent être précisément motivés. Si l'article 47 de la LOLF permet d'augmenter les crédits sur un programme à condition de diminuer les crédits sur un autre programme,...

Mme Chantal Robin-Rodrigo. C'est ce qu'on a fait !

M. Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial. ... il faut que l'augmentation comme la diminution soient justifiées dans l'exposé des motifs de l'amendement. Une justification correcte, c'est à la fois une imputation précise et une motivation pertinente. Un amendement qui se contente de justifier une hausse sur un programme sans expliquer précisément pourquoi il diminue les crédits sur un autre est donc irrecevable, conformément à la LOLF.

Mais je vous rappelle que, grâce à celle-ci, des amendements qui, il y a deux ans, étaient déclarés irrecevables peuvent aujourd'hui venir en discussion.

M. André Chassaigne. La rigueur est décidément à géométrie variable !

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Migaud, pour un rappel au règlement.

M. Didier Migaud. Je suis étonné par cette réponse de la commission des finances,...

M. André Chassaigne. Ce sont des méthodes de république bananière !

M. Didier Migaud. ... et je crois nécessaire de revenir sur l'organisation de nos travaux.

Tout d'abord, ce n'est pas à la commission des finances d'apprécier si un amendement est un cavalier ou non.

M. Michel Vergnier. Absolument !

M. Didier Migaud. Le président de la commission des finances, par délégation du président de notre assemblée, peut seulement juger de la recevabilité financière d'un amendement.

Deuxième point : je comprends la réaction de nos collègues, car il est particulièrement désagréable de découvrir, en arrivant en séance, que des amendements ont été déclarés irrecevables, alors même que la commission en a débattu ! Cela pose un vrai problème, car si la commission des finances estimait que ces amendements étaient insuffisamment motivés, rien ne l'empêchait d'en informer les auteurs, afin qu'ils précisent leurs intentions.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Bien sûr !

M. Didier Migaud. Ceux-ci, compte tenu de la discussion qui a eu lieu au sein de la commission dont ils sont membres, estimaient de bonne foi leurs amendements recevables. Résultat : des amendements, qui l'auraient pourtant mérité, ne vont pouvoir venir en discussion. Et comme par hasard, ils émanent de l'opposition !

Je souhaiterais donc, madame la présidente, que le président de la commission des finances et celui de la commission des affaires culturelles puissent être saisis de ce dysfonctionnement, qui ne correspond ni à l'esprit, ni à la lettre de la LOLF.

M. Jean-Louis Dumont. Et c'est l'un des pères de la LOLF qui le dit !

M. Didier Migaud. Il faut trouver une solution car, je le répète, il n'est pas normal de frapper d'une telle sanction, et au dernier moment, des amendements débattus en commission, en arguant que leur motivation est insuffisante. Il y a assurément une certaine subjectivité dans l'appréciation !

En tant que membre de la commission des finances, je ne voudrais pas que celle-ci soit suspectée par les membres des autres commissions d'une interprétation trop rigide des textes qui constituent notre loi commune.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Desallangre.

M. Jacques Desallangre. Je cite la proposition que nos collègues, contrairement à moi, ont mentionnée dans l'exposé sommaire de leur amendement : « Cette dépense est financée par le transfert de 20 millions d'euros sur les crédits de communication et sur les crédits "Promotion et de valorisation du patrimoine culturel" du programme "Liens entre la nation et son armée". »

Mon amendement – comme le leur, d'ailleurs – est ainsi formulé : « Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement : ». Suivent les transferts proposés. Le fait que je n'en aie pas repris les éléments dans l'exposé sommaire justifie-t-il que mon amendement soit refusé ? La dépense est financée : la motivation manque-t-elle ?

Je demande une suspension de séance de dix minutes pour éclaircir cette affaire.

Mme la présidente. Avant de suspendre la séance, je donne la parole à M. Alain Néri.

M. Alain Néri. Après les propos de nos collègues Desallangre et Migaud – qui connaît bien la LOLF, puisqu'il a été à l'origine de sa mise en œuvre –, je rappelle que, ce matin, la démonstration a été faite que le Parlement n'était pas respecté ! Cet après-midi, on veut le bâillonner et l'empêcher de discuter d'amendements qui, pour certains, ont été adoptés en commission des affaires culturelles, familiales et sociales !

M. Jean-Louis Dumont. En effet ! Mais nous résisterons !

M. Alain Néri. C'est tout à fait inadmissible, et je n'imaginai pas que nous en arriverions, dans le budget des anciens combattants, à une telle situation.

Il s'agit d'une affaire grave, aussi bien pour le fonctionnement de notre assemblée que pour le budget dédié aux anciens combattants. Nous ne pouvons accepter cette solution discriminatoire, qui, je le répète, met en cause le respect du Parlement et des parlementaires.

Dans ces conditions, je m'associe à la demande de suspension de séance formulée par M. Desallangre, afin que la commission des finances puisse se réunir et que son président vienne s'expliquer.

Mme la présidente. La commission des finances souhaite-t-elle intervenir, monsieur le rapporteur spécial ?

M. Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial. Elle le fera après la suspension de séance, madame la présidente.

M. Jacques Desallangre. La commission des finances reste coite !

Suspension et reprise de la séance

Mme la présidente. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures trente-cinq, est reprise à seize heures cinquante.)

Mme la présidente. La séance est reprise.

Rappels au règlement (suite)

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Madame la présidente, mes chers collègues, nous appliquons une nouvelle loi organique relative aux lois de finances ; elle a besoin d'être rodée, ce qui nécessite un peu de concertation, étant entendu que nos services et les administrateurs sont toujours à la disposition des parlementaires pour que les motivations des amendements qu'ils déposent soient suffisamment précises.

Car je rappelle que, conformément aux deuxième et troisième alinéas de l'article 47 de la LOLF, je dois déclarer irrecevables les amendements qui ne sont pas motivés dans les diminutions de crédits qu'ils prévoient. J'applique ce faisant notre loi commune.

Ces amendements ne sont pas motivés, parfois, peut-être – je ne dis pas toujours – parce que leurs auteurs ne veulent pas avouer quels sont les crédits qu'ils diminuent en contrepartie.

La procédure est habituelle : que les amendements aient été adoptés ou non par une commission, je dois statuer sur leur recevabilité. Le règlement donne aux présidents des commissions la faculté d'appliquer les règles d'irrecevabilité, ce qu'ils ne font pas toujours. Il m'incombe donc de le faire. J'ajoute que j'ai déclaré irrecevables pour le même motif des amendements de la majorité comme de l'opposition.

Cela dit, comme l'a suggéré Didier Migaud, qui a beaucoup travaillé sur la LOLF avec Michel Bouvard, puisqu'il est parfois difficile pour un parlementaire ou un administrateur de préciser les motivations d'un amendement, je propose que celui-ci soit soumis, le cas échéant, aux services de la commission des finances. J'ai d'ailleurs accepté une douzaine d'autres amendements qui étaient, eux, parfaitement motivés.

M. Maxime Gremetz. Évidemment ! C'est vous qui les aviez rédigés !

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances. Je rappelle également un élément de bon sens : si les majorités précédentes avaient voulu supprimer l'article 40, elles avaient toute liberté de le faire !

M. Gilles Artigues. Très bien !

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances. Aucun gouvernement, y compris parmi ceux que vous avez soutenus, monsieur Gremetz, n'a souhaité ou ne souhaite supprimer l'article 40.

M. Maxime Gremetz. Moi, je suis pour sa suppression !

M. Pierre Méhaignerie, président de la commission des finances. J'en termine en redisant que, lorsque nos collègues parlementaires ont des difficultés à motiver leurs amendements, la commission des finances est là pour les aider, de manière que ces amendements puissent venir en discussion.

Mme la présidente. La parole est à M. Didier Migaud, pour un rappel au règlement.

M. Didier Migaud. Je remercie le président de la commission des finances de son intervention. La modification de l'article 40 nécessiterait une révision constitutionnelle, ce

qui est une procédure lourde. Je souhaite pour ma part une révision de la constitution de 1958, sur ce point-là comme sur beaucoup d'autres – mais c'est un autre sujet.

La LOLF a représenté un progrès considérable pour nos débats parlementaires, en proposant une interprétation beaucoup plus souple de l'article 40, validée par le Conseil constitutionnel. Alors qu'auparavant aucun amendement ne pouvait être recevable dès lors qu'il majorait la dépense publique, aujourd'hui cela est possible si l'on respecte le plafond de la dépense au niveau de la mission. En d'autres termes, nous pouvons proposer des réorientations de l'action publique entre les programmes. C'est donc un progrès considérable pour le débat parlementaire.

Je ne remets pas en cause la décision de fond prise par le président de la commission des finances. La LOLF précise en effet que les amendements doivent être motivés. Cela dit, cette motivation peut prêter à interprétations, et je saurais gré au président de la commission des finances d'y être attentif à l'avenir, pour éviter les cas où un député qui juge que son amendement, débattu en commission saisie pour avis, est recevable, apprend qu'il ne l'est pas alors même qu'il est trop tard pour le modifier.

Il y a là un problème de transmission entre la commission saisie pour avis et la commission des finances, et il serait bon d'améliorer les circuits afin d'éviter les malentendus. Il n'est pas souhaitable, d'après moi, que la commission des finances soit obligée de statuer sur la recevabilité des amendements, alors que la commission saisie pour avis est habilitée à le faire, quitte à demander pour cela l'aide de la commission des finances. Le respect d'un certain nombre de règles claires devrait permettre d'éviter toute ambiguïté et empêcher que certains de nos collègues se retrouvent dans la situation d'aujourd'hui.

Je remercie donc une fois encore le président de la commission des finances d'avoir dissipé un malentendu, qui ne doit plus se reproduire, car il est désagréable pour un parlementaire de voir son amendement débattu en commission mais pas en séance publique. Lorsque, de surcroît, il s'agit d'un parlementaire de l'opposition, un tel incident peut devenir suspect.

M. Maxime Gremetz. Suspicion légitime !

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Desallangre, pour un rappel au règlement.

M. Jacques Desallangre. Je ne comprends pas les arguments de M. Migaud, et j'aimerais que le président de la commission des finances m'explique en quoi l'exposé de l'amendement de mes collègues vaut davantage justification que le mien. Ils ont écrit : « Cette dépense est financée par le transfert de 42 millions d'euros sur les crédits de communication et sur les crédits "Promotion et valorisation du patrimoine culturel" du programme "Liens entre la nation et son armée". » C'est donc là, aux yeux du président de la commission des finances, la justification qui manque à mon amendement, puisque je me suis contenté, comme mes collègues, d'exprimer la même chose en inscrivant un plus et un moins dans un tableau, ce qui illustre clairement où l'on prend l'argent et vers où on le déplace.

M. André Chassaigne. C'est ce qu'on fait pour tous les autres budgets !

M. Jacques Desallangre. Il me semble donc que mes collègues n'ont pas mieux justifié leur amendement que je ne l'ai fait. Il y a donc eu entre eux et moi une différence de traitement qui s'apparente à de l'obstruction au droit d'amendement de l'opposition !

M. Maxime Gremetz. C'est intolérable !

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Gremetz, pour un rappel au règlement. Après quoi, nous mettrons un terme à ce débat, aussi intéressant soit-il.

M. Maxime Gremetz. Aucun de vous, monsieur Méhaignerie ou monsieur Migaud, ne parviendra à justifier qu'un de nos amendements soit repris par d'autres ! C'est classique ! Quand la majorité veut reprendre un amendement intéressant, elle modifie un mot, puis fait adopter son amendement en premier pour faire tomber les autres ! C'est ce à quoi nous sommes en train d'assister.

Je demande très solennellement qu'on traite les amendements comme il se doit et qu'on nous explique pourquoi, en l'occurrence, le nôtre est irrecevable.

Nous n'avons été informés qu'à la dernière minute et il ne nous est plus possible de modifier nos amendements. En outre, votre refus n'est pas motivé : vous dites seulement que nos amendements sont irrecevables. Cela me rappelle les pratiques des maîtres d'école, il y a une trentaine d'années, qui pouvaient infliger un zéro sans fournir aucune explication !

Nous vous demandons simplement de respecter tous les groupes politiques. Cela devrait aller de soi, mais tel n'est pas le cas, la preuve ! Le président de la commission des finances lui-même, M. Méhaignerie, est incapable d'expliquer cette décision,...

Mme la présidente. Veuillez conclure, monsieur Gremetz !

M. Maxime Gremetz. ...tout simplement parce qu'elle est injustifiable !

Reprise de la discussion

Mme la présidente. Nous en arrivons aux questions.

Nous commençons par le groupe socialiste.

La parole est à M. Jean-Louis Dumont.

M. Jean-Louis Dumont. Je supplée ma collègue Martine David, qui, par ma voix, souhaite interroger M. le ministre délégué aux anciens combattants sur les aides à apporter aux veuves des anciens combattants et aux conjoints survivants. Mais cette question se prolongeait par le dépôt d'amendements marquant bien notre volonté politique d'y apporter une réponse. Le fait que nos amendements aient été refusés – voudrait-on, comme semble le penser Jacques Desallangre, empêcher l'opposition de s'exprimer ? – n'enlève rien à notre volonté d'action.

Mme la présidente. Monsieur Dumont, je vous rappelle que vous n'avez que deux minutes pour poser votre question.

M. Jean-Louis Dumont. Madame la présidente, les parlementaires disposant de la liberté d'expression, je pense pouvoir poser ma question dans les termes que j'ai choisis.

Il y a quelques années, en tant que rapporteur spécial de ce budget, j'avais, avec l'un de vos prédécesseurs, monsieur le ministre, œuvré au bénéfice des veuves de guerre. Aujourd'hui, les conjoints survivants sont reconnus et ont un statut. L'an dernier déjà, lors de l'examen du budget pour 2006, Mme David avait proposé de verser une allocation différentielle aux veuves les plus âgées et les plus démunies.

Vous aviez répondu que, si le Gouvernement était particulièrement attentif à leur situation, l'attribution d'une allocation différentielle n'en posait pas moins problème, mais que la porte était entrouverte. Je ne vois pas où est le problème, si ce n'est qu'il faut trouver de l'argent ! Cette année, monsieur le ministre, ouvrez donc la porte. Ce matin, en répondant aux orateurs à la fin de la discussion générale, vous avez évoqué la possibilité d'accorder une telle allocation sur les crédits de l'ONAC. Nous proposons une autre solution par nos amendements, et nous souhaitons vous convaincre de les adopter. Mais puisqu'ils sont refusés, pouvez-vous nous donner l'espoir que c'est la solidarité nationale qui jouera pour les veuves en grande difficulté ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre délégué aux anciens combattants.

M. Hamlaoui Mekachera, ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur Dumont, ainsi que je l'ai dit à plusieurs reprises ce matin, le Gouvernement est très attentif à la situation des veuves d'anciens combattants. Nous connaissons la détresse de certaines d'entre elles. On ne peut nier que, depuis cinq ans, des mesures importantes aient été prises en leur faveur.

Les pensions de veuves de guerre, veuves d'invalides et de grands invalides ont été augmentées de quinze points au 1^{er} juillet 2004. Nous avons consolidé les crédits sociaux de l'ONAC – je rappelle que ces crédits étaient pris sur la réserve parlementaire avant qu'on ait budgétisé ces sommes. En 2002, il était en partie financé par ces crédits – nous ne pouvions faire autrement.

Le Gouvernement a remis au Parlement un rapport sur la situation des veuves d'anciens combattants en 2004. Pour l'avenir, nous allons étudier la mise en œuvre des propositions du groupe de travail constitué sur ce sujet. L'année 2007 nous permettra d'avancer de façon constructive et pragmatique. J'y reviendrai lors de l'examen des amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Françaix.

M. Michel Françaix. Je supplée M. Jean-Claude Beauchaud, qui souhaitait vous interroger sur la décrystallisation. Le Gouvernement entend régler par amendement cette lamentable affaire. Je ne reviendrai pas sur les propos de notre collègue Jacques Floch, qui a rappelé en partie l'historique de la situation que nous connaissons et les diverses tentatives de règlement. Pour ma part, je constate avec pragmatisme qu'une solution tardive et imparfaite vaut mieux qu'une absence de solution, et je suis certain que nous sommes tous d'accord sur ce point.

Je souhaite toutefois, monsieur le ministre, obtenir de votre part quelques précisions sur la mesure que vous allez nous proposer dans les minutes à venir. À en croire les échos, la mesure concernerait la retraite du combattant, la pension militaire d'invalidité, la pension militaire de retraite et les pensions de réversion. Pour autant, s'agit-il bien d'abroger l'article 71 de la loi de finances de 1960, ou est-ce un simple alignement des indemnités précédemment versées sur les pensions françaises ? Autrement dit, le Gouvernement a-t-il l'intention d'aligner également les indemnités civiles ou bien se contente-t-il de satisfaire les anciens combattants et leurs ayants droit ? Si tel était le cas, il est à craindre que le premier tribunal administratif saisi ne considère que la mesure votée aujourd'hui aura contrevenu à l'article 14 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui interdit les discriminations.

Avez-vous, monsieur le ministre, envisagé cette éventualité et que proposez-vous pour y parer ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Je le dis avec force, la décrystallisation que nous avons décidé d'appliquer est totale. Elle touchera, à partir du 1^{er} janvier 2007, deux prestations, que l'on appelle prestation du feu et prestation du sang, c'est-à-dire la pension militaire d'invalidité et la retraite du combattant, à l'exclusion de toute autre. Il s'agit d'aligner les pensions des anciens combattants non français, qui ont vécu les mêmes difficultés et servi avec autant d'abnégation que leurs camarades d'armes français, sur celles de ces derniers. Certains bruits circulent en effet, mais voici la vérité dans toute sa simplicité.

Mme la présidente. La parole est à M. Henri Nayrou.

M. Henri Nayrou. Je partage pleinement les critiques du groupe socialiste sur ce budget.

Je souhaite, monsieur le ministre, vous poser une question sur le devoir de mémoire. À la veille du 11 novembre 2006, disparaissait M. Floquet, l'un des cinq survivants de la guerre de 1914-1918. Il ne reste donc plus que quatre poilus en vie : l'un a cent neuf ans, et les trois autres cent huit ans. Au-delà de cette troublante coïncidence, il est acquis que les commémorations de l'armistice de 1918 se feront bientôt en l'absence de tout témoin vivant. Jusqu'à présent, le devoir de mémoire avait un sens, parce que l'on sentait leur ombre veiller sur les cérémonies. Sur le fond, rien ne doit changer, mais, imperceptiblement, on pressent que plus rien ne sera comme avant. Ne pensez-vous pas, monsieur le ministre, que le temps est venu de réfléchir à des formes différentes de célébration du Souvenir ?

Le premier objectif est, bien sûr, de perpétuer l'hommage que la nation doit à ses héros. Le second est que ces commémorations conservent leur valeur de témoignage pour les générations qui n'auront connu les terribles combats de 1914-1918 que par les livres d'histoire, bien moins évocateurs que les récits poignants de nos grands-pères. Le 11 Novembre est désormais l'occasion pour le sentiment patriotique de prendre le pas sur la réalité meurtrière de la guerre, mais il est souhaitable que ces sentiments soient fortifiés pour convaincre la jeunesse de célébrer le souvenir de nos poilus, pour qu'elle s'imprègne de la force de cette phrase prononcée à propos de Verdun : « C'est parce qu'il y a des morts qu'il y a des vivants. »

La semaine dernière, en Ariège, à l'initiative du préfet, de l'inspecteur d'académie et des enseignants, ce sont des enfants qui ont lu des messages en provenance des institutions devant d'autres enfants. Ces messages ont été mieux écoutés et ont eu plus de portée. Pour les prochains 11 novembre, voilà une piste intéressante pour votre ministère et pour le Haut Conseil de la mémoire combattante.

La commémoration des autres conflits ne pose pas de problème : la mobilisation des anciens combattants, notamment d'Afrique du Nord, permet de transmettre le nécessaire message d'espoir. En ce qui concerne la date, c'est bien le 19 Mars qui s'impose.

Monsieur le ministre, que pensez-vous de cette recherche pour le devoir de mémoire du 11 Novembre et de la date du 19 mars ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. La politique de mémoire est chaque jour davantage notre priorité. Nous sommes convaincus, sur tous les bancs, qu'il

est indispensable de transmettre aux jeunes générations les valeurs de mémoire. Je salue les élus nationaux et locaux, de toutes sensibilités, qui se mobilisent en ce sens et font un travail remarquable. Ils sont un exemple pour notre jeunesse et nous nous en réjouissons.

La récente célébration du 11 Novembre, en présence d'un des quatre poilus survivants – à qui nous souhaitons de rester longtemps parmi nous – a eu un large écho, montrant ainsi que cette date est profondément ancrée dans l'esprit de nos concitoyens. En outre, je constate personnellement, sur le terrain, lors de visites et de commémorations, que les jeunes sont de plus en plus nombreux et participent aux manifestations patriotiques avec sérieux, parfois même avec gravité. L'augmentation de la fréquentation par les jeunes du Centre européen du résistant déporté au Struthof en est une illustration. Ils sont également nombreux à participer au concours national de la résistance et de la déportation.

L'intérêt pour le devoir de mémoire est un indicateur réconfortant. Mais nous devons rester mobilisés et vigilants, car la liberté et la démocratie sont toujours fragiles.

Mme la présidente. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française.

La parole est à M. Jean Dionis du Séjour.

M. Jean Dionis du Séjour. La situation des veuves d'anciens combattants est indigne de notre République.

M. Gilles Artigues. C'est vrai.

M. Jean Dionis du Séjour. De nombreux députés le répètent depuis quatre ans, soutenus par un fort mouvement d'opinion. Il faut agir, et maintenant ! Un grand nombre de veuves vivent en effet au-dessous du seuil de pauvreté. Les dernières études, fondées sur les statistiques de 94 offices départementaux des anciens combattants, montrent que sur les 3 200 000 veuves recensées, 15 % ont des revenus inférieurs à 500 euros et dépendent du secours social de l'ONAC. Il convient de saluer l'action de l'ONAC et de ses antennes départementales, mais leurs aides sont ponctuelles et aléatoires, ce qui est source de disparités. En outre, certaines veuves, empreintes d'une grande dignité, ne sollicitent jamais l'Office.

Au vu de chiffres aussi préoccupants, il devient urgent de créer une aide spécifique de solidarité et de reconnaissance. Un travail de fond a été effectué sur ce sujet par les associations du monde combattant et les services de votre ministère. Il montre qu'une enveloppe de 5 millions d'euros suffirait à financer une allocation différentielle de solidarité, limitée dans un premier temps à un plafond de ressources de 550 euros par mois, et qui ne concernerait que les veuves dont l'âge est compris entre soixante et soixante-cinq ans – d'autres *mimima* sociaux peuvent permettre de porter les ressources des veuves plus âgées jusqu'à 610 euros par mois. Alors que ces sommes sont très raisonnables, votre projet de budget ne prévoit rien. C'est inacceptable ! Vous nous promettez d'agir en 2008, mais quelle crédibilité peut-on vous accorder alors que, depuis quatre ans, la représentation nationale est baladée de rapports en rapports ? Pour 2007, on en reste aux bons vieux crédits de l'ONAC, que vous abondez de 500 000 euros. On est loin des 5 millions demandés ! Cette charité est indigne du pacte républicain.

Comptez-vous, monsieur le ministre, permettre à l'Assemblée nationale de se prononcer sur ce sujet ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française et sur certains bancs du groupe socialiste.)*

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, la situation des veuves d'anciens combattants ne laisse pas le Gouvernement indifférent. Il est au contraire très attentif à ce qu'une solution soit trouvée à ce douloureux problème humain. Des mesures importantes ont été prises depuis cinq ans : toutes les veuves pensionnées...

M. Jean Dionis du Séjour. Et seulement elles !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. ... ainsi que les veuves d'invalides ont vu leur pension augmenter de quinze points au 1^{er} juillet 2004.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Ce n'est pas la question !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Nous avons également consolidé les crédits sociaux de l'ONAC, qui atteignent cette année 13,6 millions d'euros. Le rapport remis au Parlement en 2004 à la demande du sénateur Baudoin a été prolongé par la constitution, en 2006, d'un groupe de travail...

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Un de plus !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. ... réunissant des parlementaires, des associations et des représentants de l'État. Nous allons maintenant avancer sur la voie qu'il a tracée afin de trouver, dès 2007, une solution pratique. Nous y reviendrons au moment de l'examen des amendements.

Mme la présidente. La parole est à M. Gilles Artigues.

M. Gilles Artigues. J'aurais pu vous interroger sur de nombreux sujets évoqués par mes collègues : campagne double, revalorisation de la retraite du combattant ou création d'une allocation différentielle pour les veuves. Compte tenu du temps dont je dispose, je me contenterai d'une question sur la retraite mutualiste du combattant, à laquelle s'associe mon collègue Dino Cinieri.

La retraite mutualiste du combattant est indexée sur le point militaire d'invalidité. On en était, il y a cinq ans, à 115. Il avait alors été convenu que cet indice serait porté à 130 avant la fin de la législature. Or la loi de finances pour 2005 n'a retenu qu'un chiffre de 122,5, et aucune revalorisation n'a eu lieu depuis. Vous avez annoncé tout à l'heure que vous ne vous opposeriez pas à l'amendement de nos collègues Colombier et Rochebloine tendant à une augmentation de deux points et demi. Mais comment comptez-vous atteindre l'indice 130, afin de tenir votre engagement et de répondre à une attente forte ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Permettez-moi de vous rappeler la forte revalorisation intervenue en 2003, quand les possibilités étaient là : 7,5 points de plus.

Depuis 2002, nous appliquons la même méthode : nous nous concertons avec les présidents d'associations d'anciens combattants afin de déterminer les priorités. Or la retraite mutualiste n'a pas été placée au premier rang d'entre elles. Il nous a paru plus urgent de privilégier l'harmonisation des critères d'obtention de la carte du combattant, les pensions des veuves ou les mesures en faveur des orphelins. Nous préférons discuter avec les associations plutôt que d'imposer nos décisions unilatéralement, ce qui serait une méthode archaïque et inacceptable.

L'examen des amendements nous donnera l'occasion de faire un nouveau pas.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Un petit pas !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Petite ou grande, la modification du plafond de la rente mutualiste représente une avancée.

L'effort réalisé en faveur de la retraite mutualiste est appréciable : en moyenne, l'indice a augmenté de deux points par an pendant les cinq années de la législature.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Dionis du Séjour, pour poser sa seconde question.

M. Jean Dionis du Séjour. Ma seconde question porte sur la revalorisation de la retraite des titulaires de la carte du combattant. Nous connaissons tous les chiffres : un point d'augmentation équivaut à une dépense de 20 millions d'euros. Les députés du groupe UDF sont d'accord avec vous, monsieur le ministre, sur le fait qu'une forte contrainte pèse sur les finances publiques et qu'il est impératif de réduire les déficits.

Faut-il pour autant se contenter d'une augmentation de deux points ? Ne peut-on pas trouver 20 ou 40 millions supplémentaires ? Nous avons identifié deux budgets dont les crédits pourraient être diminués afin de financer une augmentation plus importante. Le premier est celui de la communication : est-il vraiment nécessaire de lui attribuer 45 millions d'euros ?

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Non !

M. Jean Dionis du Séjour. Il doit être possible de se contenter d'une communication plus sobre.

Le deuxième concerne la promotion et la valorisation du patrimoine culturel. Alors que nous sommes dans une logique d'indépendance des musées militaires, les crédits inscrits sur cette ligne ne cessent d'augmenter. Nous pensons qu'il serait possible de les réduire pour augmenter la retraite du combattant. Que pensez-vous, monsieur le ministre, de cette proposition ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Comme vous le savez, le Gouvernement a augmenté de deux points l'indice de référence de la retraite du combattant, pour la porter à 35 points PMI au 1^{er} juillet 2006. Une deuxième hausse de deux points est inscrite dans le budget pour 2007, ce qui nous amène à 37. Ainsi, en six mois, la prestation la plus emblématique du monde combattant aura augmenté de 12,5 %,...

M. François Sauvadet. Et en cinq ans ?

M. le ministre délégué aux anciens combattants. ... alors que l'indice de référence était resté inchangé depuis 1978. Il s'agit donc bien d'un effort considérable, salué comme tel par l'ensemble des associations d'anciens combattants. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Patrick Roy. Ce n'est pas ce que nous entendons dans les assemblées générales !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Il convient toutefois de poursuivre l'effort. L'indice 48 reste, pour le Gouvernement, un objectif à atteindre.

M. Michel Vergnier. Vous ne prenez pas beaucoup de risques !

M. Jean Dionis du Séjour. N'est-ce pas trop, 45 millions d'euros pour la communication ?

Mme la présidente. Nous passons aux questions du groupe des député-e-s communistes et républicains.

La parole est à M. André Chassaigne.

M. André Chassaigne. On va me dire que ma question, qui se rapporte au 19 mars, est récurrente et que tout a été dit. Oui, tout a été dit depuis le 8 avril 1962, lorsque neuf Français sur dix ont approuvé par référendum le cessez-le-feu et les accords d'Évian. Tout a été dit depuis 1963, depuis que, chaque année, un hommage solennel est rendu le 19 mars aux victimes de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc. Tout a été dit depuis les prises de position du général de Gaulle. Et tout a été dit le 22 janvier 2002, lorsque l'Assemblée nationale a approuvé une proposition de loi reconnaissant officiellement cette date comme journée nationale du souvenir et de recueillement à la mémoire des victimes civiles et militaires de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc.

Dès lors, comment justifier ce pied de nez à l'histoire que représente votre choix de retenir le 5 décembre, à la suite des travaux de la commission Favier ?

L'an dernier, je vous ai posé une question plus précise à ce sujet. Je ne m'attendais certes pas à ce que quelque inspiration mystique vous conduise à revenir sur ce choix. Mais je vous ai interrogé sur la participation des corps constitués, des représentants de l'État, de la gendarmerie et de la police aux manifestations. Vous m'avez alors répondu : « En ce qui concerne les cérémonies du 19 mars, jamais nous n'avons donné d'instructions aux représentants de l'État dans les départements pour qu'ils n'y participent pas. Il appartient à chacun d'entre eux d'en juger, en fonction de la situation. »

Mais en fonction de quelle situation ? Nous avons, en effet, constaté que cette liberté d'appréciation n'a, au final, que conforté l'absence des représentants de l'État à ces cérémonies.

Monsieur le ministre, ma question est donc double. Outre la question sur la reconnaissance du 19 mars comme étant la journée officielle, êtes-vous disposé, afin de ne pas amplifier les tensions, à donner les instructions nécessaires, suffisamment claires, pour assurer la présence des représentants de l'État aux cérémonies du 19 mars ?

M. Maxime Gremetz. Et des ministres !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, je vous remercie de me poser cette question car elle me permet de rappeler, une fois de plus, notre position en la matière.

Le choix du 5 décembre est le résultat d'une concertation que personne ne peut évidemment contester.

M. Henri Nayrou. Au nom de qui, monsieur le ministre ?

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Au nom des associations représentatives, au nom de ce que l'on appelle le groupe des douze – si vous connaissez le monde combattant, vous savez que ce groupe existe et qu'il est représentatif du monde combattant. Toutes les sensibilités étaient présentes. Ce groupe de travail a travaillé sous l'autorité et la présidence de M. Jean Favier, dont l'autorité morale est réelle, et a conclu son étude par un vote à bulletins secrets. Il s'avère que 80 % des votants se sont exprimés pour le 5 décembre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe des député-e-s communistes et républicains.*)

M. François Rochebloine. Combien d'entre eux ont combattu ?

M. le ministre délégué aux anciens combattants. L'État n'a pas participé aux débats.

M. Henri Nayrou. Et le vote du Parlement ?

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Il est bien dommage que vous n'écoutez pas ce que je dis car je réponds à la question !

Mme la présidente. Chers collègues, écoutez M. le ministre !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Votre question me permet aussi de rappeler que j'ai toujours dit – et je vous remercie de l'avoir indiqué tout à l'heure – que le Gouvernement respectait les autres dates associatives, et que nous laissons les préfets apprécier eux-mêmes leur participation ou pas. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Michel Vergnier. Allons donc !

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Les préfets attendent des instructions de l'État !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Comme il se doit pour toute cérémonie associative, certains préfets y assistent en tenue, d'autres en civil.

Compte tenu de ces précisions, j'en appelle à la sérénité. Je souhaite personnellement, comme je l'ai dit à la clôture du congrès de la FNACA à Lyon, que cette division absurde au sein du monde combattant puisse prendre fin d'une manière ou d'une autre.

Le 5 décembre est la date officielle de commémoration de la guerre d'Algérie (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*),...

M. Henri Nayrou. Cela n'a aucun sens !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. ... mais elle n'empêche en rien la tenue de cérémonies que les associations organisent par ailleurs. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Union pour la démocratie française.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Claude Sandrier.

M. Jean-Claude Sandrier. Monsieur le ministre, cette année encore, nous constatons, en le regrettant, que les crédits affectés aux missions de votre ministère sont en diminution en accompagnant l'évolution démographique, alors même que leur maintien aurait pu permettre de répondre à la majorité des demandes légitimes du monde combattant. Pour ne prendre qu'un exemple, la retraite du combattant n'est revalorisée que de deux points d'indice PMI, de 35 à 37 à effet au 1^{er} janvier 2007, alors même que l'engagement avait été pris d'aboutir à l'indice 48 en fin de législature.

Par ailleurs, la mesure que vous avez annoncée in extremis, ce matin, pour les veuves d'anciens combattants les plus démunies est insuffisante. Dans mon département – mais il n'est pas le seul, je le sais –, beaucoup d'entre elles se trouvent en grande difficulté, avec des ressources largement insuffisantes. Il y a là des situations de très grande détresse.

Monsieur le ministre, vous avez l'occasion, aujourd'hui, alors que c'est votre dernier budget, d'accomplir le geste humain, le geste de justice vis-à-vis de ces personnes qui, elles aussi, ont vécu des moments difficiles et se retrouvent en situation précaire.

Le débat budgétaire de l'année passée avait mis en évidence l'exigence de notre assemblée de mettre en œuvre une mesure concrète sous la forme d'une allocation différentielle de solidarité, et ce dès le budget 2007. Un amendement de la commission des finances avait prévu une ligne budgétaire en ce sens, prouvant qu'il y avait un problème, mais il avait finalement été retiré.

Je vous demande donc, monsieur le ministre, de prendre la décision sur laquelle vous vous étiez engagé à l'égard des veuves d'anciens combattants les plus démunies et, plus généralement, à l'égard du monde combattant, décision qui vous honorerait dès l'instant que le montant serait à la hauteur des difficultés que vivent ces personnes.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, en effet la situation de certaines veuves démunies d'anciens combattants est très difficile, et elles ont besoin d'un minimum vital. Je le sais mieux que quiconque, car je me rends auprès de ces personnes.

Elles attendent de nous un geste, et nous souhaitons le faire. Oh ! ce ne sera pas le Pérou, mais nous essaierons au moins d'être présents pour apporter l'essentiel. Nous en discuterons au fond lorsque nous examinerons les amendements.

Mme la présidente. Nous en arrivons aux questions du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.

La parole est à M. Denis Merville.

M. Denis Merville. Monsieur le ministre, vous n'êtes pas sans connaître la situation, malheureusement bien souvent précaire, des veuves d'anciens combattants. À de multiples reprises, j'ai appelé votre attention, par courrier ou par questions écrites, sur la nécessité de mettre en place une allocation différentielle de solidarité pour les veuves les plus démunies.

Ressortissantes de l'ONAC depuis 1991, les veuves sont considérées comme des victimes indirectes de la guerre. En outre, depuis le 1^{er} janvier 2002, elles peuvent solliciter la délivrance d'une carte de ressortissante de l'ONAC qui matérialise la reconnaissance de l'État à leur égard.

Cependant, ces aides sont loin d'être suffisantes. Certaines veuves vivent dans la précarité. Nous le savons pour les avoir rencontrées dans nos communes et nos permanences. Il est donc souhaitable qu'une allocation différentielle de solidarité soit instaurée afin d'assurer un revenu minimum à ces veuves d'anciens combattants.

C'est dans ce contexte que, l'an dernier, lors des débats budgétaires, vous avez annoncé la mise en place d'un groupe de travail chargé d'étudier ce sujet de manière approfondie. Or, aucune mesure nouvelle en faveur des veuves d'anciens combattants n'a été annoncée à la suite de ce groupe de travail, et rien ne figure dans ce projet de budget.

Ma question est donc simple, monsieur le ministre : qu'entendez-vous faire pour aider ces veuves qui en ont le plus grand besoin ?

Je souhaiterais également appeler votre attention sur les inquiétudes que suscite chez les anciens combattants la réforme de l'administration départementale. Cette réforme vise à améliorer le fonctionnement des services de l'État et la qualité des services offerts aux usagers. Toutefois, certaines circulaires ministérielles relatives à la mise en œuvre de ce projet inquiètent le monde combattant. En effet, certains

craignent, à l'horizon 2009-2010, la suppression des structures propres aux anciens combattants, telles que l'Office national des anciens combattants, l'ONAC.

Monsieur le ministre, j'aimerais que vous les rassuriez, que vous nous rassuriez sur la pérennité de l'ONAC et sur les moyens mis à sa disposition en 2007.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, pardonnez-moi de me répéter : la situation des veuves d'anciens combattants nous préoccupe autant que vous. Je rappelle que nous avons augmenté de quinze points les pensions des veuves de guerre, des veuves d'invalides et de grands invalides. Je rappelle aussi que, à la demande du député Beaudoin, le Gouvernement a remis un rapport sur le sujet en 2004. C'est bien pour cela que j'ai volontiers accepté de constituer un groupe de travail comprenant des parlementaires ainsi que des représentants des associations et de l'administration. Les réflexions de ce groupe ont porté sur l'éventualité d'une allocation différentielle en faveur des veuves en difficulté. La solution la plus rationnelle consisterait, selon ce groupe de travail, à s'appuyer sur l'ONAC dans le cadre de son enveloppe des crédits sociaux et de l'abonder en conséquence. Compte tenu de l'effort réalisé en faveur de l'ONAC et des délais nécessaires, nous pourrions avancer dès 2007.

S'agissant de la pérennité de l'ONAC, je vous confirme qu'elle est assurée. À ma demande, cet établissement public va élaborer dans peu de temps son deuxième contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2008-2012.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Decool.

M. Jean-Pierre Decool. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, les anciens combattants sont une des forces de notre nation et, pourtant, leur situation reste très difficile à différents points de vue.

Mémoire de notre pays et garants d'une véritable culture de paix, les anciens combattants doivent être soutenus et leurs attentes prises en compte. En effet, leur pension est faible au regard de leur participation aux opérations de guerre. N'ont-ils pas donné à la France les plus belles années de leur vie ?

De plus, les veuves peuvent être dans des situations financières difficiles. Elles ne bénéficient pas toutes de la réversion de la pension de leur mari, selon le lieu et la date des combats auxquels ils ont pris part.

Les initiatives de ce gouvernement, monsieur le ministre, sont significatives.

Tout d'abord, il convient ici de mettre en avant la très bonne décision du Gouvernement quant à la décrystallisation des pensions des combattants des ex-colonies françaises, les fameux « indigènes », permettant ainsi de verser la même pension à tous ceux qui se sont battus pour la France.

M. Jean-Pierre Brard. Vous vous réveillez un peu tard !

M. Guy Teissier. Mieux vaut tard que jamais !

M. Jean-Pierre Brard. Surtout quand les gens sont morts !

M. Jean-Pierre Decool. Il faut également noter que le budget 2007 contient une mesure particulièrement remarquable : une nouvelle hausse, après celle de 2006, de deux points de l'indice de retraite du combattant. C'est une marque importante de l'attention portée par la nation aux 1 400 000 titulaires de la carte du combattant.

Il serait toutefois souhaitable que le Gouvernement puisse aller plus loin dans les dossiers qui tiennent à cœur le monde combattant, et c'est l'objet des amendements initiés par nos collègues Gatignol et Colombier, amendements que j'ai cosignés avec sincérité et conviction. Ainsi, monsieur le ministre, que peuvent attendre les anciens combattants concernant l'harmonisation des conditions d'accès à la carte du combattant et au titre de reconnaissance de la nation, la revalorisation du plafond majorable de la rente mutualiste ou encore la possibilité de versement d'une allocation différentielle spécifique pour les veuves – devrais-je dire les conjoints ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Tout d'abord, s'agissant des conditions d'accès à la carte du combattant pour la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, il faut rappeler que l'attribution de la carte du combattant est fondamentalement liée à une activité combattante. La priorité prise en compte est donc toujours liée à un état de belligérance.

Le 1^{er} juillet 1962 est la date à laquelle l'Algérie a accédé à l'indépendance. Elle n'était donc plus en état de guerre et c'est pourquoi cette date constitue la limite pour l'attribution de la carte du combattant.

Vous avez par ailleurs évoqué la revalorisation du plafond majorable de la rente mutualiste du combattant : le Gouvernement vous répondra concrètement sur ce sujet lorsque nous examinerons les amendements.

Enfin, en ce qui concerne les veuves d'anciens combattants rencontrant des difficultés financières, dont il a déjà été question à plusieurs reprises aujourd'hui, le groupe de travail que j'ai constitué a exprimé un avis favorable à la création d'une allocation différentielle spécifique : une solution pourrait ainsi être trouvée à ce problème humain. Soucieux d'apporter une réponse concrète, le Gouvernement propose d'engager le processus dès 2007 en opérant par redéploiement budgétaire.

M. Georges Colombier. Très bien !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Il va de soi que la préparation du budget pour 2008 tiendra compte de cette dépense.

M. Maxime Gremetz. On pourrait l'augmenter de 500 millions !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Ainsi, comme vous l'avez souhaité, les veuves d'anciens combattants bénéficieront d'une mesure adaptée dès l'année 2007.

Mme la présidente. La parole est à M. Francis Saint-Léger.

M. Francis Saint-Léger. Monsieur le ministre, je tiens une nouvelle fois à attirer votre attention sur la commémoration de la fin de la guerre d'Algérie. Trois ans après que le 5 décembre est devenu la journée du souvenir et du recueillement consacrée à la mémoire des morts civils et militaires en Algérie, Maroc et Tunisie, et sans vouloir revenir sur les raisons qui ont présidé au choix de cette date, on est bien forcé de constater que la question de la commémoration officielle se pose toujours avec acuité.

Ainsi, dans de nombreux départements, seuls le préfet et les services de l'État assistent aux cérémonies du 5 décembre, alors que des milliers d'anciens combattants continuent de commémorer de leur côté le 19 mars, en l'absence des autorités de l'État – exception faite, je le concède, de mon

département, la Lozère, où, cette année, le préfet était présent. Au plan national, plus de la moitié des anciens combattants continuent de célébrer le cessez-le-feu et affirment chaque année leur attachement indéfectible à cette date choisie en 1963.

Pour ma part, en avril 2003, j'ai cosigné la proposition de loi d'Alain Marleix, député du Cantal, tendant à instituer, le 19 mars, une journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des morts civils et militaires de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie. Quelques mois auparavant, le 22 janvier 2002, la majorité des députés, dont beaucoup appartenaient au même groupe que moi, s'étaient prononcés en faveur de cette date – je pense notamment à mes collègues des départements voisins du mien dans le Massif central, comme Jacques Barrot, Pascal Clément, Alain Marleix, Yves Coussain, François Rochebloine, ainsi qu'à d'autres éminents parlementaires présents dans cet hémicycle, au premier rang desquels mon ami Georges Colombier.

Aujourd'hui, bien loin de faire l'unanimité et à défaut d'un choix respectant les convictions des uns ou des autres, la date officielle du 5 décembre entretient la division dans le monde combattant. Monsieur le ministre, à l'approche du quarante-cinquième anniversaire du cessez-le-feu, ne considérez-vous pas qu'il faille trouver une solution et rechercher les voies d'un apaisement afin de répondre aux attentes de centaines de milliers d'anciens combattants fermement attachés à la célébration d'un événement historique devenu, depuis plus de quarante ans, une commémoration populaire qui participe grandement au nécessaire devoir de mémoire ?

Mme Chantal Robin-Rodrigo et M. Michel Vergnier. Très bien !

M. André Chassaigne. Bravo !

M. François Rochebloine. La réponse sera-t-elle à la hauteur de la question ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, je suis bien conscient que cette question préoccupe de nombreux anciens combattants qui considèrent que la date du 19 mars est la mieux adaptée à ces commémorations, mais je crois y avoir répondu déjà très clairement. Nous avons voulu que les anciens combattants qui ont été frères d'armes face à l'adversité ne se déchirent pas devant les monuments aux morts, car il est du devoir de chacun de nous de trouver le moyen de rapprocher les points de vue. Cette divergence qui mine le monde combattant ne doit plus être d'actualité.

Pour l'instant, le 5 décembre est la date de la commémoration officielle. Comme vous, je suis attaché à la liberté et au droit : aussi, je respecterai et j'espère que l'on respectera cette date. Cela n'empêche pas ceux qui le souhaitent de se recueillir, le 19 mars, devant les lieux de mémoire.

M. Maxime Gremetz. Heureusement ! On n'a pas besoin de la loi pour ça !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Nous sommes dans un pays de liberté et de démocratie. En fait, ce que vous souhaitez, c'est que je donne des ordres et que je force les préfets, *manu militari*, à assister à ces cérémonies. Je ne le ferai jamais.

M. Michel Vergnier. Vous faites l'inverse !

M. Jacques Desallangre. Au moins, ne le leur interdisez pas !

M. Maxime Gremetz. Ils nous disent que c'est vous qui le leur interdisez !

Mme la présidente. La parole est à M. Bernard Schreiner.

M. Bernard Schreiner. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, permettez-moi d'associer à cette question mon collègue du Bas-Rhin, Émile Blessig, ainsi que Jean-Louis Christ et Arlette Grosskost, du Haut-Rhin.

L'évolution démographique réduisant le nombre des ressortissants s'est traduite, cette année, par un excédent de 183,5 millions d'euros. Les marges de manœuvre dégagées permettent de financer diverses mesures nouvelles, comme la revalorisation des droits des anciens combattants issus des anciennes colonies.

Cette décrystallisation tant attendue et unanimement appréciée est une mesure d'équité dont le financement devra faire appel à la solidarité interministérielle et qui aura un coût global de 110 millions d'euros par an.

Dans le même temps, quelque 6 000 Alsaciens et Mosellans incorporés de force dans le RAD et le KHD – et qui n'ont pas eu la chance qu'un cinéaste se penche sur leurs souffrances – voient leurs revendications ignorées depuis des années. Le coût financier de leur indemnisation serait pourtant très limité : les fonds nécessaires s'élèveraient à environ 4 millions d'euros une fois pour toutes. Mais, pour des raisons difficiles à comprendre, l'État se refuse à intervenir.

Monsieur le ministre, je vous demande solennellement, au nom de ces femmes et de ces hommes qui ont souffert, qui ont aujourd'hui en moyenne plus de quatre-vingts ans et qui n'ont aucun moyen d'exprimer leur désarroi et leur colère, que l'État s'engage à ce que l'indemnisation des anciens incorporés de force dans le RAD et le KHD se mette enfin en place.

M. Alain Ferry et M. François Rochebloine. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, je ne crois pas me tromper en disant que, depuis quatre années que nous nous rencontrons pour ce débat, j'ai toujours donné la même réponse. Le souhait du Gouvernement est d'aider à trouver une solution qui satisfasse les deux parties, c'est-à-dire, d'un côté, la fondation Entente franco-allemande et, de l'autre, les incorporés de force dans le KHD et le RAD.

M. Maxime Gremetz. On n'y arrivera jamais !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Mon souci – étais-je naïf ? – a été de réunir, à Strasbourg, les parlementaires alsaciens et mosellans pour tenter de trouver, en accord avec l'État et la fondation, une solution pour l'indemnisation de ces catégories.

M. Maxime Gremetz. C'est ce qu'on appelle noyer le poisson !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Peine perdue : nous n'avons rien pu faire entendre à la fondation, qui refuse de participer au financement des indemnisations.

M. Maxime Gremetz. Il faut dissoudre la fondation !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. L'État n'étant pas l'auteur de ces dommages, il n'a pas à les indemniser. Toutefois, soucieux de régler le problème, il a accepté de participer à l'indemnisation à hauteur de 50 %.

M. Alain Ferry. Très bien !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Or la fondation a toujours rejeté nos propositions. Par conséquent, c'est aujourd'hui à la fondation de répondre aux attentes de ces catégories de Français.

Mme la présidente. Nous revenons aux questions du groupe socialiste.

La parole est à M. Michel Vergnier.

M. Michel Vergnier. Madame la présidente, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais associer à cette question Daniel Boissier, qui a été retenu dans sa circonscription.

La cause des orphelins victimes du nazisme mérite d'être défendue. Comme beaucoup d'autres, nos départements ont douloureusement subi les exactions de la barbarie nazie entre 1939 et 1945. Les maquisards tombés sous le feu de l'ennemi sont nombreux, trop nombreux. Les victimes civiles le sont encore plus ; le massacre d'Oradour-sur-Glane, dans la circonscription de M. Boissier, nous le rappelle quotidiennement.

Vous comprendrez donc que nous soyons particulièrement sensibilisés à la situation de celles et ceux qui, dans leur enfance, ont vu leurs parents tomber, directement ou indirectement, sous les coups de l'envahisseur. À plusieurs reprises, nous vous avons interrogé sur ce thème. En 2003, M. Boissier vous a demandé quelles étaient vos intentions quant à l'extension, par la loi de finances pour 2003, du décret du 13 juillet 2000 instituant une mesure de réparation pour les orphelins dont les parents ont été victimes de persécutions antisémites.

En 2004, nous sommes intervenus à nouveau, vous démontrant l'impérieuse nécessité que cette extension, telle que la prévoyait le décret du 27 juillet 2004, prenne en compte les orphelins des victimes de massacres comme ceux d'Oradour ou de Tulle, ainsi que les déportés décédés peu de temps après leur retour des camps de concentration. Sur ce dernier point, nous n'avons pas obtenu de réponse satisfaisante.

Plus récemment, en 2005, nous évoquions les interrogations des représentants des familles d'orphelins qui s'inquiétaient des difficultés considérables que, les années passant, les familles rencontraient pour apporter les preuves matérielles des souffrances subies par leurs parents.

En septembre dernier, nous appelions à nouveau votre attention sur les attentes des orphelins de guerre et des pupilles de la nation qui restent exclus du bénéfice des décrets de 2000 et 2004 instituant une mesure de réparation au bénéfice des orphelins de père et de mère. En effet, selon le code des pensions militaires, les parents disparus doivent avoir été déportés.

Tout cela nous conduit à vous interroger sur votre volonté d'indemniser en toute justice tous les orphelins de résistants tombés les armes à la main. Le groupe socialiste va d'ailleurs prendre une initiative dans ce sens.

L'avancement du processus d'indemnisation des orphelins des victimes de persécutions antisémites permettrait, tout en maintenant les crédits au même niveau, d'entamer une extension supplémentaire de la mesure d'indemnisation.

Monsieur le ministre, nous souhaitons donc clairement connaître vos intentions. Y a-t-il selon vous plusieurs catégories de victimes du nazisme ? En matière de crédits, l'équité ne peut passer que par une adéquation avec les besoins.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, la situation que nous avons trouvée en 2002, lorsque nous sommes arrivés aux affaires, ne nous a pas paru équitable. On avait, d'une façon légitime, indemnisé les orphelins de déportés de la Shoah, mais d'autres – les orphelins de déportés résistants, les orphelins de massacrés et les orphelins de fusillés – souhaitaient également, à juste titre, bénéficier d'indemnisations. Vous avez cité Oradour-sur-Glane, je peux citer le Mont-Valérien. Je suis très heureux de vous apprendre, monsieur le député, que les orphelins de fusillés ou de massacrés bénéficient aujourd'hui de ces dispositions.

Les orphelins dont les parents ont été victimes des combats, constituent, eux, une autre catégorie. En effet, il faut, pour bénéficier de cette indemnisation, avoir souffert de la barbarie nazie. Or ces orphelins ne le sont pas de parents victimes de la barbarie nazie. Ils peuvent bénéficier d'autres droits, mais pas de l'indemnisation liée à la barbarie nazie.

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Liebgott.

M. Michel Liebgott. Monsieur le ministre, je ne peux me satisfaire de la réponse que vous avez donnée à mon collègue M. Schreiner à propos de l'indemnisation des incorporés de force dans les organisations paramilitaires allemandes. Je vous avais déjà moi-même posé la question, et si j'y reviens cette année c'est parce qu'il s'agit toujours d'un devoir de mémoire : Verdun, le camp du Struthof, les « Malgrénous », les annexions successives restent des plaies béantes. Aujourd'hui, le problème à régler ne concerne qu'un nombre réduit de personnes, mais, sur le plan symbolique, il fait honte à la République, d'autant que les prétextes statutaires utilisés sont d'ordre purement formels.

En l'an 2000, la fondation Entente franco-allemande dont nous avons parlé, avait budgété une provision de 3 millions d'euros qui a été supprimée à l'arrivée de M. Bord, dont vous n'ignorez pas les origines politiques. Sauf erreur, c'est pourtant l'État qui nomme douze des vingt-quatre administrateurs de cette fondation. S'il décidait, comme il s'est engagé à le faire, de débloquer la situation en versant la moitié de cette somme, la fondation verserait sans doute le complément.

En tout état de cause, si les associations ont un mode de fonctionnement, celui-ci peut changer si la volonté politique existe. C'est vrai pour toutes les associations, y compris celle-ci.

Les personnes concernées ne sont plus que 6 000. Attendra-t-on, comme pour les Poilus survivants, qu'elles ne soient plus que six pour intervenir ?

J'en parle avec d'autant plus d'émotion que ces personnes ont, *grosso modo*, l'âge de mes parents. Elles ne comprennent pas pourquoi elles ne peuvent toucher la somme dérisoire de 700 euros par personne pour solde de tout compte, alors que l'argent est disponible, mais, surtout, pourquoi, en dépit de leurs souffrances passées, on leur refuse la reconnaissance qui leur est due pour avoir pu préserver la liberté des générations suivantes, dont je fais partie.

En leur nom, mais aussi en celui de tous leurs enfants, je vous demande, monsieur le ministre, de revoir ce dossier et de lever les obstacles juridiques...

M. Maxime Gremetz. Ce ne sont que des prétextes !

M. Michel Liebgott. ... qui me semblent infimes au regard de l'enjeu.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Votre remarque, monsieur Liebgott, part d'un bon sentiment, et je comprends d'autant plus celui-ci que je l'ai éprouvé moi-même. C'est ce qui m'a d'ailleurs poussé à réunir les parlementaires d'Alsace et de Moselle pour trouver ensemble, en présence du président de la fondation, une solution qui convienne à tous.

Il ne serait pas moralement admissible que la France, qui n'est pas l'auteur des dommages, procède aux réparations en lieu et place de l'Allemagne. Pour autant, le Gouvernement a voulu faire un geste et prévu que l'État français participerait à l'indemnisation à hauteur de 50 %.

M. Maxime Gremetz. C'est très généreux !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. C'est le maximum qu'il puisse faire.

Si la fondation est prête également à participer à hauteur de 50 %, la question sera réglée.

Mme la présidente. Nous en revenons aux questions du groupe de l'UMP.

La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Le projet de budget qui nous est présenté permettra une fois encore des avancées substantielles en faveur du monde combattant. (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste.*) Je pense bien sûr, parmi d'autres mesures, à l'augmentation de deux points de l'indice de référence de la retraite du combattant.

Vous avez pratiqué depuis plusieurs années, monsieur le ministre, la politique des petits pas, et il est étonnant que ceux qui se sont si longtemps limités au surplace se permettent de la critiquer. (« Très bien ! » *sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Parmi les avancées qu'il reste toutefois à réaliser, il en est une qui me tient particulièrement à cœur. Je sais, pour avoir écouté mes collègues, que je ne suis pas le seul dans ce cas, et c'est tant mieux car, à force de taper sur le même clou, il finira bien par s'enfoncer ! Vous aurez compris que la question qui me préoccupe est celle de l'amélioration de la situation des veuves d'anciens combattants, notamment celles qui vivent en dessous du seuil de pauvreté.

La reconnaissance d'un droit à réparation en faveur des veuves d'anciens combattants découle de leur affiliation à l'ONAC depuis le décret de 1991.

M. Guy Geoffroy. Très juste !

M. Christian Vanneste. Cependant, cette qualité de ressortissante de l'ONAC reste dépourvue de droits complémentaires tandis que les situations réelles, elles, n'ont fait que se dégrader. Il ne s'agit pas ici de demander une généralisation de la réversion de la retraite du combattant, qui, au taux de 50 %, ne serait pas de nature à modifier le revenu global de ces personnes, mais de donner suite aux conclusions du rapport consacré aux ressortissants de l'ONAC ayant des ressources inférieures au SMIC, rapport qui était prévu par l'article 122 de la loi de finances de 2004.

À la suite de l'adoption, en dépit de l'opposition du Gouvernement, d'un amendement de Michel Bouvard l'année dernière, un groupe de travail a été constitué qui a aujourd'hui rendu ses conclusions. Il propose de choisir entre deux solutions.

La première serait de légiférer pour créer une allocation différentielle, à l'image de celle que nous avons créé au profit des anciens combattants d'Algérie avant leur accès à la retraite. C'était en 1994 – M. Balladur était alors Premier ministre et Nicolas Sarkozy ministre du budget – et j'aimerais bien que l'on nous donne de temps à autre quelques exemples de mêmes avancées sous un gouvernement de gauche !

La seconde solution consisterait, bien sûr, à abonder les crédits de l'ONAC à la hauteur nécessaire pour régler la question.

C'est la raison pour laquelle, monsieur le ministre, je vous demande comme beaucoup de mes collègues auraient souhaité le faire – je pense en particulier à mon ami Dino Cinieri – ce que vous comptez faire enfin pour les veuves des anciens combattants, car il est temps d'agir.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, je vous ai entendu. Cela fait d'ailleurs plusieurs fois que j'essaie d'expliquer quels sont les sentiments qui nous animent en la matière. Ce que nous voulons, c'est régler ce problème humain. Nous le ferons dans la limite de nos moyens, mais je puis vous assurer que nous ne laisserons pas la situation actuelle perdurer.

Je m'en expliquerai à nouveau lors de la discussion des amendements qui porteront sur ce point.

Mme la présidente. La parole est à M. Pierre Lasbordes.

M. Pierre Lasbordes. Monsieur le ministre, le rapport Gal a été évoqué à plusieurs reprises depuis ce matin.

M. Maxime Gremetz. C'est l'Arlésienne, ce rapport !

M. Pierre Lasbordes. Depuis juillet 2005, les représentants des anciens combattants, toutes associations confondues, attendent l'avis du Conseil d'État que vous avez saisi. Pouvez-vous nous dire quelles suites, très attendues par le monde combattant, vous entendez donner à ce rapport ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Comme vous le savez, monsieur le député, c'est l'actuel gouvernement qui a rouvert le dossier de la campagne double pour les anciens combattants de la guerre d'Algérie. Ce dossier n'avait en effet jamais été pris en considération, ni même examiné.

J'ai ainsi confié une mission à ce sujet à M. Christian Gal, inspecteur général des affaires sociales, afin de nous faire des propositions. Après avoir entendu les associations concernées, des élus, des représentants d'administrations et des particuliers, il m'a rendu son rapport. J'ai souhaité bénéficier de l'avis du Conseil d'État, qui devrait, à l'abri de toute polémique, rendre ses conclusions de manière imminente. Nous étudierons alors les suites que nous pourrions donner à ce dossier.

Je ne manquerai pas de vous informer, comme les mouvements associatifs d'anciens combattants, de ces conclusions comme des décisions qui pourraient en découler. Le dossier est donc en bonne voie.

Mme la présidente. La parole est à M. Yannick Favennec.

M. Yannick Favennec. Monsieur le ministre, j'associe à ma question Jean-Yves Hugon, député de l'Indre.

Malgré une politique de mémoire importante envers les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale, force est de constater que la politique de reconnaissance à l'égard de ces combattants reste modeste.

Bien sûr, il faut saluer les efforts significatifs qui ont été consentis en faveur des anciens combattants, qui ont vu, le 1^{er} juillet 2006, augmenter l'indice de référence pour le calcul du montant annuel de la retraite du combattant. Ces efforts seront poursuivis en 2007, et je m'en réjouis à la suite de mes collègues de la majorité qui se sont exprimés ce matin.

Toutefois, aucune mesure spécifique n'a été prise depuis longtemps en faveur des combattants de la Seconde Guerre mondiale, alors que quelques milliers d'entre eux se voient refuser la carte du combattant, qui représente pour eux un élément de reconnaissance majeur à la fois symbolique et concret. Il faut en effet, pour bénéficier de cette carte, avoir appartenu pendant trois mois à une unité combattante. De ce fait, les personnes mobilisées en septembre 1939 et qui ont accompli leur service militaire durant dix mois, jusqu'au 25 juin 1940, au sein d'unités non reconnues comme combattantes, n'ont pas droit à l'attribution de cette carte. Les personnes engagées en juin 1944, ayant servi jusqu'au 8 mai 1945, qui ont passé jusqu'à onze mois sous les drapeaux, sont dans la même situation.

Les règles d'attribution de la carte du combattant pour les anciens combattants de la Première Guerre mondiale ont pourtant évolué en 1980, après que la décision a été prise de ne plus retenir le critère de l'appartenance à une unité combattante. De même, la loi de finances de 2004 a ouvert l'attribution de cette carte à tout militaire présent en Afrique du Nord pendant une durée d'au moins quatre mois, sans condition d'appartenance à une unité spécifique.

Dans ces conditions, pourquoi ne pas supprimer cette condition pour l'obtention de la carte du combattant, pour ces quelques milliers de personnes qui ont combattu durant la Seconde Guerre mondiale, sans appartenir à une unité combattante ? Une telle mesure permettrait de rétablir une véritable égalité de traitement par rapport à l'ensemble du monde combattant.

Dans le même souci de devoir de mémoire, je souhaite vous parler des quelques milliers de réfractaires aujourd'hui survivants – ils sont une centaine dans mon département de la Mayenne – qui, par leur comportement courageux, ont privé la machine de guerre allemande de 1,5 milliard d'heures de travail.

La période de réfractariat étant considérée comme du service militaire actif, je souhaite, pour que soit reconnu leur droit à réparation, que vous répondiez à leur légitime demande en leur attribuant le titre de reconnaissance de la nation.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, vous évoquez la situation des anciens combattants français de 1940 à 1944 qui n'ont pas servi quatre-vingt-dix jours en unité combattante et qui ne peuvent donc bénéficier de la carte du combattant. Je vous remercie de me donner ainsi l'occasion de saluer le courage de ces combattants dont les mérites, je le reconnais, sont trop méconnus.

Cependant, prendre une mesure générale consistant à attribuer la carte du combattant, notamment pour les militaires n'ayant servi aucun jour en unité combattante, reviendrait à galvauder la carte du combattant. Le monde combattant lui-même ne serait pas d'accord. Pour autant, je ne suis pas opposé à prendre en considération certaines situations particulières. J'ai donc demandé à la commission nationale de la carte du combattant de me transmettre les cas « tangents » afin de les étudier et de prendre, éventuellement, une décision.

Lorsqu'il manque seulement quelques jours en unité combattante pour atteindre la durée légale requise, la commission de la carte me semble en tout cas être l'instance idoine pour statuer de façon équitable, quitte à transmettre certains dossiers au ministère, qui prendra alors la décision qui s'impose.

Par ailleurs, s'agissant de l'attribution du titre de reconnaissance de la nation aux réfractaires au STO, je me suis exprimé à ce sujet à plusieurs reprises. Ce titre récompense des actes au caractère militaire, ce qui ne peut être le cas des réfractaires, quel que soit le mérite de ceux qui se sont ainsi soustraits au STO, mais ceux qui ont rejoint la Résistance active bénéficient bien sûr des droits correspondants.

Dans tous les cas, je suis ouvert à l'examen des situations qui se rapprochent de la norme fixée.

Mme la présidente. La parole est à M. Marc Le Fur.

M. Marc Le Fur. Monsieur le ministre, je souhaite saluer votre action qui a permis depuis cinq ans de faire avancer bien des dossiers importants aux yeux des anciens combattants. C'est l'attribution de la carte du combattant pour tous ceux qui ont accompli quatre mois en Afrique du nord, c'est aussi la dé cristallisation.

Toutefois, il reste encore du chemin à parcourir et je pense tout particulièrement aux dates de commémoration. J'associe à ma question mes collègues Georges Colombier et Jacques Remiller.

Vous avez engagé une politique de conciliation, laissant à chacun la liberté de commémorer les morts de la guerre d'Algérie à la date qui lui semble la plus appropriée.

Chez moi, en Côtes-d'Armor, c'est le 19 mars qui est massivement choisi par le monde des anciens combattants d'Algérie. Croyez-moi, monsieur le ministre, c'est un sujet sensible, et je m'étonne d'ailleurs que mes quatre collègues socialistes n'aient pas jugé opportun de s'associer durant cette journée à nos travaux sur le monde combattant.

Votre présence lors du congrès de la FNACA à Lyon a été très appréciée, monsieur le ministre, de même que vos propos laissant à chacun le soin de trouver son point de repère, dans le respect des convictions des uns et des autres.

Je me félicite aussi de votre circulaire de 2005 qui laisse aux autorités civiles et militaires la liberté de décider, en fonction des circonstances locales, de leur participation aux cérémonies commémoratives. C'est une mesure de sagesse et je vous invite à continuer dans cette voie de la réconciliation du monde combattant. Le retour des gendarmes devant les monuments aux morts, le 19 mars, a été particulièrement apprécié en Côtes-d'Armor. Merci de les conforter et de réaffirmer votre position sur cette présence des autorités de l'État aux cérémonies du 19 mars.

Le second point que je voulais évoquer, c'est celui de la retraite du combattant : 2 points l'an dernier, 2 points cette année, c'est bien, mais cela ne comble pas le retard pris du fait de l'absence de réévaluation entre 1978 à 2005. Que

comptez-vous faire, monsieur le ministre, pour arriver aux fameux 48 points, niveau légitimement demandé par toutes les associations représentatives du monde combattant ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, je connais votre attachement au 19 mars. L'année dernière, en réponse à l'une de vos questions, j'avais rappelé quelle était la position du Gouvernement au sujet des cérémonies organisées à cette date.

Comme vous l'avez indiqué, il appartient au représentant de l'État dans chaque département d'apprécier le bon niveau de représentation des autorités civiles et militaires. Je pense que les préfets, qui reçoivent une multitude d'invitations, notamment emblématiques, comme c'est le cas en l'espèce, sont les mieux à même de discerner et de décider les présences nécessaires.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Eh bien, ce n'est pas le cas !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Compte tenu des décisions prises et des éclaircissements apportés, rien ne justifie les polémiques. Je m'attache, par mes propos, à prévenir, au sein même du monde combattant, le moindre conflit. Je souhaite n'entretenir aucune division. Devant un monument aux morts, la gravité de la commémoration et le respect de ce que représente ce lieu de mémoire doivent être suffisantes pour imposer à tout le monde combattant de se comporter avec la sagesse qui s'impose.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Très bien !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Vous m'avez interrogé également sur la retraite du combattant.

L'objectif demeure les 48 points. Je l'ai dit ce matin, des priorités ont été fixées. Ne pouvant pas bien évidemment faire tout à la fois, nous avons décidé, dès 2002, d'associer le monde combattant à la réflexion sur les priorités de chaque budget. Cela a été le cas dans la préparation de chaque budget, comme cette année pour le budget 2007.

Il me semble néanmoins que l'augmentation de 4 points en six mois est un signe fort – cela représente 12,5 % d'augmentation de la retraite de combattant en six mois. L'effort est significatif.

Mme la présidente. La parole est à M. Robert Lecou.

M. Robert Lecou. Monsieur le ministre, samedi dernier, je présidais les cérémonies du 11 novembre en présence du sous-préfet, de nombreuses autorités représentatives et des associations d'anciens combattants, mais aussi d'un nombreux public parmi lequel nous avons pu apprécier la présence d'enfants des écoles qui ont entonné « La Marseillaise » *a cappella*. La cérémonie fut solennelle, soulignant l'attachement des Françaises et des Français aux manifestations commémoratives qui permettent d'exprimer le juste devoir de mémoire. Aujourd'hui, notre débat dans ce lieu de la démocratie française est donc en harmonie avec notre pays.

C'est bien notre devoir de représentants de la nation que de défendre ce budget, dont l'intérêt répond à des valeurs aussi fondamentales que la reconnaissance, le respect, la mémoire, mais également à une juste indemnisation pour la réparation de celles et ceux qui ont eu à subir les conséquences de l'engagement pour la France.

Je voudrais aborder plus précisément deux sujets.

S'agissant de la retraite du combattant, vous avez eu la volonté, monsieur le ministre, dont nul ne doute ici, de la débloquent de son niveau de 1978. Cela s'est concrétisé par des actes, ce qui n'a pas été le cas par le passé. Mais cette retraite devra encore évoluer pour atteindre les 48 points attendus justement par les associations d'anciens combattants. Comment, monsieur le ministre, envisagez-vous l'avenir ?

Je voudrais aussi vous interroger sur la rente mutualiste. Là aussi, un effort a été réalisé : plus 7,5 points en 2003. C'est notable. Pour autant, nous n'avons pas atteint l'objectif des 130 points qui sont souhaités.

Nous connaissons les contraintes budgétaires, qui limitent forcément les marges de manœuvre. Mais je crois sincèrement, monsieur le ministre, que nous ne pouvons pas en rester là. Je souhaiterais connaître votre avis et les mesures que vous comptez mettre en œuvre pour atteindre les 130 points souhaités fort justement par les associations d'anciens combattants.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, atteindre les 48 points pour la carte du combattant et les 130 points s'agissant de la rente mutualiste sont deux de nos objectifs.

Je l'ai dit tout à l'heure, les priorités ont été tracées de façon cohérente, le souhait étant naturellement qu'on puisse atteindre le maximum des objectifs attendus par le monde combattant. Mais nous ne pouvions pas satisfaire toutes les attentes.

Nous avons cependant fait en sorte d'atteindre 2 points en moyenne dans les cinq années s'agissant de la rente mutualiste. Quant à la retraite du combattant, qui, comme je l'ai déjà dit, n'avait pas été réévaluée depuis 1978, elle a été abondée de 2 points en 2006 et de 2 points en 2007, ce qui représente 12,5 % d'augmentation en six mois.

Cela étant, l'objectif reste, je le répète, les 48 points pour la retraite du combattant et les 130 points pour la retraite mutualiste.

Mme la présidente. La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Monsieur le ministre, j'ignorais que ma question serait la dernière, mais je crois que votre réponse permettra de globaliser notre réflexion et peut-être d'aborder l'avenir.

On l'a dit ici, la France, samedi dernier, a observé avec émotion la dignité de l'un des quatre mousquetaires survivants de la Grande Guerre lors des cérémonies qui commémoraient l'armistice au pied de l'Arc de Triomphe.

Une génération s'efface. Elle laisse ouvert sur les pages les plus tragiques du xx^e siècle le livre de notre histoire.

Aujourd'hui, quatre combattants de 14-18, quelques dizaines de milliers de 39-45, d'Indochine et d'Algérie, peuvent encore témoigner. Beaucoup le font avec sérieux et constance. Mais demain, ou après demain, lorsque la vague des générations nouvelles aura effacé leurs marques sur le sable de notre nouveau siècle, comment allons-nous transmettre le message dont ils sont encore aujourd'hui porteurs ? Comment allons-nous dire ce qu'était la société française de cette époque ? C'est important. Comment expliquer ce que fut leur sacrifice ? Ce que furent les moments émouvants de la réconciliation ? Comment leur dirons-nous par des mots autres que ceux des acteurs de cette histoire que la liberté est fragile et que la vigilance des esprits est indispensable ?

La transmission des connaissances, des savoirs, des mémoires a changé de nature. Ce n'est plus à la veillée, ce pourrait être à la télévision. Ce pourrait être sur Internet. Ce pourrait être sur ces lieux de mémoire dont les régions de France se sont peu à peu enrichies, je puis en témoigner en tant que député d'une circonscription qui compte sur son territoire le mémorial Jean Moulin à Salon-de-Provence et le futur site national du Camps des Milles à Aix-en-Provence.

J'imagine que votre ministère a conscience de la valeur de ce travail – terme que je préfère à celui de devoir –, de ce travail de mémoire. Comment, monsieur le ministre, préparez-vous cet avenir ?

Comment faire en sorte que les jeunes Français dans ce début du XXI^e siècle prennent conscience qu'il y a seulement moins de cent ans, un peuple entier a vécu l'enfer parmi les hommes ? Quelles énergies, quels moyens votre ministère entend-il mettre en œuvre pour poursuivre et pérenniser ce travail de mémoire ?

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, je veux tout d'abord saluer l'intérêt que vous portez au monde combattant et tout particulièrement aux questions de mémoire.

Comme je l'ai dit, la transmission de la mémoire est au cœur de notre action. Vous évoquez les moyens modernes de communication, je suis entièrement d'accord avec vous. Nous avons lancé un site Internet consacré aux lieux de mémoire afin de développer le tourisme de mémoire. Nous avons également ouvert un site Internet consacré aux combattants morts pour la France qui rencontre un très grand succès. Plusieurs millions d'internautes ont déjà consulté ce site, notamment la liste des morts de la Grande Guerre et de la guerre d'Algérie.

À ces actions, il faut ajouter la création de nouveaux lieux de mémoire comme au Struthof, le Centre européen de la déportation, à Schirmeck, à Verdun, aux Milles et j'en oublie certainement. Toutes ces initiatives sont des réponses concrètes et je crois efficaces en direction de notre jeunesse.

Voilà, monsieur le député, l'encouragement que l'on peut exprimer pour que nos jeunes aient conscience de la page d'histoire que nous avons à leur transmettre.

Mme la présidente. Nous avons terminé les questions.

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation »

Mme la présidente. J'appelle les crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation », inscrits à l'état B.

ÉTAT B

Mme la présidente. Sur l'état B, je suis saisie d'un amendement n° 113 rectifié.

La parole est à M. le ministre, pour le soutenir.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Cet amendement vise simplement à corriger une erreur matérielle, en réalité une mauvaise répartition des crédits de personnels du ministère de la défense. Il s'agit de cotisations versées au compte d'affectation spéciale pensions imputées

à tort sur la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation » à hauteur de 3,77 millions d'euros. Le Gouvernement vous propose donc de retirer cette somme des crédits du programme 167 « Liens entre la nation et son armée » pour l'ajouter au programme 152 « Gendarmerie » de la mission « Sécurité » qui avait été sous-doté par erreur.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

M. Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Avis favorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 113 rectifié.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 61 et 25 rectifié.

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour défendre l'amendement n° 61.

M. Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial. Cet amendement, qui a été adopté par la commission des finances, vise à appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessité d'augmenter le plafond majorable de la rente mutualiste.

Cependant, à titre personnel, je me demande si un transfert de crédits aussi important – plus de 42 millions – du programme « Liens entre la nation et son armée » vers le programme « Mémoire, reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant » ne risque pas de menacer la réalisation du premier programme.

Mme la présidente. L'amendement n° 25 rectifié n'est pas défendu.

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. Marc Bernier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales. Avec ces amendements, nous abordons la question importante du relèvement du plafond majorable de la rente mutualiste du combattant.

C'est un thème essentiel pour l'ensemble du monde combattant, que le Gouvernement avait d'ailleurs déjà eu à cœur de traiter il y a quatre ans, puisque la loi de finances de 2003 avait porté ce plafond à 122,5 points d'indice de pension militaire d'invalidité.

Il est vrai que, depuis cette date, les choses ont peu évolué. En particulier, l'année dernière, le Gouvernement a préféré amorcer un effort important en faveur de la retraite du combattant, dont bénéficient un plus grand nombre de ressortissants.

Pour autant, ce thème de la rente mutualiste du combattant ne pouvait tomber dans l'oubli. L'importance de celle qui était à l'origine une « retraite mutualiste » n'est en effet plus à démontrer depuis sa création par la loi du 4 août 1923, qui l'avait instituée pour permettre aux anciens combattants de compléter leur retraite du combattant en se constituant une retraite mutualiste par des versements auprès d'une caisse mutualiste.

C'est la raison pour laquelle j'avais jugé important, lors de la réunion de la commission, d'émettre un avis favorable à un amendement portant, de manière raisonnable compte tenu des contraintes budgétaires, le plafond à 125 points d'indice, ce qui représente une augmentation de l'ordre de

4,45 millions d'euros. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales a adopté cet amendement, mais il a été déclaré irrecevable par la commission des finances pour des raisons de procédure.

M. Maxime Gremetz. Oh non ! C'est incroyable !

M. Marc Bernier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Aussi, je ne peux que me féliciter que le Gouvernement ait repris, dans son amendement n° 261, cette initiative qui constitue l'une des nombreuses avancées que comporte désormais ce budget au profit du monde combattant.

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées.

M. Jean-Claude Viollet, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées. Saisie pour avis, la commission de la défense nationale et des forces armées n'a pas été amenée à se prononcer sur les différents amendements qui nous sont soumis dans le cadre de l'examen des crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation », pour ce projet de loi de finances initiale pour 2007. Toutefois, constatant que les années se suivent et se ressemblent, je me crois autorisé à faire, comme l'an passé, quelques remarques d'ordre général à leur sujet.

Beaucoup a été dit, tout au long de cette matinée et sur plusieurs de ces bancs, sur les insuffisances de ce projet de budget des anciens combattants pour 2007, comme de ceux des années précédentes d'ailleurs. Des promesses avaient été faites et force est de constater, objectivement, qu'elles n'auraient pas été tenues. Sinon, comment expliquer que de tous ces bancs, sans exception, émergent des amendements se fixant précisément pour objectif de répondre aux attentes légitimes du monde ancien combattant sur des points aussi essentiels que l'augmentation de la retraite du combattant, le relèvement du plafond majorable de la rente mutualiste, ou encore la mise en place d'une allocation différentielle aux veuves, dont beaucoup connaissent des conditions de vie particulièrement difficiles.

Mais notre nouvelle constitution financière, la LOLF, et la mise en œuvre qui en a été faite par votre gouvernement à travers le découpage des missions, fait, dans le cas d'espèces, que ces amendements se trouvent, pour l'essentiel, gagés sur le programme n° 167 « Liens entre la nation et son armée », et en particulier sur les actions « Communication » et « Promotion et valorisation du patrimoine culturel ».

Je voulais donc attirer votre attention, mes chers collègues, sur le fait que les sommes en cause, et ce d'autant plus si tous ces amendements devaient être adoptés, amputeraient de façon si importante les actions concernées qu'elles les remettraient purement et simplement en cause.

Ainsi, et pour simple illustration, l'augmentation de la retraite du combattant et le relèvement du plafond majorable de la rente mutualiste, gagés sur les deux actions « Promotion et valorisation du patrimoine culturel » et « Communication », et la mise en place d'une allocation différentielle aux veuves, gagée sur l'action « Communication », conduiraient à amputer cette dernière de 35 millions d'euros sur les 45 millions d'euros qu'elle compte en crédits de paiement, soit plus de 77 %, au point que nous ne serions même plus en capacité, eu égard au solde restant – 10 millions d'euros –, de régler les dépenses de personnel qui dépassent 15 millions d'euros.

Certes, on peut toujours engager de nouveaux efforts de rationalisation. Ce n'est pas moi qui dirai le contraire, ayant largement œuvré dans ce sens – le président Teissier peut en attester – au sein de notre commission de la défense nationale et des forces armées, comme sur le terrain, dans mon département, sur un certain nombre de dossiers précis, bien connus de ceux qui s'intéressent aux questions de défense.

Mais précisément, et s'agissant de l'action « Communication », la DICOD, sous l'impulsion notamment de Mme la ministre de la défense, a déjà fait les efforts nécessaires et chacun convient aujourd'hui que l'action de réduction des coûts doit désormais porter sur les autres structures de communication du ministère – terre, air, mer, gendarmerie, DGA –, comme l'a montré le rapport de la mission d'audit de modernisation publié en avril 2006 à la suite duquel des travaux sont d'ailleurs en cours, à la demande de la ministre, concrétisée dans une directive du 2 août 2006, mais il s'agit là d'autres programmes budgétaires.

Quant à la promotion et à la valorisation du patrimoine culturel, là encore des efforts ont déjà été faits s'agissant notamment des trois grands musées, de l'armée, de la marine ou encore de l'air et de l'espace, les efforts à poursuivre, sur les dix-sept musées régimentaires et de tradition, par exemple, relevant d'autres programmes, tandis que des efforts financiers importants doivent continuer d'être consentis sur la politique de mémoire ou sur les archives – je pense en particulier à la collecte des archives actives des OPEX – non seulement pour les historiens mais aussi, et d'abord allais-je dire, pour les juges, notamment les juridictions internationales, pour la protection de nos soldats et la défense des intérêts de la France.

Alors, oui, il convient que le Gouvernement tienne ses engagements sur l'augmentation de la retraite du combattant, le relèvement du plafond majorable de la rente mutualiste ou la mise en place d'une allocation différentielle aux veuves, mais c'est à vous, monsieur le ministre, qu'il appartient de trouver les marges de manœuvre nécessaires sans pénaliser le devoir de mémoire, pour satisfaire le droit imprescriptible à réparation, parce que l'un et l'autre, devoir de mémoire et droit imprescriptible à réparation, sont notre dette d'honneur vis-à-vis du monde ancien combattant.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Je vais m'exprimer sur l'ensemble des amendements relatifs au plafond majorable de la rente mutualiste. Le Gouvernement a entendu le message adressé par l'Assemblée. Les porteurs du groupe UMP, M. Colombier et M. Beaudouin, et les rapporteurs, M. Mathis et M. Bernier, m'ont fait part ces dernières semaines de l'importance qu'ils attachaient à cette question.

M. Maxime Gremetz. Nous aussi, monsieur le ministre ! Ne faites pas de discriminations !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Vous vous êtes tous exprimés dans le même sens.

M. Didier Quentin. C'est vrai !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Le Gouvernement est favorable à la proposition de la commission des affaires sociales de porter à 125 points le plafond de la rente mutualiste.

M. Didier Quentin. C'est bien !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Ainsi, en cinq ans, nous aurons augmenté ce plafond de dix points, soit une moyenne de deux points par an.

M. Marc Le Fur. Très bien !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Le Gouvernement a toutefois déposé un autre amendement qui répond à cette attente, vos propositions étant irrecevables au titre de l'article 40 de la Constitution. Je demande donc le retrait de l'amendement n° 61 au bénéfice de l'amendement n° 261 du Gouvernement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme la présidente. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Conformément à ce que j'ai dit ce matin, je suis favorable à la proposition du Gouvernement consistant à relever de 2,5 points le plafond majorable de la rente mutualiste du combattant, qui passerait ainsi de 122,5 à 125 points d'indice de pension militaire d'invalidité. Les amendements n°s 61, 25 rectifié et 24 rectifié de M. Gatignol, mon amendement n° 237, l'amendement n° 259 de M. Colombier, ainsi que l'amendement n° 261 du Gouvernement après l'article 43 concernent cette rente mutualiste.

Je suis prêt à retirer mon amendement n° 237 au profit de l'amendement n° 261 du Gouvernement si je connais le coût exact de la revalorisation proposée. En effet, les amendements 61 et 25 rectifié l'évaluent à 42 050 000 euros pour une augmentation du plafond de 7,5 points. Pour 2,5 points, cette somme devrait être divisée par trois et s'établir aux environs de 14 000 000 euros, comme je le précise dans mon amendement n° 237. Or, l'amendement n° 259 de mon collègue et ami Colombier mentionne un coût de 4 450 000 euros. Quant à l'amendement n° 261 du Gouvernement, il ne donne aucun montant.

Mme la présidente. La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Compte tenu de l'état actuel des finances publiques, nous ne pouvions pas décrocher la lune ! C'est pourquoi j'avais proposé à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, qui m'avait suivi, de se contenter d'une hausse de 2,5 points, pour un coût de 4,45 millions d'euros.

Vous nous avez souvent dit, monsieur le ministre, que c'était l'une de vos priorités. Cette revalorisation, budgétairement acceptable, nous permettra d'adresser un signal très important au monde des anciens combattants. Vous l'avez déjà dit, mais je vais enfoncer le clou : avec la hausse de 7,5 points obtenue en 2003, le plafond aura augmenté de dix points au cours de cette législature, soit deux points par an ! Au nom de l'UMP, je voudrais vous en remercier, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Bien sûr, je retirerai l'amendement n° 259.

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Desallangre.

M. Jacques Desallangre. Pour ma part, je regrette ce repli en rase campagne ! Nous avons l'impression de toucher au but avec les amendements de nos collègues visant à porter à 130 points d'indice le plafond majorable de la rente mutualiste. Nous étions d'autant plus d'accord (« *Évidemment !* » sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire) que c'était ce que je proposais dans l'un de mes amendements, qui avait été déclaré irrecevable. Nous sommes alors dit que notre lutte ici, sous le regard des associations d'anciens combattants, avait porté ses fruits.

À présent, vous reculez à nouveau. Bien entendu, nous voterons cette mesure. Mais tous ceux qui en bénéficieront devraient profiter de 130 points, et non de 125 ! La saine inquiétude qui a saisi la majorité n'a malheureusement duré que quelques instants. Elle aurait dû la conduire, au lieu de suivre les recommandations de M. le ministre, à maintenir ses dernières propositions, plus sages et inspirées par le souci de l'avenir.

M. Guy Teissier. Il est intervenu ce qu'on appelle une négociation !

M. Jacques Desallangre. Nous voterons néanmoins l'amendement (« *Ah !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire) parce que nous sommes des gens raisonnables. (*Sourires sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Guy Teissier. C'est un bon accord !

M. Jacques Desallangre. Mais je rappelle que nous restons favorables au chiffre de 130 points, que nous avons proposé au début du débat.

Mme la présidente. La parole est à Mme Chantal Robin-Rodrigo.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Je rejoins l'avis de mon ami Desallangre. Vous le savez : nous avons nous aussi déposé des amendements en ce sens. Mais, comme l'a rappelé le président de la commission des finances en début de séance, nous n'avons pas pu les défendre. Nous avons proposé nous aussi de porter l'indice à 130 points pour 2007.

Contrairement à ce que prétend M. Colombier, nous ne demandons pas au Gouvernement de décrocher la lune, mais de tenir ses promesses. Celles qu'il a faites au monde des combattants doivent être honorées.

M. Guy Geoffroy. Vous n'avez rien fait à cet égard quand vous étiez au Gouvernement !

Mme la présidente. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Je réitère ma question, madame la présidente, qui est fort simple : j'aimerais savoir ce que coûte exactement une augmentation de deux points et demi.

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, son coût s'élève à 4,45 millions d'euros.

M. François Rochebloine. Merci !

M. Maxime Gremetz. Je demande la parole, madame la présidente.

Mme la présidente. Je vous ai vu et entendu, monsieur Gremetz.

Vous avez la parole.

M. Maxime Gremetz. Je ne suis pas impatient, car j'écoute le débat : 130 points, 125 ou 122,5 ? Je voudrais que les choses soient claires pour tout le monde, car j'aime la clarté. (*Sourires sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Desallangre a indiqué que nous n'étions pas pour le tout ou rien. En l'occurrence, le tout, monsieur le ministre, c'est votre engagement de 130 points, que nous soutenons.

Mme Chantal Robin-Rodrigo. Que le Gouvernement tienne ses promesses !

M. Maxime Gremetz. Nous reprenons donc l'amendement n° 61 de M. Mathis, et nous demandons un scrutin public, afin que chacun se détermine publiquement. En cas d'adoption, nous serons tous contents. Dans le cas inverse, nous saurons qui s'oppose à la mesure. Car la majorité a tendance à dire qu'elle est favorable aux 130 points et qu'elle partage notre avis, mais elle baisse son pantalon à la première occasion. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme la présidente. Monsieur Gremetz, je crois que vous n'avez pas bien entendu ce qui se passait dans l'hémicycle : M. Mathis n'a jamais retiré l'amendement n° 61.

Je le mets donc aux voix.

M. Maxime Gremetz. Scrutin public !

Mme la présidente. Non, monsieur Gremetz. J'ai déjà ouvert le vote sur l'amendement.

M. Maxime Gremetz. Pas encore, madame la présidente. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Pierre-Louis Fagniez. Mme la présidente a raison !

M. Guy Teissier. Nous avons une excellente présidente.

M. Maxime Gremetz. Vous êtes gênée que nous demandions un scrutin public ! (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme la présidente. Je vous demande de cesser, monsieur Gremetz.

Je n'ai pas reçu de demande de scrutin public.

M. Maxime Gremetz. Je vous ai adressé la feuille verte !

M. Guy Teissier. Démago !

Mme la présidente. Je ne l'ai pas reçue.

Je mets donc aux voix l'amendement n° 61. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

Mme la présidente. Monsieur Rochebloine, retirez-vous l'amendement n° 237 ?

M. François Rochebloine. Oui.

Mme la présidente. La parole est à M. François Rochebloine, pour soutenir l'amendement n° 235.

M. François Rochebloine. Je me réjouis que nous retrouvions un peu de calme, après quelques minutes de chaude ambiance.

L'amendement n° 235 a été cosigné par Jean Dionis du Séjour et Jean-Christophe Lagarde.

M. Maxime Gremetz. Mme la présidente ne voulait pas d'un scrutin public ! (« *Assez !* » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)

Mme la présidente. J'aimerais que M. Rochebloine soit écouté dans le calme.

M. François Rochebloine. Depuis vingt-sept ans, les titulaires de la carte du combattant réclament la juste revalorisation de leur retraite. Malheureusement, la promesse de porter l'indice à 48 points, soit une croissance de trois points par an pendant cinq ans, n'a pas été tenue.

Au 1^{er} juillet 2006 est intervenue une première revalorisation de la retraite du combattant portant l'indice de 33 points à 35. Vous nous proposez aujourd'hui une nouvelle augmentation de deux points supplémentaires, à compter du 1^{er} janvier 2007, qui aurait pour effet de porter l'indice à 37 points. Cette mesure pourtant intéressante ne donne pas satisfaction, nous l'avons dit ce matin. Connaissant les difficultés budgétaires actuelles, je propose par cet amendement un relèvement de deux points supplémentaires, ce qui reviendrait à une hausse de six points pour les deux dernières années.

Par ce biais, abstraction faite des trois premières années, le Gouvernement respecterait sur les deux dernières années la promesse initiale d'un relèvement de trois points par an. Puisque rien n'a été fait pendant les trois premières années, ajouté aux deux points de l'an passé et aux deux points de cette année, ce relèvement de deux points supplémentaires en 2007 serait bienvenu.

La mesure représenterait un montant de 40 millions d'euros. Dans le cadre de la LOLF, je propose une diminution des crédits de l'action « Communication », qui doivent pouvoir être rationalisés, ainsi que de l'action « Promotion et valorisation du patrimoine culturel », qui sont quantitativement importants, compte tenu de l'objectif qui consiste à accroître l'autofinancement des musées.

Cette mesure modeste...

M. Maxime Gremetz. Très modeste !

M. François Rochebloine. ... donnerait satisfaction au monde combattant.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial. Je rappelle que 116 millions d'euros supplémentaires ont déjà été inscrits pour tenir compte de la majoration de deux points de la retraite du combattant et de la hausse du nombre de bénéficiaires, qui est importante : ils ont été 50 000 de plus entre 2005 et 2006, et on en prévoit 35 000 de plus pour 2007.

M. Jean Dionis du Séjour. Bien sûr !

M. Maxime Gremetz. Et les décédés ? Vous les comptabilisez aussi ?

M. Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial. Il semble difficile, vous l'avez reconnu vous-même, monsieur Rochebloine, d'aller plus loin dans le contexte budgétaire actuel. Le Gouvernement ayant déjà pris des mesures importantes en faveur des anciens combattants, la commission est défavorable à cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Le Gouvernement est défavorable à cet amendement.

M. Jacques Desallangre. Même ce petit effort, il ne veut pas le faire !

Mme la présidente. La parole est à M. Patrick Roy.

M. Maxime Gremetz. J'ai demandé la parole avant lui ; mais, moi, je dois attendre !

M. Patrick Roy. Cette partie de la discussion est très pénible pour nous, comme pour nos collègues communistes, dont tous les amendements ont été jugés irrecevables.

M. Jacques Desallangre. Oui !

M. Patrick Roy. Pour l'instant, la discussion se limite à un échange entre le Gouvernement et l'UMP, alors même que des amendements intéressants ont été déposés par nos collègues de l'UDF.

Monsieur le ministre, vous savez que l'État français se doit d'exprimer sa gratitude aux anciens combattants, en reconnaissance des sacrifices qu'ils ont consentis pour défendre la nation. D'ailleurs, le mot gratitude, que je viens d'employer, paraît trop faible : il vaudrait mieux parler d'un devoir national de reconnaissance.

Si notre pays est aujourd'hui une République, c'est bien parce que, aux moments les plus périlleux, quand tout pouvait basculer, des Français souvent fort jeunes ont accepté de prendre les armes et, pour certains, de perdre la santé ou même la vie, en se dressant pour faire vivre la France. Notre devoir de reconnaissance doit donc être exemplaire.

M. Guy Geoffroy. Vous n'avez rien fait quand vous étiez au pouvoir !

Mme Arlette Franco. C'est facile de pratiquer maintenant la surenchère !

M. Patrick Roy. Vous avez proposé de revaloriser la retraite du combattant, voie dans laquelle vous ne consentez à vous engager que depuis l'an dernier. Pour nous, mesdames et messieurs de la majorité, nous avons élargi le champ de la retraite du combattant, mais vous semblez l'avoir oublié, alors que votre engagement dans ce domaine est particulièrement timide. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Soyons objectifs : deux points valent mieux que rien, mais ils ne valent guère plus. M. Néri l'a montré : ils représentent en tout 2,19 euros par mois. Vous conviendrez qu'une telle somme n'est pas nature à bouleverser le train de vie des anciens combattants ! L'effort proposé est donc bien modeste.

Vous prétendez qu'une telle mesure serait appréciée dans le monde combattant. Mais, dans les réunions auxquelles j'assiste, je constate, sans polémique, que les anciens combattants ont le sentiment d'être bien peu considérés, sinon floués par une aussi petite somme.

Des engagements ont pourtant été pris. On a vu ce qu'il en advenait dans le cas de la rente mutualiste. La promesse d'une augmentation de quinze points dans un délai raisonnable n'a pas été tenue. Même si l'amendement proposé par nos collègues de l'UDF n'est pas d'une portée considérable, il enverrait du moins un signe. Il me semble donc que le Gouvernement devrait revoir sa position et accorder ces deux points supplémentaires.

Mme la présidente. Sur le vote de l'amendement n° 235, je suis saisie par le groupe des député-e-s communistes et républicains d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Nous avons également déposé un amendement proposant de fixer la retraite du combattant à 48 points, conformément à l'engagement du Gouvernement. Mais cet amendement a été refusé, aux termes d'une procédure que M. Méhaignerie a été incapable de nous expliquer.

M. Michel Bouvard, vice-président de la commission des finances, de l'économie générale et du plan. Ses explications ont au contraire été très claires !

M. Maxime Gremetz. Nous aurions demandé un scrutin public sur un tel amendement. Faute de pouvoir le soutenir, pour des raisons que nous comprenons à présent fort bien – un scrutin public sur un engagement non tenu est assez gênant –, nous conservons le même point de vue et restons favorables aux 48 points. Mais, puisque notre amendement a été jugé irrecevable et que personne d'autre n'en a présenté de comparable (« *Oui, vous êtes tout seul !* » les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire), nous sommes bien obligés de nous rabattre sur la mesure proposée, au nom des anciens combattants, de notre peuple tout entier et du droit à réparation, que le Gouvernement est si lent à mettre en œuvre. Toute avancée est bonne à prendre, dès lors qu'elle va dans le sens de la lutte des anciens combattants et des élus de la nation. C'est pourquoi, avec mon groupe, j'ai demandé... Ah non ! Je me trompe : je me croyais au conseil régional de Picardie !

Mme la présidente. Monsieur Gremetz !

M. Maxime Gremetz. Je ne voudrais pas qu'on n'interprète mal ce lapsus : je ne suis pas président du groupe et loin de moi l'idée de vouloir prendre la place d'Alain Bocquet !

Mme la présidente. Personne n'imaginerait une chose pareille ! (*Rires.*)

M. Maxime Gremetz. Merci ! C'est pourquoi notre groupe a demandé un scrutin public, afin que chacun puisse se déterminer en pleine connaissance de cause, puisque tout le monde, en dehors de quelques députés, semble avoir refusé les 48 points.

Mme la présidente. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Quand la volonté est là, monsieur le ministre, on peut toujours trouver les moyens. Le Président de la République l'a démontré lorsqu'il a décidé la décrétoisation totale, qui a été réalisée en une seule fois et dont le coût s'élève à 110 millions. Par ailleurs, vous avez dit tout à l'heure que la rente mutualiste avait été augmentée de dix points en cinq ans, soit deux points par an. En l'espèce, la hausse est de quatre points en cinq ans : on pourrait au moins parvenir à une augmentation de cinq points, soit un point par an – M. Dionis du Séjour a d'ailleurs déposé un amendement en ce sens. Mais ne chipotons pas : ce n'est pas digne du monde combattant. (« *Absolument !* » sur les bancs du groupe des député-e-s communistes et républicains.)

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Dionis du Séjour.

M. Jean Dionis du Séjour. Comme beaucoup de mes collègues, je suis en contact avec les associations du monde combattant de mon département, le Lot-et-Garonne. Leur message est très clair : première priorité, la situation des veuves, en arrêtant de repousser les mesures à prendre ; deuxième priorité, la retraite des anciens combattants. Le reste vient bien après. Nous sommes donc ici au cœur des revendications.

On ne peut pas dire, monsieur Viollet, qu'il n'y pas de marges de manœuvre. Sinon, cela voudrait dire que la LOLF ne sert à rien.

M. François Rochebloine. Absolument !

M. Jean Dionis du Séjour. Trois de mes enfants ont participé à la journée d'appel et de préparation à la défense et, pour en avoir parlé avec eux à leur retour, je peux vous dire que, sur les 162 millions d'euros alloués à la JAPD, les marges de manœuvre existent ! Par ailleurs, 45 millions d'euros sont alloués à la communication, qui pourrait être

plus sobre. Nous nous inscrivons dans une logique de budget constant et, lorsque nous définissons des priorités et que nous proposons de les financer par la diminution d'un autre programme, nous faisons notre travail de parlementaires. Encore une fois, il est évident que 162 millions pour la JAPD, c'est trop !

M. Michel Voisin. Ce n'est pas sérieux !

M. Jean Dionis du Séjour. Cet amendement vise à prendre 40 millions d'euros sur un programme de 260 millions. S'il est adopté, il n'y aura pas de drame national, mais un ministre devra s'adapter !

Mme la présidente. La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. J'ai beaucoup d'amitié pour François Rochebloine,...

M. François Rochebloine. Et c'est réciproque !

M. Georges Colombier. ... avec lequel je mène depuis fort longtemps un combat commun, mais je suis obligé de lui dire que le groupe UMP ne votera pas son amendement. Nous aussi, nous aurions aimé que l'on n'ait pas attendu l'année dernière pour augmenter de deux points, en 2006 puis à nouveau en 2007, un indice qui n'avait pas été modifié depuis 1978. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Nous ne sommes pas contre les anciens combattants – nous démontrons le contraire depuis fort longtemps –, mais nous refusons la démagogie et nous prendrons nos responsabilités. Je souhaite que, l'année prochaine, quelle que soit la majorité qui sortira des urnes, on se souvienne que si, dans nos groupes respectifs, nous avons pris nos responsabilités sous les différents gouvernements, on n'en parlerait plus aujourd'hui. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jacques Desallangre. L'explication était nécessaire, mais elle n'est pas suffisante !

Mme la présidente. La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission de la défense.

M. Jean-Claude Viollet, rapporteur pour avis de la commission de la défense. Je pensais n'intervenir qu'une seule fois, au début de la discussion d'amendements, qui relèvent tous de la même logique, mais puisque M. Dionis du Séjour m'invite à reprendre la parole...

M. François Rochebloine. Que ce soit pour dire des choses intéressantes !

M. Jean-Claude Viollet, rapporteur pour avis de la commission de la défense. Si nous ne pouvons pas débattre de ce sujet sérieux, je n'ai pas ma place ici.

On peut tout décider, mais il faut aller au bout de la logique.

M. Michel Bouvard, vice-président de la commission des finances. Tout à fait !

M. Jean-Claude Viollet, rapporteur pour avis de la commission de la défense. Ce que j'ai essayé de vous démontrer tout à l'heure, c'est que si l'on accepte les amendements tels qu'ils sont présentés, on ne sera pas en mesure de couvrir, en 2007, les seuls salaires de la délégation à l'information et à la communication de défense.

M. Michel Bouvard, vice-président de la commission des finances. Très juste !

M. Jean-Claude Viollet, rapporteur pour avis de la commission de la défense. On a le droit de prendre cette décision, mais à condition de dire au personnel de la DICOD que l'on procédera à des suppressions d'emplois. Ils ont le droit de le savoir, de même que les associations d'anciens combattants ou les fondations de la mémoire ont le droit de savoir qu'elles ne pourront pas mener certaines actions si l'on supprime 500 000 euros, c'est-à-dire 10 %, de leur ligne budgétaire.

Dans ces débats, j'essaie toujours d'avoir une attitude responsable. C'est la raison pour laquelle je ne peux pas souscrire à ce type d'amendements, y compris lorsqu'ils ont été déposés par des députés de ma sensibilité, monsieur Dionis du Séjour. L'année dernière, j'avais tenu les mêmes propos, et je m'en suis toujours expliqué. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jean Dionis du Séjour. On ne peut pas dire qu'il n'y a pas de marges de manœuvre sur la JAPD !

Mme la présidente. Nous allons maintenant procéder au scrutin, précédemment annoncé, sur l'amendement n° 235.

(*Il est procédé au scrutin.*)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	80
Nombre de suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour l'adoption	18
Contre	59

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Je suis saisie d'un amendement n° 24 rectifié.

La parole est à M. Jean Proriol, pour le soutenir.

M. Jean Proriol. Il est retiré.

Mme la présidente. L'amendement n° 24 rectifié est retiré.

Je suis saisie d'un amendement n° 238.

La parole est à M. Jean Dionis du Séjour, pour le soutenir.

M. Jean Dionis du Séjour. Cet amendement traite toujours de la retraite des combattants mais, cette fois, il a pour objet de relever son indice d'un point, soit de 13 euros. On peut dire que ce n'est pas beaucoup mais, pour un certain nombre de nos concitoyens, cela représente quelque chose. Une nouvelle fois, la question est la suivante : a-t-on des marges de manœuvre pour financer cette mesure dont le coût s'élève à 20 millions d'euros ? Nous proposons de prendre cette somme sur le programme « Liens entre la nation et son armée », qui pèse à peu près 260 millions d'euros, dont 160 millions pour la JAPD et 61 millions pour la communication.

M. Viollet a raison lorsqu'il dit qu'il faut assumer cette baisse de crédits : c'est la logique de la LOLF. Je constate que les jeunes qui participent à la JAPD ont le sentiment que celle-ci n'est pas absolument indispensable au fonctionnement d'une armée professionnelle et que le dispositif est d'une lenteur et d'une inefficacité incroyables. Je suis donc persuadé que l'on peut prendre 20 millions d'euros sur les 160 millions de ce programme.

M. Jean-Claude Viollet, *rapporteur pour avis de la commission de la défense*. Le gage ne figure pas dans l'exposé sommaire !

M. Jean Dionis du Séjour. Si, et je peux vous citer l'exposé sommaire : « Il est proposé de diminuer d'une somme équivalente les crédits affectés au programme » Liens entre la nation et son armée « ». Or la JAPD relève bien de ce programme.

M. Michel Bouvard. Il fallait préciser l'action visée dans l'exposé sommaire !

M. Jean Dionis du Séjour. Que l'on ne nous dise pas qu'il est impossible de changer l'affectation de 20 millions d'euros !

M. Jacques Desallangre. Dans cinq minutes, on proposera un demi-point !

M. Jean Dionis du Séjour. Nous, nous estimons qu'une augmentation de 13 euros de la retraite des combattants n'est pas insignifiante. C'est pourquoi nous avons déposé cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Mathis, *rapporteur spécial*. Avis défavorable.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Avis défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. On vante toujours les mérites historiques des anciens combattants, leur engagement en faveur de la liberté et de la démocratie. En paroles, vous êtes les meilleurs mais, lorsqu'il s'agit de faire respecter leur droit à réparation, pourtant érigé en grand principe, on discute de l'augmentation d'un point de la retraite des combattants. J'ai honte pour nous et pour la France. Nous avons trop de respect pour ces gens pour jouer aux marchands de tapis. Nous ne prendrons donc pas part au vote, car c'est se moquer du monde.

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. C'est facile !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 238.

(L'amendement n'est pas adopté.)

Mme la présidente. L'amendement n° 237 a-t-il bien été retiré, monsieur Rochebloine ?

M. François Rochebloine. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° 237 est retiré.

Je suis saisie de trois amendements identiques, n°s 114, 236 et 260.

La parole est à M. Michel Bouvard, pour soutenir l'amendement n° 114.

M. Michel Bouvard, *vice-président de la commission des finances*. L'an dernier, la commission des finances, dont M. Mathis était le rapporteur spécial, avait adopté à l'unanimité un amendement similaire, qui avait permis d'ouvrir le débat sur la situation des veuves d'anciens combattants bénéficiant de ressources extrêmement modestes. Cette

démarche intervenait à la suite de l'article 122 de la loi de finances pour 2004, qui avait précédé le travail engagé l'an dernier.

Après que la commission eut accepté de retirer son amendement, vous vous étiez engagé, monsieur le ministre, à réunir un groupe de travail. Nous vous donnons acte des résultats obtenus, qui permettent d'évaluer de manière significative le nombre des personnes concernées et d'envisager la mise en place d'une allocation différentielle, dont le coût en année pleine a été estimé à 5 millions d'euros. Il reste à préciser la date à laquelle la mesure sera opérationnelle mais, compte tenu des délais nécessaires à la constitution et à l'instruction des dossiers, nous savons que ce ne sera pas avant plusieurs mois. Par ailleurs, toutes les personnes qui ont droit à cette allocation différentielle n'en bénéficieront pas dès la première année de son entrée en vigueur. Le coût de 5 millions d'euros en année pleine ne sera donc pas atteint lors de l'exercice 2007.

Nous avons observé que des crédits supplémentaires avaient été inscrits au titre de l'ONAC pour cette année. Par ailleurs, comme cela est indiqué dans le rapport du groupe de travail, la mise en place de cette allocation aura pour conséquence de mettre fin à un certain nombre de secours d'urgence dont bénéficiaient les veuves – des secours qui constituaient une forme d'aide peu satisfaisante –, ce qui va offrir des possibilités de redéploiement.

Néanmoins, il nous a paru important que des crédits spécifiques à cette action soient mis en place dès cette année, au-delà du redéploiement. Ne sachant pas, au moment où nous avons déposé nos amendements, si le Gouvernement répondrait positivement à notre attente, nous avons proposé la même répartition de crédits que l'an dernier. Ce n'est qu'après vous avoir entendu, monsieur le ministre, que nous déciderons de maintenir ou non nos amendements. Nous attendons de savoir à partir de quand la mesure entrera en application – c'est-à-dire à quelle date les premiers dossiers pourront être déposés –, ce qui permettra de déterminer les moyens nécessaires pour l'exercice. Nous souhaitons également que vous nous précisiez comment le Gouvernement compte assurer le financement de cette mesure nouvelle qui constitue au demeurant un grand progrès, pour lequel je tiens à vous dire toute notre gratitude.

Mme la présidente. Sur le vote des amendements identiques n°s 114, 236 et 260, je suis saisie par le groupe Union pour la démocratie française et par le groupe des députés communistes et républicains d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

La parole est à M. François Rochebloine, pour soutenir l'amendement n° 236.

M. François Rochebloine. Je veux tout d'abord me féliciter que le Gouvernement tienne sa promesse, en prenant l'engagement d'attribuer une allocation différentielle aux veuves les plus démunies. Le groupe de travail, qui n'a pas ménagé ses efforts – à cet égard, je rends un hommage particulier à Georges Colombier – vient de rendre son rapport. L'an passé, notre collègue Michel Bouvard, qui avait lui aussi beaucoup travaillé en concertation avec le monde combattant, avait déposé un premier amendement pour un coût de 5 millions d'euros, qu'il avait hélas dû retirer. Aujourd'hui, cet amendement est à nouveau déposé par Michel Bouvard, ainsi que par Georges Colombier, qui l'a fait accepter par la commission des affaires sociales. J'ai moi-même déposé un amendement identique et je ne comprendrais pas que

celui-ci ne soit pas adopté. Le groupe de travail a exposé les deux solutions possibles : soit la voie législative – mais cela aurait été trop long dans le contexte actuel de fin de législature – soit la voie de l'ONAC, que vous avez, à juste titre, retenue. Mais si vous accordez à l'ONAC des compétences nouvelles, il faut également le doter des moyens correspondants !

J'espère que l'on n'attendra pas le deuxième semestre 2007 pour que cette mesure entre en application, mais que cela se fera dès le 1^{er} janvier. Les 5 millions d'euros nécessaires ne représentent tout de même pas une somme extraordinaire, et quand vous parlez de 500 000 euros arrachés à grand-peine à Matignon, mais qui seront ponctionnés sur une autre enveloppe, je trouve cela incroyable ! Cessons de jouer les marchands de tapis ! Que vous respectiez vos engagements est une bonne chose, mais je trouve dommage qu'au moment de mettre en application les mesures qui recueillent l'assentiment de tous, vous ne trouviez pas le moyen de dégager cinq millions d'euros. Alors que vous avez trouvé 110 millions d'euros pour la dé cristallisation, vous seriez dans l'incapacité de trouver 5 millions supplémentaires aujourd'hui ! Je le regrette, car on n'a pas le droit d'ignorer les attentes des veuves d'anciens combattants.

M. Maxime Gremetz. Voilà !

M. Gilles Artigues. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Georges Colombier, pour soutenir l'amendement n° 260.

M. Georges Colombier. La situation des veuves d'anciens combattants est un dossier qui, à l'UMP, nous tient à cœur également. Lors de la discussion budgétaire de 2006, monsieur le ministre, vous aviez demandé le retrait de l'amendement déposé par Michel Bouvard et adopté par la commission des finances. En contrepartie, vous aviez proposé la création d'un groupe de travail chargé d'examiner la faisabilité de la mesure. Ce groupe de travail a été mis en place au mois de mai dernier et sa cinquième et dernière réunion – auquel j'ai participé avec M. Mathis, deux collègues sénateurs, et les représentants des grandes fédérations d'associations d'anciens combattants – a eu lieu jeudi 19 octobre au ministère. Nos conclusions contiennent deux propositions alternatives. La première consiste en la création d'une allocation différentielle universelle, qui devrait faire l'objet d'un texte de loi avec décret d'application – mais il semble qu'il sera difficile de discuter et d'adopter ce texte avant l'interruption des travaux parlementaires fin février 2007. La seconde proposition, qui consiste à améliorer les crédits sociaux de l'ONAC, présente à mes yeux trois avantages : elle ne nécessite pas de texte législatif ; elle présente plus de souplesse, sans perdre de vue pour autant son objectif initial qui est de venir en aide aux veuves les plus démunies ; enfin, elle contribue à renforcer l'ONAC, ce qui est une bonne chose dans la période à venir. Un consensus s'est dégagé en faveur de cette solution de raison, comme vous avez dû le constater à la lecture du rapport qui vous a été remis il y a quelques jours par la présidente de notre groupe de travail.

L'essentiel à nos yeux est la mise en œuvre de cette mesure dès 2007. C'est pourquoi je me réjouis, monsieur le ministre, de vous entendre dire que vous êtes décidé à créer dès 2007 cette allocation spécifique en vous appuyant sur les crédits sociaux de l'ONAC. Nous avons déposé un amendement visant à permettre le versement d'une allocation différentielle spécifique pour les veuves d'anciens combattants par le biais d'une augmentation des dépenses sociales de l'ONAC – que nous évaluons à 5 millions d'euros, ce qui rejoint l'estimation faite par Michel Bouvard l'année dernière.

Cet abondement doit permettre de mettre en œuvre, dans un premier temps, une allocation destinée à compléter les ressources de veuves jusqu'à un montant de 550 euros par mois.

Nous comprenons bien, monsieur le ministre, que la mise en place par l'ONAC de ce nouveau dispositif administratif et financier ne pourra se faire en huit jours. Le Gouvernement peut-il toutefois nous préciser quand elle aura lieu et avec quel financement ? Nous attendons de prendre connaissance de votre réponse avant de nous prononcer sur ces amendements identiques.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial. M. Colombier a repris les termes mêmes que j'avais employés ce matin au sujet des conclusions du groupe de travail auquel nous appartenions tous deux. La solution qui a notre préférence permettrait effectivement à l'ONAC de servir une indemnité prise sur son enveloppe de crédits, bien entendu abondée en conséquence. Il me paraît donc tout à fait inutile de remettre en cause l'engagement du Gouvernement à augmenter les crédits sociaux de l'ONAC.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué aux anciens combattants. J'ai créé l'an dernier ce groupe de travail – dans lequel M. Mathis et M. Colombier ont siégé – à la demande de M. Bouvard.

M. François Rochebloine. Et d'autres !

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Comme j'ai eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises depuis ce matin, ce groupe est arrivé à la conclusion que la solution la plus simple et la plus efficace consisterait à s'appuyer sur les crédits sociaux de l'ONAC. Je le dis avec fermeté, nous allons travailler dans cette voie en 2007, grâce à un redéploiement de crédits. Je vous annonce en outre que le Gouvernement proposera dans quelques instants un amendement majorant de 500 000 euros supplémentaires les crédits sociaux de l'ONAC, en sus des 500 000 euros déjà prévus. Cette mesure démontre, s'il en est besoin, l'engagement du Gouvernement sur ce dossier. L'essentiel est de permettre l'ouverture des droits dans les meilleurs délais. En conséquence, je demande le retrait de ces trois amendements et vous invite à adopter celui du Gouvernement.

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Desallangre.

M. Jacques Desallangre. Vous ne nous rassurez pas du tout quant au financement de cette mesure, monsieur le ministre ! Après une longue attente, nous avons cru toucher au but l'année dernière, quand M. Bouvard a déposé sa proposition – que nous pensions revêtue du blanc-seing du Gouvernement. Hélas, il lui a été demandé de la retirer, ce qu'il a fait en bon petit soldat de la majorité. Pour nous faire patienter, vous avez créé un groupe de travail, monsieur le ministre. Aujourd'hui, le Gouvernement ne peut plus reculer : la mesure souhaitée, une mesure généreuse, constitue une priorité absolue pour les associations d'anciens combattants – c'est une question de dignité. Le groupe de député-e-s communistes et républicains votera donc en faveur de cette proposition, étant précisé qu'il vous revient de régler comme il convient la question de son financement. Assez de comptes de boutique ! Vous devez trouver les sommes nécessaires, dont le montant relativement modeste ne saurait constituer un obstacle insurmontable ni donner lieu à une saignée des fonds sociaux. Il serait impensable de ponctionner l'argent nécessaire sur l'enveloppe des aides d'urgence...

M. Maxime Gremetz. Donner aux pauvres avec l'argent d'autres pauvres !

M. Jacques Desallangre. ... qui, en dépit des nouvelles mesures, resteront nécessaires pendant un certain temps. Ne déshabillons pas Pierre pour habiller Paul ! Il faut que vous trouviez d'autres moyens de financer cette mesure, à laquelle vous avez d'ailleurs eu tout le temps de vous préparer. Faites face à votre responsabilité comme nous faisons face à la nôtre, monsieur le ministre !

M. Maxime Gremetz. Très bien !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Dionis du Séjour.

M. Jean Dionis du Séjour. Je rappelle que nous discutons depuis quatre ans de cette mesure, qui recueille un soutien de plus en plus large. Le Gouvernement devrait finir par se demander si les anciens combattants, les parlementaires et toutes les personnes travaillant sur la question n'auraient pas raison. La solution que vous nous proposez, monsieur le ministre – celle de l'ONAC – a ses qualités, mais n'a rien à voir avec une allocation différentielle de solidarité organisée au niveau national. D'un côté, vous avez des secours à caractère ponctuel et aléatoire, dont l'une des faiblesses réside dans l'obligation de déposer une demande pour pouvoir en bénéficier – or, certaines personnes sont trop pudiques pour effectuer cette démarche ; de l'autre, vous avez une véritable avancée sociale.

Je veux saluer le travail effectué par Michel Bouvard et les associations d'anciens combattants – en particulier la FNACA – auquel l'UDF s'est associée. Il en ressort qu'il faut 5 millions d'euros pour assurer 550 euros par mois aux veuves entre 60 et 65 ans. Convenez qu'il s'agit là d'une proposition extrêmement raisonnable ! Le système actuel, à savoir les fonds d'aide de l'ONAC, a ses limites, et la proposition qui est faite constituerait un véritable progrès social. Qu'on ne vienne pas nous dire que les 5 millions d'euros nécessaires vont mettre en danger le budget de la nation !

C'est d'autant plus insupportable que, lorsqu'il a fallu trouver 110 millions, on les a trouvés ! Aujourd'hui, prenez les crédits qui manquent où vous voulez : sur les JAPD, la Communication, les Musées... Mais ne dites pas que vous ne pouvez pas trouver ces 5 millions ! Cela fait quatre ans qu'on y travaille.

Chers collègues de l'UMP, c'est vous qui avez la clé du vote. N'oubliez pas que ce travail a notamment été fait par votre groupe. Nous sommes aujourd'hui au pied du mur. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard, *vice-président de la commission des finances.* Je pense que certains de nos collègues font une confusion. Le ministre, que nous avons tous écouté attentivement, a rappelé que la mesure serait mise en place au 1^{er} janvier. L'allocation différentielle que nous avons tous souhaitée sera donc instaurée.

M. François Rochebloine. Il faut donc 5 millions de plus !

M. Michel Bouvard, *vice-président de la commission des finances.* Cela étant, il faudra commencer par recenser les personnes concernées, car toutes ne sont pas encore identifiées. Des dossiers seront constitués qui seront ensuite soumis à des commissions. Le versement des fonds interviendra après.

En clair, et comme c'est le cas à chaque fois qu'une mesure est mise en place, il n'y aura pas un effet d'année pleine au 1^{er} janvier. A cette date, aucun dossier ne donnera vraisemblablement lieu à versement car la disposition viendra à peine d'être annoncée. Il faut souhaiter qu'elle puisse être rapidement popularisée grâce aux relais d'anciens combattants. Mais un minimum de temps sera néanmoins nécessaire.

Le ministre nous a expliqué qu'on pourrait avoir recours à des crédits de redéploiement. J'avais le sentiment que les crédits de redéploiement prévus ne seraient pas suffisants cependant pour couvrir l'année. Mais il vient de nous indiquer qu'il a déposé un amendement visant à augmenter de 500 000 euros les crédits afin de permettre la mise en œuvre de la mesure dans son intégralité dès l'exercice 2007. Il n'y a aucune discussion de marchands de tapis !

En 2008, il faudra effectivement 5 millions parce que nous serons en année pleine. Mais cette somme n'est pas nécessaire en 2007. Il n'y a donc pas lieu d'inscrire des crédits qui ne seront pas totalement consommés en cours d'exercice.

M. Maxime Gremetz. Ce sont des comptes d'apothicaire !

M. Michel Bouvard, *vice-président de la commission des finances.* Non, c'est de la bonne gestion ! Monsieur Gremetz, je doute pas que, dans la collectivité que vous dirigez, vous préleviez des impôts pour des dépenses qui n'auront pas lieu !

Si d'aventure les crédits n'étaient pas suffisants, on pourra prendre un décret d'avances avec prise en compte dans le collectif de fin d'année. La solution proposée par le Gouvernement, qui permet donc d'avoir une couverture à hauteur de 1,3 million ou 1,4 million correspondant à la somme nécessaire pour commencer à appliquer la mesure, me paraît satisfaisante.

Le Gouvernement ayant ainsi répondu à nos souhaits, je me crois autorisé à retirer mon amendement. Je remercie le ministre de nous avoir entendus. Ce point était très important. Pendant des années, nous avons tous reçu dans nos permanences des veuves démunies. Aujourd'hui, nous savons qu'il y a une solution. Ce n'est pas la quête, ce n'est pas un secours : c'est une allocation qui restera pérenne tant que la situation de ces veuves sera celle que l'on déplore aujourd'hui.

Mme la présidente. L'amendement n° 114 est retiré.

Monsieur Rochebloine, maintenez-vous l'amendement n° 236 ?

M. François Rochebloine. Nous le maintenons et nous demandons un scrutin public.

Je suis quelque peu déçu par la position de notre excellent et très compétent collègue Michel Bouvard. L'an passé, déjà, il avait fait marche arrière.

M. Michel Bouvard, *vice-président de la commission des finances.* La décision est prise !

M. François Rochebloine. Il recommence cette année !

M. Michel Bouvard, *vice-président de la commission des finances.* Non !

M. François Rochebloine. Le ministre vient de nous expliquer que la mesure va entrer en application à compter du 1^{er} janvier. Certes, les dossiers seront sans doute traités entre

les mois de mars et de juin. Mais pourquoi les dossiers déposés en mars ne bénéficieraient pas d'un effet rétroactif ? Ce serait logique.

M. Maxime Gremetz. Bien sûr !

M. François Rochebloine. Donc les 5 millions d'euros sont nécessaires. Sinon, allez expliquer le contraire aux veuves ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Union pour la démocratie française.)*

M. Maxime Gremetz. Eh oui !

Mme la présidente. La parole est à M. Georges Colombier.

M. Georges Colombier. Mes chers collègues, comme vous, je me bagarre depuis fort longtemps pour améliorer les conditions du monde ancien combattant. Je l'ai dit tout à l'heure, j'ai fait partie du groupe de travail. Avec M. Mathis, nos deux collègues sénateurs et les représentants des différentes fédérations, nous avons sérieusement travaillé du mois de mai à la mi-octobre.

M. Maxime Gremetz. Et l'opposition ?

M. Georges Colombier. Ma conscience est en paix. Je ne me renie pas. Le député de base, le député de terrain que je suis n'a pas à rougir, pas plus que d'autres d'ailleurs, de l'action qu'il mène depuis un certain temps. Je ne reprendrai pas ici tout ce que vient de dire excellemment Michel Bouvard ; c'est un spécialiste de la commission des finances dont je ne fais pas partie.

En tout cas, monsieur le ministre, j'ai bien entendu que cette allocation serait mise en place à partir de janvier 2007. J'ai bien compris aussi qu'elle ne sera pas versée dès le mois de janvier puisque les dossiers ne seront même pas remplis à cette date. Je vous fais confiance. Je sais que, tant que vous serez responsable du ministère, vous assumerez le versement des allocations servies aux veuves ressortissant de l'ONAC les plus démunies. Pour moi, l'essentiel est que cette mesure, qu'avec les associations et les fédérations d'anciens combattants, nous réclamions avec insistance, soit prise. Je m'en félicite pour elles.

Monsieur le ministre, je vous laisse à présent la responsabilité de l'organisation financière et budgétaire. Je vous fais confiance pour servir, à partir de janvier 2007, cette allocation spécifique aux veuves les plus démunies.

Madame la présidente, je retire mon amendement n° 260.

Mme la présidente. L'amendement n° 260 est retiré.

M. Maxime Gremetz. Madame la présidente, je demande la parole. *(Exclamations sur divers bancs.)*

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Quelle déception !

M. Jean Dionis du Séjour. Tout n'est pas encore joué !

M. Maxime Gremetz. Le bon soldat Bouvard, certes très compétent, essaie de justifier l'injustifiable.

M. Michel Bouvard, *vice-président de la commission des finances.* Mais non !

M. Maxime Gremetz. Le ministre lui a demandé de monter au créneau pour expliquer qu'on n'avait pas besoin de voter tous les crédits aujourd'hui. Avec 500 000 euros puis 700 000 euros, on est finalement arrivé à 1,2 million. On nous donne peu à peu, on grappille par ci, par là. On a vraiment le sentiment d'être des mendiants !

Ayons un peu de respect, mes chers collègues ! Il faut remplir nos engagements. Dans toutes les assemblées générales, nous entendons parler de ces veuves qui connaissent des difficultés terribles et vivent, parfois, dans la misère. Il faut donc véritablement mettre en œuvre l'allocation différentielle. Je ne comprends même pas qu'à la veille d'échéances électorales importantes, un gouvernement rechigne autant à le faire. Si j'étais concerné, je serais au contraire très généreux sachant que d'autres récupéreront le bébé...

Plusieurs députés du groupe de l'Union pour un mouvement populaire. Démagogie !

M. Maxime Gremetz. Monsieur le ministre, mes chers collègues, vous faites tout pour vous faire battre. Certes, on peut vous en remercier. Mais je préfère quant à moi qu'on donne plus aux anciens combattants.

C'est pourquoi nous nous réjouissons que M. Rochebloine n'ait pas retiré son amendement, que nous aurions repris de toute façon. Et sur le vote de cet amendement, nous avons demandé un scrutin public.

Mme la présidente. Nous allons maintenant procéder au scrutin, précédemment annoncé, sur l'amendement n° 236.

(Il est procédé au scrutin.)

Mme la présidente. Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	71
Nombre de suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour l'adoption	20
Contre	51

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Monsieur Colombier, vous retirez bien l'amendement n° 259 ?

M. Georges Colombier. Oui, madame la présidente.

Mme la présidente. L'amendement n° 259 est retiré.

Je suis saisie d'un amendement n° 23 rectifié.

La parole est à M. Jean Proriol, pour le soutenir.

M. Jean Proriol. J'aurais souhaité entendre la commission et le Gouvernement avant de m'exprimer définitivement.

La période de présence sur le territoire algérien, dans le cadre des opérations militaires liées à la guerre d'Algérie, pour l'accès à la carte du combattant est close à la date du 2 juillet 1962. Ne serait-il pas possible d'harmoniser les périodes nécessaires d'accès à ces deux distinctions, la carte du combattant et le titre de reconnaissance de la nation, qui peuvent être attribuées aux anciens combattants et ainsi clore l'accès à la carte du combattant au 2 juillet 1964 ?

Monsieur le ministre, je n'ignore pas que cette disposition a un coût, que nous avons estimé avec mes collègues à quelque 3 millions d'euros.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Mathis, *rapporteur spécial.* La commission a repoussé cet amendement. Les mots ont un sens : il paraît difficile de donner le titre d'anciens combattants à des gens qui n'ont participé à aucune action de feu. En outre, cette mesure coûterait 3 millions d'euros supplémentaires au budget de l'État. C'est bien le 2 juillet 1962 qui marque aujourd'hui le terme de la période pouvant être prise en compte pour obtenir la carte du combattant

au titre des opérations militaires liées à la guerre d'Algérie. Monsieur Proriol, aucun manuel d'histoire ne proposerait le 2 juillet 1964 comme date de la fin de la guerre d'Algérie.

Outre, ces considérations historiques, l'effort général consenti pour 2007 en faveur de la retraite du combattant et de la rente mutualiste ne permet pas d'envisager une augmentation supplémentaire des crédits. La retraite du combattant ne saurait être revalorisée de manière substantielle si ses bénéficiaires sont trop nombreux. Il ne faut pas non plus oublier ce rapport nécessaire entre le montant de la retraite et le nombre des titulaires de la carte d'ancien combattant.

Voilà les raisons pour lesquelles la commission des finances a émis un avis défavorable sur cet amendement.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, je l'ai indiqué dans l'une de mes réponses, l'attribution de la carte du combattant est fondamentalement liée à une activité combattante et la période prise en compte est liée à un état de belligérance. Tel n'était pas le cas en Algérie après le 1^{er} juillet 1962, c'est pourquoi cette date limite a été retenue pour l'attribution de la carte.

La carte du combattant est une distinction particulièrement emblématique qui unit les anciens de la Grande guerre, de la seconde guerre mondiale, et les combattants d'Indochine, de Corée, d'Afrique du Nord et des opérations extérieures. Nous avons donc le devoir de ne pas galvauder son attribution. C'est pourquoi je vous demande de retirer votre amendement, monsieur le député, auquel le Gouvernement est défavorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol. Je retire cet amendement.

Mme la présidente. L'amendement n° 23 rectifié est retiré.

Je suis saisie d'un amendement n° 297.

La parole est à M. le ministre, pour le soutenir.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Cet amendement a pour objet d'abonder les crédits sociaux de l'ONAC en faveur des veuves d'anciens combattants. En compensation, les crédits de l'action « Politique de mémoire » du ministère, figurant sur l'action 2 du programme 167, peuvent être diminués de 500 000 euros sans remettre en cause les politiques engagées.

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial. Avis favorable, bien entendu.

Mme la présidente. La parole est à M. Jean-Pierre Soisson.

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le ministre, ce que nous attendons de vous, c'est un engagement.

M. François Rochebloine. Cela ne coûte pas cher !

M. Jean-Pierre Soisson. J'ai bien entendu Michel Bouvard et Georges Colombier, ainsi que les orateurs de l'UDF et du groupe communiste : tous attendent un engagement. La mesure devant être mise en œuvre le 1^{er} janvier prochain,...

M. François Rochebloine. Elle sera appliquée le 1^{er} janvier !

M. Jean-Pierre Soisson. ... le Gouvernement doit prendre l'engagement de combler le déficit et de faire en sorte que la mesure soit effective si les crédits se révèlent insuffisants en cours d'année. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. François Rochebloine. Très bien !

M. Michel Bouvard, vice-président de la commission des finances. Cela va de soi, puisqu'il s'agit d'un droit ouvert !

M. Jean-Pierre Soisson. Monsieur le ministre, je ne voterai pas l'amendement si vous ne prenez pas cet engagement !

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Monsieur le député, à partir du moment où les droits sont ouverts, l'État doit faire face à ses obligations. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme la présidente. La parole est à M. François Rochebloine.

M. François Rochebloine. Cette réponse ne me satisfait qu'à moitié. (*Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Je comprends la réaction de M. Soisson : la mesure aura-t-elle un effet rétroactif au 1^{er} janvier, ou cette date est-elle celle du dépôt des dossiers ?

M. Jean-Pierre Soisson. Il ne faut pas trop en demander !

M. François Rochebloine. Mon cher collègue, si la mesure entre en application le 1^{er} janvier, les personnes doivent être payées à partir du 1^{er} janvier !

M. Maxime Gremetz. Absolument !

Mme la présidente. La parole est à M. Michel Bouvard.

M. Michel Bouvard, vice-président de la commission des finances. Permettez-moi de rappeler la règle budgétaire : décider qu'une mesure entre en application ne signifie pas que les droits sont ouverts avant même que les dossiers n'aient été déposés. Or, c'est ce que vous réclamez.

M. François Rochebloine. Pas du tout !

M. Michel Bouvard, vice-président de la commission des finances. Permettez-moi de faire une analogie. Beaucoup d'entre vous êtes des conseillers généraux ou des maires, vous connaissez donc le dispositif de l'allocation personnalisée d'autonomie : les droits sont ouverts quand le dossier a été validé.

M. Georges Colombier. Tout à fait !

M. Michel Bouvard, vice-président de la commission des finances... Si tel n'était pas le cas, il faudrait remonter dans le temps et il y aurait des arriérés... ce qui rendrait la gestion impossible !

La mesure proposée devant prendre effet le 1^{er} janvier 2007, toutes les personnes dont les dossiers sont prêts pourront le déposer à partir de cette date, pour qu'ils soient instruits. C'est seulement lorsqu'ils seront validés que les droits seront ouverts. Je vous rappelle que nous sommes dans une assemblée responsable et dans un débat budgétaire !

Mme la présidente. La parole est à M. Jean Dionis du Séjour.

M. Jean Dionis du Séjour. Je voudrais poursuivre l'effort de clarification entrepris par M. Soisson. Confirmez-vous, monsieur le ministre, que vous reprenez les conclusions du

groupe de travail auquel ont participé nos collègues Mathis et Colombier, et qu'il s'agit bien d'accorder 550 euros par mois aux veuves d'anciens combattants âgées de soixante à soixante-cinq ans ?

Mme la présidente. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Il s'agit bien de cela, en effet !

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 297.

(L'amendement est adopté.)

M. Jean-Pierre Soisson. Chers collègues communistes, vous auriez pu le voter !

M. Maxime Gremetz. Depuis quand participez-vous au débat ? Vous venez d'arriver ! Nous, nous sommes présents depuis ce matin !

Mme la présidente. Je mets aux voix les crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation », compte tenu des amendements adoptés.

(Les crédits de la mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation », ainsi modifiés, sont adoptés.)

M. Maxime Gremetz. Nous avons voté contre !

Article 43

Mme la présidente. Sur l'article 43 du projet de loi de finances, je suis saisie d'un amendement n° 234.

La parole est à M. le rapporteur spécial, pour le soutenir.

M. Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial. Cet amendement vise à corriger une erreur matérielle, qui devrait mettre fin aux incohérences qui subsistent dans la rédaction de l'article L. 256 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre.

L'an dernier, nous avons décidé l'augmentation de deux points de la retraite du combattant, mais le chiffre « 33 » n'a pas été remplacé par le chiffre « 35 » dans deux alinéas de cet article du code. Naturellement, cet amendement ne remet pas en cause l'augmentation de la retraite du combattant à 37 points d'indice pour l'année 2007.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Avis favorable.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 234.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je mets aux voix l'article 43, modifié par l'amendement n° 234.

(L'article 43, ainsi modifié, est adopté.)

Après l'article 43

Mme la présidente. Je suis saisie d'un amendement n° 258, portant article additionnel après l'article 43.

La parole est à M. le ministre, pour le soutenir.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Nous en arrivons à l'examen d'un amendement particulièrement important et attendu, dont l'objet est la décrystallisation complète des prestations du feu, c'est-à-dire des retraites du

combattant et des pensions militaires d'invalidité perçues par les anciens combattants ressortissants des pays antérieurement placés sous souveraineté française. Désormais, tous les anciens combattants, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère, ainsi que leurs veuves, auront les mêmes droits.

Comme l'a voulu le Président de la République, nous exprimons ainsi la complète reconnaissance de notre pays à tous ceux qui l'ont servi aux heures les plus sombres de son histoire.

Cette décision emblématique représente une dépense annuelle supplémentaire de 110 millions d'euros, qui sera financée par un apport interministériel.

Mesdames et messieurs les députés, c'est pour moi un grand honneur de défendre, avec une émotion que vous comprendrez sans mal, cette disposition attendue et souhaitée par tous. En la votant, votre assemblée enverra un message d'unité au monde combattant. *(Applaudissements.)*

M. Maxime Gremetz. Très bien !

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial. Comme chacun le sait, cet amendement est l'aboutissement du processus de décrystallisation engagé par la loi de finances rectificative pour 2002. Il témoigne de la reconnaissance du Gouvernement aux ressortissants des pays antérieurement placés sous souveraineté française et qui ont combattu à nos côtés. Désormais, les prestations versées seront donc identiques en valeur nominale quelle que soit la nationalité du bénéficiaire. Je me félicite bien entendu que le financement de cette mesure soit assuré par la solidarité interministérielle et non par le seul budget des anciens combattants. L'avis de la commission des finances est, bien sûr, favorable.

Mme la présidente. La parole est à M. Jacques Desallangre.

M. Jacques Desallangre. Vous vous en doutez, monsieur le ministre, notre groupe votera cette disposition, que nous appelions de nos vœux depuis très longtemps. *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Cependant, j'invite tous mes collègues à faire preuve de beaucoup d'humilité pour aborder ce vote – je ne désigne personne en particulier – car cette mesure aurait dû être prise il y a bien longtemps, et ce n'est pas à l'honneur du Parlement de n'avoir pas su l'imposer aux gouvernements successifs. Je regrette qu'à la volonté des représentants du peuple se substitue celle du chef de l'État. *(Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)* Nous allons naturellement le suivre dans cette voie, mais nous regrettons qu'à l'occasion d'un événement subalterne, la sortie d'un film, l'émotion l'ait emporté sur la raison qui s'exprimait ici.

M. Michel Bouvard vice-président de la commission des finances. Ce qui a compté, c'est la décision du Conseil d'État !

Plusieurs députés du groupe UMP. Le processus était déjà engagé !

M. Jacques Desallangre. Il est regrettable qu'à la volonté des représentants du peuple se substitue celle d'une seule personne, aussi haut placée soit-elle dans l'appareil d'État. C'est pourquoi je vous demande, à nouveau, de faire preuve de beaucoup de modestie.

M. Bernard Schreiner. Pourquoi n'avez-vous pas pris cette mesure lorsque vous étiez dans la majorité ?

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 258.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

Je suis saisie d'un amendement n° 261.

La parole est à M. le ministre, pour le soutenir.

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Cet amendement a pour objet de relever le plafond majorable applicable aux majorations dites spécifiques des rentes servies aux souscripteurs d'une retraite mutualiste du combattant. Le plafond est porté de 122,5 à 125 points d'indice de pension militaire d'invalidité à compter du 1^{er} janvier 2007.

Fixé à 115 points en 2002, ce plafond aura donc progressé de dix points en cinq ans. C'est une nouvelle illustration de l'attention que le Gouvernement et la majorité portent au monde combattant. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

Mme la présidente. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean-Claude Mathis, rapporteur spécial. Sur de nombreux bancs, des députés se sont fait les porte-parole du monde combattant, qui souhaitait le relèvement du plafond de la rente mutualiste. Nous nous félicitons d'avoir été entendus par le Gouvernement. Cette hausse de 2,5 points constitue un effort louable, d'autant plus qu'elle s'ajoute à l'augmentation de deux points de la retraite du combattant. La commission des finances est donc favorable à cet amendement.

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. Même s'il est insuffisant, c'est un progrès. Nous avons posé la question il y a longtemps et nous attendions la réponse, mais on sait bien que c'est à l'approche d'enjeux importants que des mesures comme celle-là sont prises. Les anciens combattants ont compris qu'il fallait frapper fort maintenant, et ils ont eu raison. Ce n'est pas un hasard si nous obtenons gain de cause à l'occasion du projet de budget pour 2007 ! *(Exclamations sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.)*

M. Michel Voisin. On vous a vus à l'œuvre !

M. Bernard Schreiner. Pourquoi les gouvernements de gauche ne l'ont-ils pas fait ?

Mme la présidente. Poursuivez, monsieur Gremetz !

M. Maxime Gremetz. Vous n'étiez pas là, messieurs, vous ne savez donc pas comment nous avons voté, et vous seriez bien étonnés si je vous le disais ! Je vous rappelle que la gauche était plurielle : cela veut dire que nous ne sommes pas aux ordres, même si nous l'avons été trop souvent.

M. Michel Voisin. Il est bon de faire son *mea culpa* !

M. Maxime Gremetz. En ce qui me concerne, je n'ai jamais été aux ordres de personne !

Bref, nous aurions pu faire mieux, mais l'augmentation de deux points de la rente mutualiste, jusqu'à présent cadencée, est une bonne chose. Aujourd'hui nous ouvrons le cadenas, en espérant que demain nous ferons mieux... Mais que restera-t-il demain ? Les associations, et peut-être quelques parlementaires ?

Mme la présidente. Je pense qu'ils seront toujours 577, monsieur Gremetz ! *(Rires.)*

M. Maxime Gremetz. Je parle de ceux, présents ce soir, qui seront encore là en 2007, car il restera peut-être quelques rescapés... *(Rires.)* Nous pourrions alors nous féliciter d'avoir voté une telle mesure et nous prendrons l'engagement d'aller plus loin. En attendant, nous voterons cet amendement.

Mme la présidente. Je mets aux voix l'amendement n° 261.

(L'amendement est adopté.)

Mme la présidente. Je constate que le vote est acquis à l'unanimité.

Je suis saisie de deux amendements identiques, n°s 163 et 242.

La parole est à M. le rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, pour soutenir l'amendement n° 163.

M. Marc Bernier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. L'amendement n° 163 – identique à l'amendement n° 242 de M. Georges Colombier –, que la commission des affaires culturelles a adopté à l'unanimité, demande au Gouvernement de présenter un rapport au Parlement avant le 30 juillet 2007 sur les moyens d'assurer la pérennité de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre. Cette initiative me tient particulièrement à cœur, puisque j'ai consacré mon rapport à ce thème. Je ne reviendrai donc pas sur mes développements préliminaires.

Je souhaiterais rappeler, en cette année de célébration du quatre-vingt-dixième anniversaire de l'institution et à la veille de l'expiration du contrat d'objectifs et de moyens conclu pour la période 2003-2007, l'inquiétude du monde combattant pour l'avenir de l'ONAC et de ses missions essentielles que sont la reconnaissance, la solidarité et la mémoire. Que se passera-t-il demain ? Le Gouvernement peut-il aujourd'hui s'engager devant la représentation nationale à pérenniser cette institution, notamment par le biais d'un nouveau contrat pour les années 2008-2012, comme le laissait entendre M. le ministre dans son propos introductif ?

J'irai plus loin encore. Je me suis efforcé de retranscrire dans mon rapport les interrogations et observations que j'ai pu recueillir sur le terrain. Or un constat semble, de ce point de vue, faire l'unanimité. La pérennisation de cet office est subordonnée à une véritable réflexion sur l'évolution à moyen et long terme des missions qu'il assume. Le présent amendement a aussi pour objet d'engager cette réflexion nécessaire sur les moyens et sur les objectifs.

Mme la présidente. La parole est à M. Georges Colombier, pour soutenir l'amendement n° 242.

M. Georges Colombier. Je souscris tout à fait aux propos de mon excellent ami Marc Bernier, dont j'ai dit ce matin, et je le rappelle ce soir, que l'essentiel de son rapport portait précisément, et à raison, sur le fonctionnement de l'ONAC.

Ce contrat d'objectifs et de moyens 2003-2007, mis en œuvre par le Gouvernement, a été le garant de la modernisation de l'institution, permettant de recentrer l'établissement sur ses missions de mémoire et de solidarité. La pérennité de l'ONAC est pleinement assurée pour cette période. Nous avons aussi bien entendu les inquiétudes du monde des anciens combattants, quant à la pérennisation de cet office qui doit impérativement disposer des moyens nécessaires à son fonctionnement.

Représentant de l'Assemblée nationale au conseil d'administration de l'ONAC, je souhaiterais, monsieur le ministre, que vous réitériez les propos que vous avez tenus le 31 octobre dernier, lors du dernier conseil d'administration de cet office, et que j'ai entendus de mes propres oreilles, comme les représentants des fédérations d'anciens combattants. Vous avez alors précisé que, pour la nouvelle période de cinq ans qui va débiter à compter de 2008, le contexte serait bien différent de celui de l'année 2002, date de la mise en place ce contrat d'objectifs et de moyens. Vous avez de plus indiqué que vous lanceriez une réflexion à laquelle seraient associés les parlementaires et les représentants du monde combattant. Cette déclaration me semble très importante pour l'avenir de l'ONAC et que nous y soyons associés me rassure.

Mme la présidente. Quel est l'avis du Gouvernement sur ces deux amendements ?

M. le ministre délégué aux anciens combattants. Je vous confirme solennellement que l'avenir de l'ONAC sera durablement assuré. Nous avons précisément réformé l'ONAC dans ce but. L'office est aujourd'hui une institution adaptée aux besoins actuels des anciens combattants, comme nous l'avons précisé ce matin. Ses écoles de reconversion professionnelle sont impliquées dans notre plan en faveur de l'emploi. L'office s'est engagé dans notre politique d'aide à la reconversion des combattants dans les pays en sortie de crise et il sera au cœur de notre action en faveur des veuves. Enfin, comme je l'ai indiqué lors du dernier conseil d'administration, monsieur Colombier, j'ai demandé à l'ONAC d'engager des travaux préparatoires à la conclusion d'un nouveau contrat d'objectifs et de moyens pour la période 2008-2012, auxquels seront bien entendu associés les parlementaires et les responsables du monde associatif des anciens combattants.

Je vous demande, forts de ces assurances, de retirer ces deux amendements. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Mme la présidente. La parole est à M. Maxime Gremetz.

M. Maxime Gremetz. L'avenir de l'ONAC m'interpelle. Il conviendrait, en fait, d'adopter ces amendements pour préparer le devenir de l'office, bien que leur origine attise mes inquiétudes. Ce n'est pas rassurant, quand on connaît toutes les menaces qui pèsent sur cet office, lequel n'a déjà que peu d'autonomie. Un collègue a dit tout à l'heure qu'il y avait un ministre des anciens combattants. Permettez-moi de vous dire que c'est malheureusement faux et vous le savez parfaitement. Cette mission relève du ministère de la défense. C'est pourquoi, nous avons des discussions bizarres quant à l'affectation des crédits. Tout cela est source de grande confusion. Les craintes des associations d'anciens combattants sont réelles quant au devenir de l'ONAC. J'insisterai également ici sur l'avenir du ministère des anciens combattants et sur son indépendance. Je tiens ici à prendre date. Tout cela ne me rassure donc pas, je tenais à le préciser.

Mme la présidente. Maintenez-vous votre amendement, monsieur le rapporteur pour avis ?

M. Marc Bernier, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles. Je le retire, madame la présidente.

Mme la présidente. Retirez-vous également votre amendement, monsieur Colombier ?

M. Georges Colombier. Je ne contredirai pas notre collègue Gremetz. Je suis, quant à moi, convaincu de la sincérité des propos que M. le ministre a tenus ce soir comme le 31 octobre dernier au conseil d'administration de l'ONAC.

Je ne suis pas favorable à l'accumulation des rapports.

L'engagement de proroger l'ONAC par le biais d'un deuxième contrat d'objectifs et de moyens vient d'être pris devant l'Assemblée nationale. Il est de nature à rassurer le monde des anciens combattants. Je retire, en conséquence, mon amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Jacques Desallangre. Cela engagera ses successeurs !

Mme la présidente. Les amendements n^{os} 163 et 242 sont retirés.

Nous avons terminé l'examen des crédits relatifs aux anciens combattants.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

3

Mme la présidente. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2007, n^o 3341 :

Rapport, n^o 3363, de M. Gilles Carrez, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Direction de l'action du Gouvernement (programme de coordination du travail gouvernemental) ; Publications officielles et information administrative (budget annexe) :

Rapport spécial, n^o 3363, annexe XII, de M. Jean-Pierre Brard, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan.

Culture ; Cinéma, audiovisuel et expression radiophonique locale (compte spécial) :

Rapport spécial, n^o 3363, annexe VII, de M. Olivier Dassault, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan,

Rapport spécial, n^o 3363, annexe VIII, de M. Nicolas Perruchot, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan,

Avis, n^o 3364, tome III, de M. Christian Kert, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(*La séance est levée à vingt heures dix.*)

Le Directeur du service du compte rendu intégral de l'Assemblée nationale,

JEAN-PIERRE CARTON

ANNEXES AU PROCÈS-VERBAL

de la 2^e séance

du mercredi 15 novembre 2006

SCRUTIN (n° 1029)

sur l'amendement n° 235 de M. Rochebloine à l'état B du projet de loi de finances pour 2007 (mission « Anciens combattants »).

Nombre de votants	80
Nombre de suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour l'adoption	18
Contre	59

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe U.M.P. (362) :

Pour : 2. – MM. Christian **Ménard** et Damien **Meslot**.

Contre : 59 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Abstentions : 3. – Mme Geneviève **Levy**, MM. Pierre **Morel-A-L'Huissier** et Yves **Nicolin**.

Non-votant : M. Jean-Louis **Debré** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe socialiste (150) :

Pour : 5 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : Mme Hélène **Mignon** (président de séance).

Groupe Union pour la démocratie française (29) :

Pour : 8 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe communistes et républicains (22) :

Pour : 3 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (12).

Mise au point au sujet du présent scrutin

(Sous réserve des dispositions de l'article 68, alinéa 4, du règlement de l'Assemblée nationale)

Mme Geneviève **Levy**, qui était présente au moment du scrutin ou qui avait délégué son droit de vote, a fait savoir qu'elle avait voulu voter « contre ».

SCRUTIN (n° 1030)

sur l'amendement n° 236 de M. Rochebloine à l'état B du projet de loi de finances pour 2007 (mission « Anciens combattants »).

Nombre de votants	71
Nombre de suffrages exprimés	71
Majorité absolue	36
Pour l'adoption	20
Contre	51

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe U.M.P. (362) :

Pour : 7. – Mme Maryvonne **Briot**, MM. Hervé de **Charette**, Dino **Cinieri**, Christian **Ménard**, Damien **Meslot**, Christian **Vanneste** et Philippe **Vitel**.

Contre : 51 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : M. Jean-Louis **Debré** (président de l'Assemblée nationale).

Groupe socialiste (150) :

Pour : 2 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-votant : Mme Hélène **Mignon** (président de séance).

Groupe Union pour la démocratie française (29) :

Pour : 8 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe communistes et républicains (22) :

Pour : 3 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Non-inscrits (12).

